

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme GISÈLE GALLICHAN, présidente
 M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LACHENAIE
(SECTEUR NORD)**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 29 janvier 2003, à 19 h 30
Club de Golf Le Versant Inc.
2075, Côte Terrebonne
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 29 JANVIER 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PRÉCISIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS3

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Martin Thivierge30

M. Sylvain Gagné40

Mme Pierre Vachon.....60

M. Michel Legris.....73

Mme Suzanne Caumartin91

M. David Modlin94

Mme Mary-Ann McCarron (remplaçant Mme Tina Juliano)101

M. Richard Bernaquez (remplaçant Mme Manon Fortin)108

M. Robert Ménard.....114



SÉANCE DU 29 JANVIER 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5

C'est la suite de l'audience, de la première partie d'audiences sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie, secteur Nord, par Usine de Triage, par BFI, Usine de Triage Lachenaie Limitée.

10

Dans un premier temps, la Commission vous annonce que la deuxième partie de l'audience publique aura lieu dans la MRC de L'Assomption.

15

Ça aura lieu au Centre Communautaire de Charlemagne sur la rue Saint-Paul à Charlemagne; et, les avis publics seront donnés dans les délais et dans les journaux très bientôt.

Les dates de la deuxième partie de l'audience sont maintenant fixés au trois (3), quatre (4) et cinq (5) mars deux mille trois (2003).

20

J'en profite aussi pour dire à tous ceux et celles qui ont intention de déposer des mémoires ou encore de les présenter, de faire connaître cette intention dans le meilleur délai à madame Ginette Giasson, la coordonnatrice de la Commission, à l'arrière de la salle au cours des prochains jours.

25

La Commission veut aussi vous dire que le Bureau d'audiences publiques a déjà et c'était une demande de monsieur Karel Ménard et une demande de monsieur François Valiquette, a donc déjà placé l'hyperlien sur le site Internet de la Commission pour l'accès aux documents dont nous avons parlé cet après-midi, les documents qui peuvent être numérisés par le Bureau d'audiences, accès à ces documents de mil neuf cent quatre-vingt-quinze ('95).

30

Alors, vous n'avez qu'à aller sur le site de la Commission, vous aurez un hyperlien qui va vous amener à un autre site où vous trouverez les transcriptions et aussi, on me dit que les transcriptions sont déjà là pour le moment. Et, d'ici les prochains jours jusqu'à vendredi, les mémoires que nous aurons pu numériser.

35

Je vais donc maintenant demander aux personnes qui sont inscrites sur le registre depuis les derniers jours et qui n'ont pas encore été appelées, et tout comme hier, qui ont des questions se rapportant spécifiquement à la gestion des matières résiduelles, qui est le bloc que nous privilégions dans un premier temps ce soir, si vous avez des questions portant sur ce sujet, j'aimerais que vous leviez la main, dans les gens qui sont là

40

Alors, il y a deux (2) ou trois (3) personnes. Alors, est-ce que vous voudriez vous identifier auprès de monsieur Robert Fournier? Et, c'est des questions portant sur la gestion des matières résiduelles. Allez vous identifier, je vais ouvrir le registre pour cela.

45 Et, maintenant, à la suite de ces deux (2) personnes qui sont là depuis... Trois (3), ah!
Excusez-moi, il y en avait une troisième.

Les personnes qui ce soir sont ici et qui sont venues spécifiquement pour ce sujet, alors le registre est ouvert. Nous allons prendre un premier bloc de dix (10) noms sur le sujet.

50

Et, nous allons nous rendre à la pause, la première pause. Et, pendant cette période jusqu'à la pause, nous allons privilégier ce sujet.

Si au retour de la pause, il y a encore des gens qui ont des questions là-dessus, on verra. Sinon, nous reprendrons le registre normal. Nous rouvrirons le registre normal et reprendrons la série de questions comme à l'accoutumée.

55

Donc, je vous mentionne qu'il y aura deux (2) pauses. Je pense que ça répond à la demande générale pour parfois certaines urgences en soirée, nous aurons au moins deux (2) pauses.

60

Et, je vous rappelle que demain soir, en début de soirée, puisque certaines personnes de différents secteurs, mais particulièrement le secteur Est du site, et Sud-Est, nous ont exprimé leur intérêt sur des questions concernant les goélands, nous aurons, en début de soirée, un lien avec un spécialiste d'Environnement Canada, et nous pourrons revenir sur ces sujets.

65

Nous avons informé aussi les personnes ressources et les gens du promoteur à ce sujet.

Et, dans un deuxième temps, puisqu'à la rencontre préparatoire avec les requérants d'audiences, quelqu'un nous a exprimé son intérêt sur les questions de santé animale, nous avons, j'ai oublié de vous nommer le spécialiste d'Environnement Canada qui sera monsieur Pierre Brousseau.

70

Et, donc pour les questions de santé animale, les personnes qui veulent poser des questions là-dessus pourront, en début de soirée aussi demain soir, s'adresser au docteur Sylvain Quessy, qui est un médecin vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire, qui a une certaine spécialité sur les cas que vous serez éventuellement appelés à lui soumettre.

75

Alors, donc, je vais donc... Ah! J'oubliais avant d'entreprendre cette soirée, il y a des dépôts de documents que nous allons faire la vérification pour voir si ces documents peuvent être déposés immédiatement.

80

Nous avons demandé au ministère de l'Environnement et c'était à monsieur Claude Trudel -- bonsoir, monsieur Trudel -- si le document concernant les critères SRT à respecter pour la qualité de l'air autour des lieux d'enfouissement sanitaire. Est-ce que ce document est prêt?

85

M. CLAUDE TRUDEL :

90 Madame la Présidente, on a déposé un document. J'ai peut-être mal compris la commande, mais on a déposé un document qui renferme tous les critères de qualité de l'air qu'on retrouve, qui sont valides au Québec.

95 C'est une information qu'on peut retrouver sur le site Internet. Il y a même un lien, là. Toute la première page explique un petit peu tout ce qu'on peut retrouver sur le site Internet. Il y a un tableau qui résume tous les critères.

Mais, étant donné que les SRT étaient en proposition d'être *normés*, c'est certain qu'on ne retrouvera pas les SRT comme étant des critères de qualité de l'air.

100 Parce qu'on a eu, à un certain moment donné, l'intention de les *normer* comme tels. À ce moment-là on n'avait pas besoin d'avoir un critère.

105 Étant donné que si, je vous ai dit aussi qu'on avait plusieurs... C'est un document de travail. C'est très évolutif, là au niveau du règlement sur la qualité de l'atmosphère.

Et, étant donné qu'on a l'intention peut-être plus de les *normer*, éventuellement, il risque d'y avoir des critères de qualité de l'air qui vont être développés. Mais, présentement, ils ne sont pas encore développés.

110 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous notons cette information supplémentaire. Mais, l'autre document, il est déposé?

115 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

120 Merci beaucoup! Maintenant, à la Ville de Lachenaie, au service d'Urbanisme, madame Caumartin, hier, qui demandait d'indiquer les zones résidentielles, les lots identifiés autour du site.

Est-ce que vous avez déposé ce document? Est-ce que vous l'avez?

125 **M. DENIS LÉVESQUE:**

Il va être prêt, Madame la Présidente, demain à déposer demain midi.

130 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup! Je reviens au ministère de l'Environnement, à une demande de monsieur Valiquette. Les plaintes quatre-vingt-seize/deux mille ('96-2000), les avis d'infractions, c'était madame Gauthier, je crois, qui avait été...

135 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

En fait, c'était la demande de monsieur Valiquette, là il ne semblait pas satisfait de la réponse qu'il avait eue suite à une demande d'Accès à l'information.

140 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, c'est vrai.

145 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

D'entrée de jeu, je voudrais juste informer que toutes les informations qui sont en possession du ministère de l'Environnement sont soumises à la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

150 Donc, ce n'est pas toutes les informations en possession du Ministère qui sont disponibles au public.

155 Là je ne me prétends pas avocate, là donc soyez un petit peu indulgents. Je ne résume pas toute la loi, mais notamment, par exemple si on a une plainte, le nom du plaignant, son adresse, tout ça, c'est masqué.

Toutes les plaintes qui ne sont pas déposées officiellement au Ministère, on ne peut pas les fournir non plus.

160 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Mais, la nature de la plainte, est-ce que ça, c'est...

165 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

170 Bon, d'accord, O.k.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

La nature de la plainte, la municipalité, par exemple, ça, ça va être fournie.

175

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, ça, ça sera dans...?

180

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Notamment, le tableau que j'ai remis, que j'ai déposé à la Commission, là..

185

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est déjà fait, oui, O.k.

190

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

... il est en vertu de la loi d'Accès. Alors, monsieur, bien en fait, la firme Réalisation Valipro a déposé une demande d'accès le huit (8) novembre dernier.

En ce sens-là le Ministère lui a répondu une première fois le quinze (15) novembre en lui donnant, justement, le fameux tableau que j'ai remis à la Commission.

195

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

200

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Et, bon, il y avait quatre (4) points à sa demande, là On lui a expliqué, là dans ces quatre (4) points là

205

Il n'était pas satisfait. Il est revenu à la charge avec une demande le vingt (20) janvier. Et, c'est là que le vingt-quatre (24) janvier, madame Liliane Côté-Aubin lui a dit qu'on n'avait pas d'autres documents, en fait, que ce qui avait déjà été fourni.

210

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon.

215

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

L'ambiguïté que je comprends, peut-être que je me trompe, là monsieur Valiquette, ce que je comprends c'est qu'il y a eu comme des plaintes de données dans le cadre du Comité de vigilance.

220 Mais, compte tenu que ce n'est pas des plaintes transférées officiellement au Ministère, c'est pour ça qu'elles ne sont pas compilées nécessairement dans le tableau.

Ça ne veut pas dire qu'on ne s'en occupe pas. Nous, on s'en occupe à l'interne quand même, là Mais, elles ne sont pas nécessairement accessibles via la loi d'Accès.

225 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Mais, le document, là vous l'avez déposé...

230 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

235 ... en ayant enlevé, en ayant masqué...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Oui.

240

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... les renseignements individuels, nominatifs?

245 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Tout à fait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

250

Bon. Je voudrais revenir, réapporтер une précision au niveau du registre, là Nous avons d'abord demandé et privilégié les gens qui étaient inscrits depuis lundi et dont la préoccupation concernait la gestion des matières résiduelles.

255 Alors, nous demandons à ces trois (3) personnes qui avaient fait signe de s'inscrire et qui sont les premiers que nous privilégions.

260 Et, ensuite, nous demandons un bloc de sept (7) autres personnes. On va prendre un premier bloc de dix (10) noms, pour se rendre jusqu'à la pause, de gens qui sont ici ce soir et spécifiquement qui sont venus pour ce sujet.

Comme hier soir, vous vous souvenez nous avons privilégié les gens qui avaient des questions sur la santé, les impacts sur la santé. Et, tout comme le sujet de ce soir, c'est un thème qui avait été demandé par des gens qui tenaient à développer en particulier ce sujet-là

265

Alors, nous avons fait cela hier pour ce groupe de gens là Et, comme d'autres avaient manifesté leur très grand intérêt pour le sujet de ce soir, nous avons donc un bloc jusqu'à la pause privilégié pour la gestion des matières résiduelles.

270

Alors, est-ce que ça va, à l'arrière, au registre? Est-ce que c'est clair au registre? Bon.

Alors, maintenant, à la demande de monsieur Sylvain Gagné, chez le promoteur...

275

Ah! D'abord un instant, j'oubliais, nous avons demandé à la MRC Des Moulins, il y avait des renseignements supplémentaires au sujet du schéma d'aménagement.

Est-ce que vous pouvez nous donner ces renseignements supplémentaires, s'il vous plaît? Oui?

280

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Je m'excuse, Madame la Présidente...

285

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

290

Je m'excuse, est-ce que je pourrais juste intervenir sur la question des informations demandées au ministère de l'Environnement. Je m'excuse, là on vous avait...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

295

Le document a été déposé. Est-ce que vous l'avez, monsieur Valiquette, le document?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

300

Non, c'est ça, le document a été déposé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah!

305

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Je n'ai pas eu de copie du document en question. C'est ça, là

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

310

Moi, j'avais information que vous êtes passé à notre bureau le quinze (15) novembre pour prendre le tableau en question.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

315

O.k. Le tableau en question, j'ai eu un tableau le quinze (15) novembre. Et, j'ai demandé à ce moment-là qu'il y ait des informations complémentaires qui soient...

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

320

On n'en a pas d'autres concernant ces plaintes-là

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

325

Donc, c'est ça?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

330

Oui.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

335

Ce que vous me confirmez, c'est qu'entre quatre-vingt-seize ('96) et deux mille (2000), il n'y a pas d'autres tableaux identiques à celui que j'ai eu entre deux mille (2000) et deux mille deux (2002), de disponibles?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

340

Tout à fait.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

345

Parfait. Merci!

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà. Alors, je vais continuer pour la liste des documents... Bon, voyez, j'allais vous oublier, madame de la MRC. Vous nous devez, donc, un renseignement supplémentaire sur le schéma d'aménagement, là

350

Me CHANTALE LALIBERTÉ :

355

Oui, absolument. Merci, Madame la Présidente! Alors, juste comme complément d'information, justement concernant le schéma. Alors, comme on l'a mentionné plus tôt aujourd'hui et d'ailleurs lundi soir, on a un nouveau schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC.

360

Ce schéma-là naturellement, il y a du texte et il y a des cartes. Et, une (1) des cartes, d'ailleurs, a été reproduite, là comme je disais, vraiment de façon véridique avec notre version, là par le promoteur.

365

Et, ce que je voulais mentionner, c'est que pour la version révisée qui est rentrée en vigueur depuis décembre, la carte comme telle qui désigne l'affectation de gestion des matières résiduelles jusqu'aux limites de la Municipalité de Mascouche, donc incluant, là l'agrandissement qu'on parle ici, cette affectation-là a été la même dans les trois (3) dernières versions qu'on a adoptées avant que le schéma vienne en vigueur.

370

Donc, je fais référence ici au schéma d'aménagement révisé, la version qui a été adoptée en décembre deux mille (2000), celle qui a été adoptée en juin deux mille deux (2002) et la dernière qui est finalement rentrée en vigueur celle de novembre deux mille deux (2002).

Et, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chacun de ces documents-là a été transmis aux MRC adjacentes. Donc, tout le monde avait accès à ce document-là c'était public.

375

Merci!

MADAME LA PRÉSIDENTE :

380

Merci beaucoup! Ah! oui, monsieur Bélanger, vous vouliez ajouter quelque chose? Un instant que j'aïlle voir. Oui, O.k., Oui.

385

Dr MARCEL BÉLANGER :

Oui, Madame la Présidente, après la réunion hier soir quelqu'un m'a gentiment avisé que je vous avais induit en erreur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Non?

390

Dr MARCEL BÉLANGER :

Alors, je pense que c'est pertinent de rapporter les dires.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

395

Oui. Allez-y.

Dr MARCEL BÉLANGER :

400

Je vous ai dit que l'énergie totale décuplait à chaque trois (3) décibels; ça double à chaque trois (3) décibels.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

405

Merci beaucoup...

Dr MARCEL BÉLANGER :

410

Voilà correction.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

415

... pour cette précision. C'est important dans les calculs et les analyses que la Commission fera.

Le BAPE, donc, demande au promoteur, c'est une demande, oui, sur le protocole médical utilisé lors de l'examen pour les travailleurs de BFI.

420

Et, aussi, monsieur Valiquette vous a demandé la liste des congés de maladie des employés, rapports des médecins fournis à BFI?

M. JEAN-MARC VIAU :

425

Pour ce qui est du protocole médical, j'ai fait la demande. Je devrais le recevoir, ça va être disponible demain matin.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

430

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

Pour l'autre, est-ce que je pourrais vous demander c'était quoi exactement?

435

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Les congés de maladie des employés?

M. JEAN-MARC VIAU :

440

Ah! J'avais spécifié que c'était quatre (4) jours qui étaient payés, simplement, puis ils les prenaient, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

445

Et, vous n'avez pas la liste... Quand quelqu'un se déclare malade...

M. JEAN-MARC VIAU :

450

Oui, on peut la...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

455

... est-ce que vous avez, à part ces quatre (4) jours là une liste de gens qui se sont déclarés malades et que vous avez compilée, là?

M. JEAN-MARC VIAU :

460

Oui, elle est compilée par chaque nom. Mais, je vais vous la fournir demain.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

465

Bon, d'accord. Et, monsieur Bernaquez a demandé le calibrage pour détecter la radioactivité.

M. JEAN-MARC VIAU :

Ç'a été déposé.

470

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est déposé?

M. JEAN-MARC VIAU :

475

Ah, demain! Excusez, demain.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

480

C'est déposé demain?

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

485

MADAME LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, je vous reviens demain, mais on revérifie.

490

Je retourne au ministère de l'Environnement. Nous avons demandé le seuil pour la détermination de la radioactivité dans les déchets dangereux, toujours à la suite de la question de monsieur Bernaquez.

M. JEAN MBARAGA :

495

Monsieur Michel Bourret répondra à la question, Madame la Présidente.

M. MICHEL BOURRET :

500

Dans le Règlement sur les matières dangereuses, une matière radioactive est définie comme étant: Toute matière qui émet spontanément des rayonnements ionisants pour laquelle le résultat d'une équation qui est fournie dépasse une valeur... est supérieur à une valeur de un (1).

505

L'équation, en tout cas, c'est une sommation de différents... l'activité massique de différentes matières. C'est une formule un petit peu complexe qu'on peut... C'est dans le Règlement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

510

C'est une formule complexe?

M. MICHEL BOURRET :

515

Cependant, il y a certaines matières qui sont exclues, dont les matières radioactives qui rencontrent les exigences fixées dans un permis délivré par la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada relativement à leur dépôt dans un lieu d'enfouissement sanitaire ou un lieu d'incinération ou relativement à leur rejet dans un égout.

520

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum. Alors, ça, c'est un document que vous pouvez remettre à l'arrière. Vous pouvez le déposer, la précision que vous apportez sur ce...?

525

M. MICHEL BOURRET :

Oui, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

530

Merci beaucoup! À Recyc-Québec, même si vous serez en vedette dans les prochaines minutes, la mise à jour des bassins de population desservie par la collecte sélective, est-ce que vous aviez...? Oui?

535

M. MARIO LAQUERRE :

Oui, je pourrais vous les...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

540

Oui?

M. MARIO LAQUERRE :

545

... déposer, effectivement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

550

Bon, et puis la gestion, votre bilan deux mille (2000)? Non, c'est fait, ça, hein?

M. MARIO LAQUERRE :

C'est fait.

555

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est fait. Bon. Maintenant, je reviens au promoteur, mais les papiers étaient un petit peu mêlés.

560

Le plan des mesures d'urgence mis à jour, le site d'enfouissement, la centrale? La mise à jour de votre plan d'urgence?

M. JEAN-MARC VIAU :

565

C'est déjà déposé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il est déjà déposé?

570

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Ce qui est déposé, c'est le plan de prévention des accidents environnementaux.

575

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. JEAN-MARC VIAU :

580

Mais, l'autre aussi.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

585

Mais, le plan d'urgence, je ne l'ai pas vu dans les documents déposés.

M. JEAN-MARC VIAU :

590

Bien, voyons donc! Ça, c'est la prévention, mais il est avec les deux (2).

M. ANDRÉ CHULAK :

C'est dans les plans des mesures d'urgence, les deux (2) sont combinés.

595

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il y avait une section, donc c'était à l'intérieur?

M. ANDRÉ CHULAK :

600

Ils sont dans la même boîte, c'est les deux (2) cahiers.

M. JEAN-MARC VIAU :

605

O.k. Redis-le donc.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

610

Alors, pouvez-vous peut-être vérifier? Oui, vous avez un renseignement supplémentaire, oui?

M. ANDRÉ CHULAK :

615 Juste préciser que j'ai déposé les deux (2) plans. Ils sont dans le même caisse, c'est le même cartable.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

620 Ah! Voilà

M. ANDRÉ CHULAK :

Ç'a été déposé.

625 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

M. ANDRÉ CHULAK :

630 Couverture différente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

635 Bon. Et, on se fait au titre, alors... Et, finalement, on me demande le plan de prévention de la pollution pluviale, le plan directeur de drainage pluvial.

640 Une demande qui vous a été faite, là Est-ce qu'on peut...? Ou demain, est-ce que vous l'avez aujourd'hui?

M. ANDRÉ CHULAK :

C'est ça.

645 **M. JEAN-MARC VIAU :**

C'est déposé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

650 C'est déposé aussi. Bon. Alors, je pense que j'ai fait le tour.

655 Et, avant d'entreprendre le bloc sur la gestion des matières résiduelles, je pense que la liste est déjà arrivée.

Je voudrais revenir sur un point puisqu'on me dit que, dans la salle, des gens pourront peut-être vouloir revoir cela sur une photo que vous avez présentée cet après-midi. Et, c'était une demande de monsieur Sylvain Gagné sur la fuite de gaz du capteur numéro 170.

660 Est-ce que vous pouvez nous remettre cette photo?

M. JEAN-MARC VIAU :

665 J'ai demandé...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

670 Bon, alors la question qui avait été posée, et nous vous avons demandé d'aller faire cette vérification-là c'est que les gens s'étaient rendu compte qu'il y avait des bruits, en tout cas, émanant de ce tuyau.

Et, certains disaient qu'il y avait de l'air qui en sortait. Quelqu'un d'autre a dit: Bon, j'ai cru sentir une succion.

675 Alors, on aimerait savoir: Est-ce que vous avez retrouvé, est-ce que vous avez trouvé le problème? Qu'est-ce qui s'est passé exactement?

M. JEAN-MARC VIAU :

680 O.k. J'ai demandé au technicien qui est responsable du champ d'extraction d'aller voir son puits et de me faire rapport de ce qu'il y avait.

685 Ça, c'était le puits lorsqu'il était... avant de faire sa réparation. Puis, la photo d'après, ce qu'on peut voir, ici, c'est ça ici qui manquait: la gaine qui entoure la tête du puits, ici, qui permet, en fin de compte, d'empêcher l'entrée d'air.

Parce que le gaz, là dans ce type de capteur là ici, l'air part d'ici puis il s'en va comme ça ici. Puis, ça, c'est la valve de contrôle qu'on peut voir ici.

690 Ça fait que ce qu'on entendait, la fuite, c'était ici. Ça, ce n'est pas une fuite. En fait, c'est une entrée d'air.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

695 Bon. Bien, la question que les gens se posaient c'est qu'ils avaient l'air de voir... c'était peut-être comme on le disait cet après-midi quand vous avez montré la photo, des débris de la gaine, là

700 Mais, les gens disaient qu'ils avaient l'impression de voir du ruban qui avait été mis là en catastrophe, là

Alors, est-ce que c'était tout simplement les débris de la gaine? Qu'est-ce que c'était, là ce problème-là?

705 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Là ce qu'on m'a dit, moi, c'est qu'avant ils le mettaient avec du *tape*, mais ça fait un bon bout de temps, maintenant, qu'ils prennent ça. Probablement que c'était des résidus qui restaient.

710 Ou, il l'a peut-être réparé en cours de route. Ça arrive. S'il arrive là la gaine est cassée, il va *patcher* ça, puis il va chercher ça. Làbas, il y avait beaucoup de puits quand même sur le terrain.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

715

Bon. Est-ce qu'on peut aller, est-ce qu'on peut demander au ministère de l'Environnement? Vous nous avez dit que vous faisiez régulièrement la visite des cent soixante (160)... des quatre-vingts (80)... cent quatre-vingts (180), bon.

720

Pouvez-vous nous dire: Est-ce que vos inspections récentes vous ont donné des informations de bris? Est-ce que vous allez faire cette visite prochaine ou si vous l'avez faite il y a longtemps?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

725

Ce que je peux vous dire, on ne fait pas toujours le tour de toutes les... On a un programme d'inspections qu'on a établi pour UTL. On y va...

730 Ce que j'ai mentionné, c'est qu'on y allait une (1) fois par mois. Naturellement, à chaque fois qu'on y va, c'est trop grand, là on ne peut pas faire nécessairement tout le tour.

On a certains points qu'on vérifie, notamment les conditions des autorisations, le Décret, et caetera, donc au fur et à mesure de nos visites.

735

Il faudrait que je voie avec le technicien si, effectivement, là il a constaté ce genre de choses là. Par contre, on peut aller aussi sur le terrain.

740 Ce que je peux dire, c'est effectivement, pas moi personnellement, mais le technicien lors de l'installation, c'est des conduites effectivement sous vacuum, là comme la compagnie l'a mentionné.

Là à savoir: Est-ce que celui-là il avait un problématique X ? Je ne suis pas en mesure de vous répondre à cette étape-ci.

745 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pourriez vérifier auprès de votre technicien ce qu'il a observé lors de sa plus récente visite à ce tuyau portant le numéro 170 et venir nous faire rapport là-dessus?

750 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

755

Alors, j'appelle donc, monsieur...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

760

Est-ce que je peux intervenir pour vider ce sujet-là?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui. Bon.

765

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Parce qu'on va revenir, là

770 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bien, écoutez, est-ce qu'on peut s'entendre, monsieur Valiquette, qu'on réussit à faire ça dans un moment avec les questions, à un certain moment donné pour répondre à tous ceux qui...

775 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

C'est parce que le citoyen le plus...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

780

Oui, oui...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

785

... concerné par ça est ici et doit partir bientôt. Alors...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

790 Bon. Alors, si on s'entend qu'on fait un petit bout de chemin et après ça on passe à notre thème demandé par des citoyens, des concitoyens à vous. Allons-y.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

795 C'est juste pour donner la chance aux citoyens de donner leur point de vue, là

Écoutez, nous, on est allés sur le site. On a fait une visite en compagnie de Robert Demers, directeur des opérations. On a une photo qu'on va déposer ici, qu'on a prise exactement de ce puits 170.

800 Nous étions, les citoyens présents, il y avait Lionel Paquette, Marc-André Bernier qui est ici à côté de moi, Réjeanne Boucher, Lyne Jetté, Sylvain Gagné et moi-même.

805 On a constaté que le puits 170 fuyait par son couvert qui était en partie scellé, il y avait du *duct tape* ou un équivalent. Et, une forte senteur de gaz pouvait être sentie à plusieurs mètres autour.

810 La deuxième constatation, c'est que le responsable de la vérification était passé quelque temps auparavant car des traces de motoneige étaient fraîches comme en témoigne la photo. Notre photo permet de voir ça.

Et, il y avait, la troisième constatation, c'est que monsieur Bernier, ici présent, avait déjà constaté l'existence de cette fuite lors d'une promenade puisqu'il réside à proximité du site, alors près de cet endroit-là

815 Il avait constaté cette fuite plus de quatorze (14) jours, à compter, là avant notre visite, quatre (14) jours au moins avant notre visite.

820 Donc, il y avait vraiment des odeurs autour. Et, si c'est vacuum, il faut peut-être se poser des questions sur quels autres types de problèmes ces conduits peuvent avoir.

M. JEAN-MARC VIAU :

Je voudrais bien préciser...

825 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on peut savoir comment il se fait qu'il y avait des odeurs autour de ce tuyau présumément de succion?

830 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Oui. Je veux dire, on parle de fuite. Ce n'est pas une fuite, en fait, il y avait de l'air qui rentre dedans. Là-dessus, notre intégration de surface montre où il y a des émanations justement.

835 Le problème n'était pas avec le puits. L'opérateur, au contraire, il a fait son travail. Il n'y avait pas un problème majeur là-dessus. C'est de l'entrée d'air, de toute façon, qui s'en va à la torchère.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

840

Et, dites-moi, les traces de motoneige sur votre site...

M. JEAN-MARC VIAU :

845

Ça, ça veut dire qu'il est en train de faire, il fait son travail. Il va vérifier ses...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

850

Bon, ça ne peut pas être un tiers ou quelqu'un d'autre, là qui se promène?

M. JEAN-MARC VIAU :

Non.

855

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. C'est votre homme?

M. JEAN-MARC VIAU :

860

C'est notre motoneige qu'il se promène avec ici. Ce qu'on peut voir ici, c'est le site d'enfouissement, justement que... On voit ici...

865

C'est ça le résultat de notre intégration de surface. C'est ça qui nous permet de valider la performance ici.

Ici, c'est le champ. Ici, on a vu qu'il y avait des sorties de nettoyage aussi qui fuyaient ici. Ça, c'est dans notre rapport de juillet, de Biothermica de juillet deux mille deux (2002).

870

On a amené des travaux correctifs ici. On a relié les sorties de nettoyage. Ici, on a pu voir que le puits ici fuyait. Puis, on voit ici qu'il y avait du vacuum qui manquait à être mis pour les puits. Même chose ici.

875 Puis, ici, ce qu'on voit, c'est justement au Nord, le secteur où est-ce que monsieur parlait, le puits se trouve ici dans le coin.

Ce n'est pas un puits, en fait, ça raccorde une sortie de nettoyage. Les odeurs viennent d'ici.

880

On est en train, en ce moment, de travailler sur ce secteur-là. Je veux juste vous dire que... Bien, là je vais peut-être laisser la place à monsieur Drouin pour expliquer justement la courbe ici.

M. GUY DROUIN :

885

O.k., comme j'expliquais hier soir, vous avez ici une vue en trois (3) dimensions d'un échantillonnage de surface qui reprend sous une forme graphique très facile à interpréter pour le commun des mortels. Donc, c'est très facile à visualiser.

890

Il y a au-delà probablement de huit (8 000) à neuf mille (9 000) mesures de méthane prises, comme j'expliquais hier, à chaque cinq (5) secondes. Et, on peut donc facilement voir le cheminement préférentiel de sortie des biogaz.

895

Parce que comme vous le savez, un site d'enfouissement est un ouvrage qui bouge. Il y a des tassements différentiels.

900

Et, il est extrêmement important dans le cadre d'une politique rigoureuse de gestion et de prévention reliée à l'efficacité du réseau de captage de bien connaître l'état de ce réseau par le biais de mesures systématiques rigoureuses, tant au niveau de la surface qu'au niveau de la périphérie du site, des émissions de méthane; et la technologie d'aujourd'hui le permet.

Ce que vous voyez ici, comme vous voyez le *peak* ici, on est autour de mille (1 000), mille cinq cents (1 500) ppm.

905

Le règlement auquel est assujéti par le Décret de mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995) le site d'enfouissement pour ce type d'émissions, on ne doit pas dépasser douze mille cinq cents (12 500) ppm, équivalant méthane.

910

Le point maximal ici est environ dix (10) fois plus faible que ce que le règlement exige.

915

Deuxièmement, la concentration moyenne de cet échantillonnage de surface lorsque nous intégrons chacune des mesures et que nous divisons par le nombre de mesures est de l'ordre d'environ, de mémoire, vingt-deux (22) ou vingt (20) ppm versus une exigence de douze mille cinq cents (12 500) ppm, donc environ quatre cents (400) fois sous la norme.

Nous pouvons également corréler ces émissions par rapport à comme j'expliquais hier, à une série de stations qui existent autour du site et qui mesurent ponctuellement, pas en continu, ponctuellement les émissions de méthane.

920 Et, à la limite, pouvoir évidemment évaluer si nous dépassons le critère du six (6) milligrammes par mètre cube que monsieur Trudel mentionnait hier; lequel critère tel que confirmé par le ministère de l'Environnement du Québec est le critère qui permet de garantir qu'il n'y aurait pas d'odeurs et que nous rencontrons les exigences de Santé publique.

925 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ce que vous... Pardonnez-moi.

M. GUY DROUIN :

930

Alors, l'opérateur, essentiellement... Oui?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

935 Monsieur Drouin, pardonnez-moi. Dans le fond, ce que vous dites, c'est que dans ce secteur où se trouve le tuyau 170, il y a ces blocs ou ces émissions qui vont jusqu'à la limite?

M. GUY DROUIN :

940

Voilà Il y a donc des travaux correctifs.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon.

945

M. GUY DROUIN :

Et, c'est au gestionnaire du site à apporter les correctifs. Mais, il peut maintenant bien identifier où les correctifs devaient être apportés.

950

C'était mesuré en juillet deux mille deux (2002). Et, monsieur Viau pourrait mieux que moi, puisqu'il est l'opérateur, expliquer les correctifs qui ont été faits.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

955

Merci beaucoup, monsieur Drouin. Mais, est-ce que vous êtes en train de réparer ça en plus du tuyau, là?

M. JEAN-MARC VIAU :

960

O.k. Le tuyau n'est pas brisé, là Il n'est pas du tout brisé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

965

Oui, mais vous avez remis la gaine, là C'est ça que vous nous disiez ce matin?

M. JEAN-MARC VIAU :

970

Oui, c'est ça. Mais, il n'y avait pas de fuite là C'est simplement une entrée d'air parce que c'est une sortie de nettoyage dans laquelle il soutirait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

975

Bon. Mais, ce problème-là précis des odeurs, là qu'est-ce que vous faites pour les...?

M. JEAN-MARC VIAU :

980

On est en train de travailler là-dessus en ce moment. Dans le rapport, et c'est remis au ministère, nos mesures d'intervention sont indiquées, qu'est-ce qu'on va faire là-dedans.

Il y avait le puits à réparer, les autres parties à côté. Puis, ici, c'était de mettre un vacuum sur ce secteur-ci, faire un intérêt là-dessus.

985

Si on voit aux prochaines campagnes que ce n'est pas réglé, bien là il va falloir mettre plus de systèmes de captage plus rapprochés, justement pour pouvoir permettre d'avoir un meilleur soutirage.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

990

Monsieur Gagné, oui?

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

995

Mon nom est Bernier. Madame la Présidente, s'il vous plaît?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Excusez.

1000

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

Moi, j'aimerais beaucoup que monsieur Robert Demers serait interviewé. Parce que c'est lui qui nous dirigeait à ce moment-là sur le site.

1005 Puis, quand on... Madame, moi, quand je vous dis, là moi, je ne suis pas ici pour conter des
menteries, mais il était très, très loin de là

Quand on met la main sur le tuyau puis ça souffle sur la main, puis que ça sent très
mauvais, je ne sais pas comment on peut faire... il y a peut-être des termes scientifiques pour
1010 m'expliquer que ça respirait, mais dans ma tête à moi, ça soufflait. C'est quoi qui sortait là?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Vous prenez...
1015

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

C'est quoi qui sortait là?

1020 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous prenez acte du témoignage de monsieur -- que je ne me trompe pas -- oui, Bernier,
Bernier, oui, voilà

1025 **M. MARC-ANDRÉ BERNIER :**

Je n'ai pas été le seul là non plus. On est trois (3) ou quatre (4) ici dans la salle, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1030 Alors, peut-être expliquer le phénomène qu'ils ont vécu, là?

M. JEAN-MARC VIAU :

1035 Écoutez, demain, je vais aller voir mon opérateur puis je vais lui demander exactement ce
qui s'est passé.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1040 S'il vous plaît, oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

1045 Je ne veux pas mettre en question qui que ce soit, là Je vais faire mon travail puis je vais
vous rapporter mes conclusions.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon, si vous pouviez nous revenir là-dessus.

1050

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

1055

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Puis, entre-temps, bien, je retournerais voir madame du ministère de l'Environnement, là régional.

1060

Puisque monsieur Bernier nous signale que ça fait une quinzaine de jours? Monsieur Bernier, vous avez dit une quinzaine de jours que vous aviez fait cette...? Bon.

Est-ce que vous pourriez signaler à votre inspecteur que vous voulez consulter, que le premier constat de monsieur remonte à une quinzaine de jours, là?

1065

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Oui, oui, oui, sans problème. J'ai toutes les informations.

1070

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Qu'il aille voir dans ses dossiers.

M. MARC-ANDRÉ BERNIER :

1075

Oui, Madame la Présidente, regardez de la façon que ça s'est produit, nous autres, on était dirigés par monsieur Robert Demers.

1080

Justement dans la petite unité qu'on était embarqués, là il y a quelqu'un qui a fait la réflexion, dans le véhicule: Regarde, il y a quelqu'un qui est venu ici en motoneige.

Monsieur Demers a pris la parole: Oui, effectivement. Ça, c'est pour la surveillance de nos pièces d'équipement. O.k.

1085

Là on a constaté, en débarquant, c'est sûr qu'en s'approchant bien là on a vu que ça sentait très fort. On a constaté la fuite.

Puis, après ça, moi, juste comme ça en passant, j'ai dit à monsieur Demers, j'ai dit: Si on allumait une allumette, là j'ai dit, je pense que ça ne serait pas beau, le feu prendrait.

1090

Bien, il dit: On ne prendra pas de chance. Tu sais, il m'a dit ça dans ces mots-là En voulant dire: Bien, c'est sûr que s'il y a des gaz qui s'échappent, ce n'est pas une place pour allumer et mettre le feu, là Tu sais, c'est bien évident.

1095 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, là nous on va faire toutes ces vérifications-là Vous vérifiez aussi. Et, nous allons voir ce que l'inspecteur, le rapport que madame peut nous rapporter dans les prochains, je pense bien dans les vingt-quatre (24) prochaines heures, nous aurons ça.

1100

Oui, monsieur?

M. GÉRALD GAGNÉ :

1105

S'il vous plaît, Madame la Présidente?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Votre nom?

1110

M. GÉRALD GAGNÉ :

Gérald Gagné.

1115

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. GÉRALD GAGNÉ :

1120

Citoyen de Charlemagne.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1125

Oui.

M. GÉRALD GAGNÉ :

1130

La photo qu'on nous a montrée tout à l'heure système en vacuum , lorsque vous aspirez de l'air, justement, gaine, couvert, vous nous dites que vous amenez ça à la lampe torchère.

Ça veut dire, si je comprends bien, ça veut dire que vous affectez directement votre combustion.

1135 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Regardez-moi, posez-moi la question à moi.

1140 **M. GÉRALD GAGNÉ :**

Excusez.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1145 Oui, oui.

M. GÉRALD GAGNÉ :

1150 O.k. Ce que je veux dire, c'est que moi, ma compréhension, on aspire l'air du sol. Ça veut dire si je prends de l'air là j'aspire moins de gaz.

Parce que son but premier, c'est d'aspirer les gaz du sol. On est d'accord?

1155 Alors, si j'aspire de l'air à la place du gaz, c'est une chose. Mais, de l'autre côté, là je n'ai plus le même *mix* air/gaz qui arrive à ma lampe torçhère.

Si je ne consomme pas bien mes gaz, qu'est-ce qui sort? Un peu plus de furanne puis de dioxine ou autre?

1160 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon, alors...

1165 **M. GÉRALD GAGNÉ :**

J'ai un peu de misère à comprendre, là l'explication de ces messieurs.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1170 Ce que j'aimerais, monsieur Viau, c'est que quelqu'un puisse nous expliquer en même temps, quand vous arriverez avec le reste de l'information, tout le mécanisme de ce système.

Où est-ce que ça va? Vous dites ça prend le gaz par... la vanne, le tuyau avant le vanne de contrôle, et caetera.

1175

Alors, tout le mécanisme, comment ça fonctionne? Et, comment réagit le mécanisme s'il y a soit une fuite ou un bris parce que la gaine est défectueuse?

L'hypothèse où tout est parfait et l'hypothèse où la gaine est défectueuse.

1180

Est-ce que c'est possible que vous nous fassiez une sorte de diagramme de tout cela, là

M. JEAN-MARC VIAU :

1185

Pour demain?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1190

M. JEAN-MARC VIAU :

Ah! Oui, oui, oui, oui, oui.

1195

MADAME LA PRÉSIDENTE :

En même temps que vous nous rapportez les précisions qui vous ont été demandées?

M. JEAN-MARC VIAU :

1200

Parfait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1205

Ça va? Ça va. J'appelle donc sur le sujet de la gestion des matières résiduelles, qui est un bloc important dans le dossier que nous étudions, la première personne qui est monsieur Martin Thivierge.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1210

M. MARTIN THIVIERGE :

Bonjour!

1215

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Thivierge! Alors, votre question?

M. MARTIN THIVIERGE :

1220

Elle risque d'être très, très simple. C'est concernant, justement, l'excès des déchets. Sur le plan, on voit bien qu'on a une zone tampon. Moi, ma question est bien simple.

1225 C'est qu'on nous dit qu'on va bien contrôler tous les déchets, le recyclage, et caetera. Mais, dans ces zones tampons là comment ça se fait qu'on retrouve, j'ai compté des frigos, des *ski-doo*, des vieilles voitures, un paquet de métal, de pneus usés.

1230 Moi, ma question c'est: Comment on va réussir avec doubler puis tripler la superficie qu'on n'ait pas de déchets encore dans les zones tampons? C'est juste cela que je me demande.

Est-ce que le ministère qui s'occupe de ça fait bien le contrôle? Et, ces gens-là est-ce qu'ils n'en échappent pas un peu à gauche, à droite? Est-ce qu'ils vont...

1235 Ma question, là c'est: Comment ça se fait qu'on en retrouve des déchets en dehors du site?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1240 Et, particulièrement de ce type de déchets que vous venez d'énumérer, là?

M. MARTIN THIVIERGE :

1245 Bien, tu sais, une voiture, c'est un peu dur à cacher, là Je veux dire, moi, je peux prendre des photos de voitures qui sont dans les zones tampons, des pneus, des frigidaires, des frigos, des *ski-doo*, à part le métal, les bouteilles, et caetera.

Ça, c'est transporté à gauche à droite par les *bulldozers*, puis c'est perdu dans les sites avoisinants, là qu'on peut prendre des marches ou peu importe, là

1250 Ma question est là Comment on fait pour perdre une voiture dans une zone tampon?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1255 Alors, on va aller voir quel est le type de matières résiduelles -- et là c'est des matières résiduelles de gros gabarit -- qui sont accueillies au site.

Alors, monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

1260 Pour parler de zone tampon, la zone tampon il faut qu'elle soit bien délimitée pour que le ministère puisse l'inspecter. La zone tampon, elle a cinquante (50) mètres.

1265 Les autres propriétés à côté concernant les dépôts autres, monsieur Chamberland va y répondre.

M. HECTOR CHAMBERLAND :

1270 Tout ce que je peux dire, c'est qu'on a acheté des terrains aux alentours. Il y a certains terrains qu'il y avait eu des dépôts sauvages de gens qui ne veulent pas soit payer un enfouissement, alors ils vont déposer des objets là

1275 Et, puis, même si on a un surveillant, souvent ça se fait la nuit, les fins de semaine. Et, puis, on ne peut pas toujours contrôler les gens qui vont *dumper* des frigidaires ou... Une fois, on en a surpris un à aller *dumper* un bain sur un terrain avoisinant.

1280 Alors, on a beau mettre des barrières, mais souvent les gens passent outre sur des terrains avoisinants pour déposer des objets. Mais, ça, on n'a pas de contrôle total là-dessus, là. Ce n'est pas nos terrains à nous.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1285 Est-ce que je peux aller au ministère de l'Environnement, demander: Dans des cas comme ça dont vous devez être saisis, est-ce qu'il y a des méthodes de récupération prévues?

Est-ce que dans ce temps-là vous demandez, lorsque vos inspecteurs passent dans les secteurs, est-ce que vous demandez à ce que la récupération se fasse? Qu'est-ce qui se passe dans ce temps-là?

M. JEAN MBARAGA :

1290 Avant, disons que je vais donner la première partie de réponse; le reste, c'est madame, justement, Marie-Josée Gauthier qui va répondre.

1295 Vous comprendrez que quand l'inspecteur va, justement, surveiller ou vérifier un lieu d'enfouissement sanitaire, il vérifie, justement, ce qui se trouve sur le terrain du promoteur, justement, du lieu d'enfouissement sanitaire. Ça, c'est sûr et certain.

1300 Mais, ce que l'inspecteur, justement, trouve en allant sur un lieu d'enfouissement sanitaire, sur les terrains qui n'appartiennent pas, justement, au propriétaire, justement, du lieu d'enfouissement sanitaire, je demanderais à Marie-Josée Gauthier de vous donner l'information.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

1305 En fait, c'est toujours au propriétaire, finalement, des terrains, là qui a la responsabilité de garder son lieu propre. Donc, c'est le Règlement sur les matières résiduelles, le Règlement sur les déchets solides, actuel, qui s'applique.

1310 Dans le cas de petites, petites quantités on va aussi demander le support de la municipalité dans ces cas-là. Mais, c'est le propriétaire du site, là qui en est responsable, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1315 Alors, quel est le recours des citoyens qui vivent dans le voisinage? Qu'est-ce qu'ils peuvent faire?

Ce que vous leur suggérez, c'est de contacter le propriétaire, d'essayer de trouver qui est le propriétaire de ce lieu qui est en périphérie du lieu?

1320 Qu'est-ce que vous suggérez aux citoyens?

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

1325 Quand c'est des petites quantités, on les réfère à leur municipalité, à ce moment-là

Pour les grosses quantités, quand c'est vraiment un dépôt de déchets solides, on prend la plainte et on intervient, donc selon notre processus.

1330 Et, c'est au propriétaire qu'on envoie les avis d'infractions à ce moment-là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1335 Bon. Alors, monsieur, peut-être en voyant... allez à votre municipalité en leur signalant la présence de ce que vous avez constaté.

M. MARTIN THIVIERGE :

1340 C'est sûr que ça peut être un gros débat. Je pense que, je pense que les gros véhicules lourds en perdent un peu à gauche, à droite.

Il y a des chemins qui sont accessibles, dont il y avait un chemin qui s'appelait le chemin Quintal dans cette région-là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1345 Oui.

M. MARTIN THIVIERGE :

1350 Et, c'est utilisé par des véhicules lourds. Ç'a l'est encore parce que quand ils font des trous puis des fosses, ils remplissent les trous et les fosses avec de la terre, avec des vieux déchets, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1355 Hum, hum.

M. MARTIN THIVIERGE :

1360 Ça fait qu'ils font des trous, puis quand les trous ne sont plus bons à être utilisés, on les remplit avec de la terre usée, là avec des déchets, de la vitre, des pneus.

Ça fait que c'est sûr que c'est autres qui doivent véhiculer ça ces déchets-là

1365 Mais, c'est correct, ma question n'était peut-être pas tout à fait claire. Ma deuxième question...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1370 Votre deuxième question, oui?

M. MARTIN THIVIERGE :

1375 ... c'est justement, c'est encore concernant les déchets. Je ne sais pas si le greffier va pouvoir nous permettre de voir le plan 3D qu'on a vu lundi?

Le plan 3D, est-ce que vous me permettriez de le remettre à l'écran?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1380 En trois (3) dimensions, que vous nous avez montré, oui.

M. MARTIN THIVIERGE :

1385 Non, le plan 3D. Juste avant que vous nous avez montré la centrale de biogaz, juste une seconde avant, il y avait un beau plan que j'aurais voulu montrer à Madame la Présidente concernant une étendue d'eau.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1390 Incidemment, est-ce que vous avez déposé, monsieur Viau, tous les documents visuels que vous nous avez... Oui?

M. JEAN-MARC VIAU :

1395 On a déposé un cédérom.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Un cédérom.

1400

M. JEAN-MARC VIAU :

Oui.

1405

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci.

M. MARTIN THIVIERGE :

1410

Vous pouvez remercier la firme BFI, c'est très utile. Juste avant la centrale biogaz qu'ils nous ont montrée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1415

On va prendre le temps de le trouver.

M. MARTIN THIVIERGE :

1420

Où on voyait la zone tampon, là O.k. Oui, vous pouvez rouler encore un petit peu. C'était avant ça. Je veux juste voir la zone tampon en haut, là il y a une petite étendue d'eau. On la voit ici sur la *map* .

1425

Il y a l'étendue humide, mais juste en haut, on a un petit lac artificiel. Je voudrais juste vous montrer à Madame. Je sais qu'on le voit sur la *map* . Je l'ai vu lundi soir. O.k. Oh! Oh! Juste là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah!

1430

M. MARTIN THIVIERGE :

1435

Cette petite étendue d'eau là elle se trouve exactement à.. Premièrement sa superficie est de cent cinquante (150) mètres par cinquante (50) mètres de large. C'est quand même une bonne étendue d'eau.

Cette étendue d'eau là se trouve, à peu près, à deux cents (200) mètres du site d'enfouissement. Cette eau-là elle est corrompue.

1440

Quand je dis corrompue , le mot est faible. On la sent, à peu près, à trois cents (300), quatre cents (400) pieds avant d'arriver à cette étendue d'eau là

1445 Et, je me demande comment on peut perdre cette eau-là usée dans une étendue d'eau qui se trouve dans une zone tampon qui ne devrait pas être assujettie à de l'eau usée.

Puis, quand je vous dis de l'eau usée, les mots me manquent pour vous expliquer ce que c'en est, là

1450 Ça fait que je voudrais savoir: Est-ce que le Gouvernement est au courant de cette perte de liquide là qui est verdâtre, sale, corrompue?

Ça, c'est à part les pneus qui se retrouvent autour, les déchets. On dirait une mini *dump* en soi dans une zone tampon qui devrait être gardée site de villégiature, là au minimum.

1455 Et, cette eau-là s'écoule où? Ça fait que je me demande où on perd cette eau usée là?

Et, où elle arrive parce qu'elle doit arriver de quelque part?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1460 C'est une question qu'on va ajouter sans doute. Mais, on peut voir, brièvement, là-dessus puisque c'est une question qui concerne moins la gestion des matières résiduelles.

M. MARTIN THIVIERGE :

1465 Bien, c'est un déchet, l'eau usée est...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1470 Voilà. Parce que c'est une question, justement, qu'on voulait aborder sur l'écoulement des eaux de ruissellement, là sur le site et aussi l'eau souterraine, des sujets que la Commission voulait aborder.

1475 Est-ce que, ce que monsieur Thivierge nous fait remarquer, l'existence de cette mare dans un secteur boisé...

M. MARTIN THIVIERGE :

1480 Une mare? Elle mesure cent cinquante (150) mètres de large.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1485 Cent cinquante (150), oui, c'est assez, c'est une grande mare. Est-ce que l'eau de ruissellement, est-ce que c'est de l'eau de source? Qu'est-ce qui fait l'existence de ce plan d'eau là?

M. JEAN-MARC VIAU :

1490 L'écoulement des eaux de surface, ce que je peux... C'est ça, l'écoulement des eaux de surface, chez nous, ce que je peux vous dire, c'est que ça s'en va comme ça et comme ça. Il y a des fossés périphériques.

Donc, il n'y a pas de communication entre là et les terrains voisins.

1495 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

J'entends que vous dites que ce plan d'eau, pour utiliser un terme plus approprié, ne serait pas sur votre terrain? Qu'est-ce que vous dites là-dessus, monsieur Boisvert?

1500 **M. DANIEL BOISVERT :**

Bien, moi, c'était pour parler de la nature du plan d'eau. C'est que dans la partie Est, là le drainage n'est pas efficient. Puis, on peut retrouver des zones marécageuses.

1505 Puis, quand on dit zones marécageuses , à certains endroits, ça peut sentir mauvais durant l'été.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1510 Mais, est-ce que vous...

M. DANIEL BOISVERT :

1515 Mais, je ne me suis pas rendu directement, là mais avec ce qu'on m'explique, ça peut être une explication, là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

1520 Est-ce que les fossés périphériques vont jusqu'à l'argile ou est-ce qu'il pourrait y avoir un écoulement dans le sable de surface à cet endroit-là?

M. JEAN-MARC VIAU :

1525 Les fossés sont dans l'argile. Dans le schéma des pluviaux, justement, vous allez voir, ils sont là-dedans.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

O.k.

1530

M. JEAN-MARC VIAU :

Nos fossés sont tous arpentés aussi, là

1535 **M. MARTIN THIVIERGE :**

C'est sûr, mais si c'était juste de l'eau qui serait verte, d'un fossé, on aurait fort probablement un peu de vie dans cette mare-là ou dans ce lac-là

1540 C'est sûr ça sent les oeufs pourris. Il n'y a pas de vie qui peut exister là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Non.

1545

M. MARTIN THIVIERGE :

Je veux dire, on ne s'y approche pas à quatre cents (400) mètres. Je n'ai pas connu d'eau qui était naturelle, qu'à quatre cents (400) mètres on commençait à la sentir.

1550

Et, je me demande si...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1555 Mais, s'il s'agit d'un marécage, oui, alors, là et qui n'appartient pas... il n'y a personne ici, là qui peut répondre.

M. MARTIN THIVIERGE :

1560 Il y a-tu quelqu'un...

M. HECTOR CHAMBERLAND :

1565 Madame la Commissaire...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur?

1570

M. HECTOR CHAMBERLAND :

... je crois que, d'après ce que je peux voir sur le plan, là il me semble que ça serait le terrain qu'on appelle Les Soeurs .

1575

Les Soeurs ont un terrain là Et, puis il y a eu des extractions de sable, il y a plusieurs années quand ils ont fait la 640 et tout ça. Et, puis, ça s'est transformé en lac avec de l'eau stagnante.

1580

Alors, c'est l'explication que je pourrais en donner pour l'instant.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que, au ministère de l'Environnement, vous connaissez l'existence de ce plan d'eau?

1585

M. JEAN MBARAGA :

Madame la Présidente, ce que je pourrais amener...

1590

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous vous êtes inscrit, monsieur? Non.

1595

Alors, bien, peut-être aller vous inscrire, puis on va vous reprendre un petit peu plus tard dans la soirée.

Oui, monsieur Mbaraga, oui?

M. JEAN MBARAGA :

1600

Oui, ce que je voulais vous dire, Madame la Présidente, c'est qu'on va vérifier sur le registre de nos inspections pour voir s'ils ont trouvé quelque chose qui ressemble, justement, à cette mare-là

1605

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Puis, si vous trouvez, vous pouvez nous refiler cette information que nous déposerons.

1610

M. JEAN MBARAGA :

Tout à fait, Madame la Présidente.

M. MARTIN THIVIERGE :

1615

O.k. Mais, ça, ça va être fait au printemps. J'imagine que c'est gelé à ce temps-ci de l'année, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1620

Mais, monsieur va nous déposer l'information d'ici les prochaines... peut-être demain.

M. MARTIN THIVIERGE :

1625

O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1630

Alors, nous vous la transmettrons.

M. MARTIN THIVIERGE :

C'était simple comme ça mes questions. Je vous remercie tout le monde.

1635

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup! Monsieur Sylvain Gagné? Bonjour, monsieur Gagné!

M. SYLVAIN GAGNÉ :

1640

Bonsoir, Madame la Présidente.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1645

Plutôt bonsoir, oui. Alors, votre première question?

M. SYLVAIN GAGNÉ :

1650

Oui. Si on se souvient, lors de la visite, on a visité les bassins de décantation. Et, on m'avait expliqué, là c'est juste pour avoir une vérification, qu'une fois que le bassin est saturé, les boues étaient prises et étaient *redumpées* dans le site d'enfouissement.

Je voulais juste... Ce n'est pas ma question, mais je voulais savoir si c'est bien comme ça qu'ils procèdent?

1655

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On peut vérifier. Oui, monsieur Viau?

1660

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que les boues des bassins de traitement de lixiviat sont récupérées et enfouies au site par après?

1665 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Comme dans tous les systèmes de traitement d'eau, on mesure l'épaisseur de boues. Rendu à un certain pourcentage, là c'est prévu dans notre certificat de les prendre, de les assécher et de les amener dans notre site d'enfouissement par la suite.

1670

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Et, la dernière vidange? Est-ce qu'il y en a une qui a eu lieu pour commencer?

1675 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Non, justement, on a pris les mesures, elles sont en bas des normes au niveau de l'épaisseur de boues. Donc, on n'a pas besoin de le vidanger jusqu'à maintenant.

1680 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

O.k. Alors, oui, monsieur?

M. SYLVAIN GAGNÉ :

1685

O.k. Donc, si oui, ces boues-là sont-elles échantillonnées et testées en laboratoire afin de les classifier comme éléments toxiques ou non?

1690

Que faisons-nous avec les résultats des combinaisons des réactions chimiques de tous ces éléments une fois tous mis dans un grand bain commun?

1695

Et, les matières inconnues, sera-t-il possible de prédire les conséquences de celles-ci puisque le mercure, tous les plombs, les acides, les produits qui se ramassent dans cette *dump* là s'en vont vers le fond, sont puisés à travers ces tuyaux-là et *redumpés* un petit peu plus loin pour qu'ils puissent descendre?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1700

Dites-moi, est-ce que vous avez une question portant sur la gestion des matières résiduelles?

M. SYLVAIN GAGNÉ :

1705

Bien, je croyais que ç'avait un rapport quelconque puisque c'est une gestion quelconque, non, qui a rapport aux déchets résiduels.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On va passer à tout cela, mais après ça on va essayer de concentrer.

1710

Parce qu'il y a des personnes qui veulent nettement parler de tous les arrivages de matières résiduelles qui s'amènent au site et ça fait partie de façon très importante du dossier.

Alors, on va aller voir à répondre à votre question.

1715

M. SYLVAIN GAGNÉ :

Oui.

1720

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Viau, s'il vous plaît?

M. JEAN-MARC VIAU :

1725

Oui, l'élimination des boues, c'est prévu dans notre certificat que ça se fasse directement dans le site d'enfouissement. Ça a été fait comme ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1730

Est-ce que monsieur Trudel vous avez, ou monsieur Mbaraga, là-dessus... Monsieur Trudel, oui?

M. CLAUDE TRUDEL :

1735

Je réfère même au Règlement sur les déchets solides qui est actuellement en vigueur. Vous avez à l'article 54, la définition de déchets acceptables.

1740

Les boues non dangereuses peuvent être enfouies à titre de déchet, comme déchet acceptable dans un lieu d'enfouissement sanitaire.

M. SYLVAIN GAGNÉ :

1745

Et, comment on quantifie qu'une boue est dangereuse ou non?

M. CLAUDE TRUDEL :

1750 C'est par des essais qui peuvent être faits pour caractériser en fonction de la norme soit de concentration totale au niveau du Règlement sur les matières dangereuses qu'il y a une concentration totale dans certains éléments.

1755 Ou, soit une investigation qui est faite pour certains matériaux, à ce moment-là pour voir si ça devient une matière dangereuse.

À partir du moment où ce n'est pas une matière dangereuse, la boue est acceptable pour être enfouie dans un lieu d'enfouissement sanitaire.

1760 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et, donc avant de vidanger, le promoteur doit caractériser ces boues?

1765 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Il devrait, en principe, caractériser ces boues. Et, ces éléments-là d'information là vont apparaître au registre d'exploitation comme étant un déchet qu'il a enfoui dans son lieu.

1770 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Et, si c'est considéré comme une matière dangereuse, à ce moment-là il devra en disposer dans un site qui est prévu...

1775 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Pour les matières dangereuses.

1780 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

... pour ces matières-là?

1785 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Exactement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, voilà monsieur.

1790

M. SYLVAIN GAGNÉ :

Merci.

1795 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup!

1800 **M. SYLVAIN GAGNÉ :**

Donc, j'avais d'autres questions qui ne sont pas vraiment par rapport au sujet. Est-ce que je peux laisser ma deuxième question à monsieur à côté?

1805 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il s'agit de la gestion des matières résiduelles? Mais, est-ce que vous étiez inscrit, monsieur?

1810 Bien, c'est que là j'ai monsieur Vachon qui attend. J'ai plusieurs personnes qui s'étaient inscrites. Regardez, ce qu'on va faire, c'est que là c'est un premier bloc... Oui?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1815 Madame, vous avez, ce soir, créé un bloc de dix (10) noms. En faisant cela, vous ne permettez pas, je pense, moi, à la population qui veut poser des questions...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1820 Oui.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

... de s'inscrire.

1825 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'est un premier bloc. C'est un premier bloc.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1830 Oui, mais Madame...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1835 Oui?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

1840 Ce que j'avais compris de votre part, au début, c'est qu'on pouvait s'inscrire au registre. Et, les personnes, parce qu'elles étaient inscrites au registre et que si vous les appelez à onze heures (23 h 00) et qu'elles ont quitté, leur nom reste sur le registre, et le lendemain, elles continuent à être sur la liste.

1845 Mais, en faisant votre bloc de dix (10), je ne suis plus là moi. Puis, c'est-tu le jeu de la Commission de ne pas entendre les citoyens?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1850 Non, non, du tout, du tout, monsieur.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Je voudrais comprendre, Madame.

1855 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

1860 Non, non, du tout. Monsieur, c'est que les deux (2) soirées du mardi et du mercredi, à la demande des citoyens, hier c'était à la demande d'un groupe de citoyens bien spécifique d'un certain secteur, il y avait un bloc thématique sur la santé, les impacts sur la santé.

À la demande d'un autre groupe, il y a un bloc sur la gestion des matières résiduelles.

1865 Alors, les règles du jeu sont les mêmes. Nous avons demandé en priorité à ceux qui étaient sur la liste d'aller à l'arrière, de s'identifier. Ceux qui étaient là avaient la priorité.

Si leurs questions, comme hier soir, d'ailleurs, ceux qui étaient déjà sur la liste et qui voulaient poser des questions, c'était leur sujet, à ce moment-là ils avaient cette priorité.

1870 Et, nous avons respecté ça hier soir. Et, nous l'avons refait ce soir. Nous avons demandé ceux qui ne sont pas encore passés, allez-y les premiers et puis après ça on a pris les autres personnes.

1875 J'ai ouvert un premier bloc pour se rendre à la pause. Et, après cela s'il y a encore de l'intérêt et des gens qui veulent poser des questions sur la gestion des matières résiduelles, on va poursuivre.

Et, après ça, s'il n'y en a pas, bien on va passer à d'autres sujets. Ça va? Alors, voilà c'est l'explication.

1880

M. SYLVAIN GAGNÉ :

J'aurais peut-être une question sur le compostage. Est-ce que ça fait partie de...?

1885 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Tout à fait.

1890 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui, le compostage fait partie de la gestion des matières résiduelles, monsieur.

M. SYLVAIN GAGNÉ :

1895 Bon, d'accord, je vais la poser alors.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1900 Alors, c'est vous parce que vous êtes monsieur Gagné. J'ai votre nom, c'est à votre tour.
Ça va.

M. SYLVAIN GAGNÉ :

1905 Donc, bien pour revenir à tantôt, je trouve qu'on donne à l'entrepreneur la responsabilité de vérifier ses propres déchets de matières dangereuses.

C'est donc à lui qu'incombe la responsabilité de dire si c'est dangereux, si c'est toxique ou pas, puis je vais les mettre dans ma *dump* ou pas; c'est ça?

1910 Le ministère de l'Environnement n'a pas les ressources pour faire la vérification quelconque.

1915 Mais, pour revenir à ma question, quand on a visité le centre de triage, en autobus, on n'a pas vu de centre de compostage. Par contre, on dit: dans le nouvel agrandissement, il va y en avoir un.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1920

M. SYLVAIN GAGNÉ :

1925 Puisque le mégaprojet inclut dans ses plans une section de compostage, est-ce que ça serait possible pour la Commission d'aller visiter un comparatif géré par la compagnie EBI?

Sinon, est-ce possible que le site de Saint-Thomas de Joliette pourrait intéresser... est-ce qu'il y aurait un temps pour vous d'aller voir un site que probablement que la compagnie a ailleurs?

C'est ce que je veux savoir.

1930

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, on peut aller voir monsieur Viau là-dessus. Et, on peut aller voir aussi de votre côté, après.

1935

M. JEAN-MARC VIAU :

Excusez-moi, je vais vous demander de reformuler la question.

1940

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

1945

Mais, je voulais juste dire une précision: C'est que tout échantillonnage est fait par un tiers et par un laboratoire indépendant, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1950

Hum, hum.

M. JEAN-MARC VIAU :

1955

Mais, je voudrais que vous répétiez la question une autre fois.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1960

Le centre de compostage présentement, hier... Pouvez-vous nous reparler de votre centre de compostage? Et, où est-ce que vous en êtes présentement?

M. JEAN-MARC VIAU :

1965

En ce moment, nous avons un certificat pour un centre de compostage de résidus verts. Comme monsieur Chamberland le signalait, malgré toutes nos publicités, il n'y a aucune ville qui est venue, même, à un taux, je pense qu'il m'avait dit, dans l'ordre de quinze (15,00) à dix-huit dollars (18,00 \$) la tonne, et qu'ils ne voulaient pas prendre des sacs biodégradables.

1970 Et, de l'autre côté, il n'y avait pas... Ah! Il y a notre certificat qu'on va avoir en deux mille quatre (2004) pour des déchets organiques.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

1975 Et, vous aviez expliqué aussi, hier, que vous aviez de la difficulté à trouver la clientèle pour le moment parce que la triple collecte ne se faisait pas.

Alors, on peut peut-être revenir sur ce sujet avec monsieur Laquerre. Brièvement, ce qu'on a dit hier, peut-être le répéter pour monsieur.

1980 Sur la portion, normalement, pour qu'un centre de compostage vive bien, quelle portion, qu'est-ce qui devrait être fait au niveau des différentes collectes?

M. MARIO LAQUERRE :

1985 O.k. On a dit beaucoup de choses, hier, là. Donc, je vais essayer de voir un peu la question. C'est que j'ai de la misère à saisir la question face... J'ai parlé, effectivement, les coûts de la collecte sélective et les coûts du compostage.

1990 La collecte à trois (3) voies, effectivement, ça coûte plus cher. Par contre, dans un cas de substitution de collectes, et si on ne fournit pas de conteneurs, bien ça peut venir à des coûts nuls, dans le sens que...

Dans le fond, si on passe une (1) fois par semaine chez le citoyen, et qu'on ramasse les déchets, et qu'on change de système pour passer une (1) fois à toutes les deux (2) semaines.

1995 Une (1) semaine on va chercher les déchets; l'autre semaine, on passe pour aller chercher les matières putrescibles dans le même camion, qui est nettoyé tout simplement entre les deux (2) opérations, il n'y a pas de coûts, il n'y a pas de surcoûts majeurs.

2000 Et, étant donné que les coûts du compostage sont inférieurs au coûts de l'enfouissement, monsieur Chamberland l'a dit, à leur site c'est entre dix-huit (18,00) et vingt (20,00), si ma mémoire est bonne et les coûts de l'enfouissement sont environ de trente-sept (37,00), donc il peut y avoir une économie éventuellement.

2005 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum.

M. MARIO LAQUERRE :

2010 Pourquoi ça n'a pas été fait avant? C'est pour un paquet de raisons. On est rendu là. Ça se fait, par contre, au Québec, là. Je ne veux pas dire que ça ne se fait pas.

2015

Il y énormément de places que ça se fait au Québec. Et, on a des gros succès avec ces endroits-là où est-ce que ça se fait.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2020

Bon.

M. MARIO LAQUERRE :

2025

La raison principale pourquoi ça ne s'est pas fait au Québec de façon aussi systématique que la collecte sélective, c'est qu'il y avait un programme pour aider les municipalités à démarrer leur collecte sélective.

Un programme qui était géré par Collecte Sélective Québec où est-ce qu'on donnait neuf dollars (9,00 \$) la porte pour acheter un bac, pour mettre un peu de sensibilisation.

2030

Et, on n'a jamais eu de programme similaire aux municipalités pour les inciter à faire du compostage. Donc, c'est une des raisons pourquoi la collecte à trois (3) voies ou le compostage de la fraction putrescible des déchets municipaux n'a pas été faite encore.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2035

Mais, monsieur Gagné aimerait savoir, puisque vous dites qu'il y a quand même des endroits où ça semble bien fonctionner, en tout cas il y a un bon démarrage en vue.

M. MARIO LAQUERRE :

2040

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2045

Il veut savoir s'il y a des endroits spécifiques où il pourrait aller voir comment ça fonctionne. C'est bien ce que vous avez demandé?

M. MARIO LAQUERRE :

2050

Mais, c'était, j'avais compris c'était la Commission qui devait aller voir si ça fonctionnait.

M. SYLVAIN GAGNÉ :

2055

Oui, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Que la Commission?

2060 **M. SYLVAIN GAGNÉ :**

Oui, de voir...

2065 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

La Commission, dans le cadre de ses travaux, là va procéder à son analyse. Puis, si elle le juge nécessaire, elle agira.

2070 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2075 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Mais, ça, c'est dans la suite du processus, là

M. SYLVAIN GAGNÉ :

2080 D'accord. Ce que je voulais en venir, c'est de voir les impacts d'un gros site de compostage. Les inconvénients de plus que ça pourraient amener au site qu'on parle en ce moment.

2085 On ne le sait pas c'est quoi que ça va faire un site de compostage. Si ça dégage des odeurs en surplus qu'on n'a pas vraiment discutées du tout présentement; si on parle de faire ce que ces messieurs disent dans le futur, c'est bien intéressant. Je suis d'accord à cent pour cent (100 %) avec tout ça, mais peut-être pas à neuf cents (900) mètres de ma propriété.

2090 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Viau?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2095 Monsieur Viau?

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2100 Monsieur Viau, est-ce que la modélisation de la dispersion des odeurs que vous avez produite dans l'Étude d'impacts tient compte des odeurs émises par le compostage?

M. JEAN-MARC VIAU :

Je vais laisser la question à monsieur Drouin pour la question de la modélisation.

2105

M. GUY DROUIN :

La simulation a été faite par les biogaz, je veux dire, contenant les biogaz; donc nécessairement, il n'y aura...

2110

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Les émanations de...

2115

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Du centre de compostage.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2120

... la plate-forme de compostage ne sont pas comprises?

M. GUY DROUIN :

2125

Ne sont pas comprises.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2130

Est-ce que ça existe quelque part des études, ou enfin, des échantillonnages sur ce qui émanent comme odeurs d'un centre de compostage?

M. MARIO LAQUERRE :

2135

Ah, oui, énormément, làlà C'est une problématique qui a été adressée à plusieurs reprises. Les sites de compostage doivent obtenir des certificats d'autorisation.

Et, la gestion des odeurs à l'intérieur des sites de compostage a fait l'objet de plusieurs questionnements et de plusieurs recherches.

2140

Notamment, la firme d'hier, Odothec a travaillé sur un projet avec la Ville de Montréal parce que la Ville de Montréal a un site de compostage à même la Carrière Miron.

Donc, il y a eu des études de faites sur la problématique des odeurs à ce site de compostage là Il y en a eu à plusieurs autres, aux États-Unis, en Ontario. C'est une problématique.

2145

Oui, effectivement, un site de compostage peut émettre des odeurs. Je serais le premier à vous mentir en vous disant qu'il n'y en a pas.

2150

Ça peut se contrôler, les odeurs, dans un site de compostage par les recettes, par les opérations. Mais, il y a toujours des dangers. Je ne voudrais pas dire aux citoyens qu'un site de compostage n'aura jamais d'odeurs. Je vous mentirais.

J'en ai vu des sites très bien gérés. Et, ç'arrive à l'occasion qu'ils peuvent avoir des odeurs.

2155

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2160

M. MARIO LAQUERRE :

Donc, je ne voudrais pas. Je ne suis pas un spécialiste des odeurs, mais je peux vous dire que j'ai vu des rapports où est-ce que ç'a déjà arrivé, là

2165

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Bien, on va aller voir les spécialistes. Non, mais j'aimerais savoir de la part du ministère de l'Environnement comment ils regardent ça dans le cas particulier où cette composante-là ne fait pas partie de la modélisation de la dispersion des odeurs?

2170

M. CLAUDE TRUDEL :

Ce que je peux répondre par rapport à ça, c'est que, en tout cas, ce n'est pas moi le chargé de projet comme tel sur le projet d'agrandissement qui est proposé maintenant.

2175

Ce qu'on a, d'après moi, c'est un projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement. Il n'y a pas le volet compostage. Le volet compostage n'est pas assujéti au même régime d'autorisation au ministère de l'Environnement.

2180

Il n'a pas la procédure d'évaluation environnementale qui est... On autorise par le biais des dispositions de la Loi sur la qualité de l'Environnement. Il y a un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi qui est requis.

2185

Et, toutes les études requises nécessaires pour démontrer qu'il n'y a pas de problématique environnementale peuvent être requises par le Ministère dans le cadre d'autorisation qui est donnée dans ces genres de projets là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Mbaraga, oui?

2190

M. JEAN MBARAGA :

Madame la Présidente, compte tenu qu'on a déjà justement, le site de compostage que monsieur vient dire de EBI qui a été autorisé par le ministère de l'Environnement, je demanderais à Marie-Josée Gauthier, justement, de vous donner le complément d'information.

2195

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Une précision. Merci!

2200

M. JEAN-MARC VIAU :

Excusez, Madame Gallichan...

2205

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui?

M. JEAN-MARC VIAU :

2210

Vous parlez d'odeurs, je pense, question du compostage?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2215

Oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

Monsieur Pagé, ici, a fait une étude là-dessus, lui.

2220

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Est-ce qu'on peut aller à madame Gauthier et puis on va revenir à vous après. Madame Gauthier?

2225

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

Je n'ai pas nécessairement de complément comme tel. Oui, EBI, on a donné une autorisation, la même chose on va donner une autorisation.

2230

On a des guides, au Ministère, pour étudier ce genre de... Donc, on a des balises pour l'exploitation des sites.

2235 Je ne peux que dire qu'effectivement, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'odeurs.
Effectivement, c'est un projet qui est susceptible d'avoir des émissions.

Par contre, on demande le plus possible des études afin de contrôler. C'est dans la façon d'exploiter, donc de voir les composantes qui entrent là de retourner...

2240 Bon, c'est technique, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2245 Hum, hum.

Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :

D'avoir un mode d'exploitation optimal pour limiter les odeurs.

2250 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Pagé, vous êtes spécialiste de la firme Odotech?

M. THIERRY PAGÉ :

2255 Donc, bon, en fait, c'est un concours de circonstances pour cette question-ci que je sois assis de ce côté-ci de la table.

2260 Tout ce que je peux indiquer, c'est que comme monsieur Laquerre a dit, nous sommes en train de faire un projet de recherche en concertation avec la Ville de Montréal, la firme Solinov spécialisée en compostage et nous-mêmes Odotech.

2265 Et, les résultats devraient être publiés au cours de l'hiver ou le printemps deux mille trois (2003). Et, puis, il va y avoir des informations qui vont être rendues publiques au niveau des odeurs qui se dégagent du compostage.

Et, c'est une étude qui a cours depuis deux mille un (2001), si je ne m'abuse.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2270 Quand vous dites hiver, printemps, là ça peut se situer à quel moment, ça?

M. THIERRY PAGÉ :

2275 Ça devrait être disponible, j'imagine, la fin de l'hiver ou le début du printemps.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Fin février?

2280

M. THIERRY PAGÉ :

Nous sommes en train de faire...

2285

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Début mars?

M. THIERRY PAGÉ :

2290

Fin mars, début avril, quelque chose du genre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2295

La Commission sera encore en train de travailler fort. Est-ce que vous pourriez à ce moment-là nous le déposer?

M. THIERRY PAGÉ :

2300

En fait, le mandataire est Recyc-Québec.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2305

Ah!

M. THIERRY PAGÉ :

2310

Et, on verra, à ce moment-là avec notre mandataire s'il décide de déposer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ah! Alors, monsieur adresse la question à Recyc-Québec. Est-ce que vous pourrez?

2315

M. MARIO LAQUERRE :

Écoutez, je vais appeler le chargé de projet à la Ville de Montréal lundi matin, et je vais lui dire que je veux avoir le rapport le plus rapidement possible.

2320

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup!

M. MARIO LAQUERRE :

2325

Donc, on va mettre un peu de pression sur la firme pour que ce rapport-là puisse nous arriver dans les délais les plus raisonnables possibles.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2330

Merci beaucoup! Alors, ça fera partie, monsieur, si ce document nous arrive, de l'analyse que la Commission fera.

M. SYLVAIN GAGNÉ :

2335

Donc, si on comprend bien...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2340

Et, nous déposerons ce document.

M. SYLVAIN GAGNÉ :

2345

Oui. O.k. Est-ce qu'on peut en conclure qu'il va y avoir une augmentation d'odeurs, puisqu'on n'en avait pas parlé avant, et aussi un agrandissement de surface?

On parle d'un nouveau secteur qui va être une nouvelle assiette pour les goélands et les gens qui vont attendre les études un peu partout, pendant...

2350

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ce que nous comprenons des réponses qui nous sont données, la réponse serait oui. O.k.?

2355

M. MARIO LAQUERRE :

Je voudrais juste apporter un bémol.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2360

Oui?

M. MARIO LAQUERRE :

2365 J'aimerais parce que c'est un très important. Je suis un farouche partisan du compostage.
Je dois vous l'avouer.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2370 Bien, en partant, vous vous identifiez, bon.

M. MARIO LAQUERRE :

2375 Et, je vais vous le dire, oui. Par contre, un site peut être géré en milieu urbain sans émettre
de désagréments aux citoyens alentour avec des résidus de la fraction municipale, là de nos
déchets de table.

2380 Je prends, par exemple, le site de la Ville de Laval. Monsieur Giroux est dans la salle. Il
pourrait confirmer, c'est le gestionnaire du site.

La Ville de Laval a un site. Il y a des citoyens à proximité. Ils gèrent leur site. Ils gèrent les
résidus qui sont recueillis dans le quartier Champfleury pour la collecte à trois (3) voies.

2385 Ils gèrent aussi des résidus de fruiteries, de magasins qui sont gérés sur place. Le site est
géré par une compagnie privée qui s'appelle Compost du Québec, qui font la gestion du site au
niveau du compostage.

2390 Et, je crois que le site, parce que j'ai vu tous les rapports, parce qu'on a subventionné aussi
une partie de ce projet-là qu'il n'y a pas eu de problèmes majeurs. Donc, je peux vous dire, et ces
rapports-là peuvent être disponibles à la Commission. Je pourrai vous les synthétiser et vous les
mettre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2395 S'il vous plaît.

M. MARIO LAQUERRE :

2400 Donc, je veux juste mettre un bémol. Oui, ça peut.

Moi, je compare toujours le compostage à faire de la cuisine. Il y a du monde qui sont
meilleurs que d'autres, là Ma femme est meilleure que moi.

2405 Quand tu es bien bon, tu peux arriver à faire une bonne recette. Si tu es moins bon, tu peux
faire une moins bonne recette.

Effectivement, il peut y avoir des problèmes, tout dépendant des intrants au niveau du
compostage. Mais, aussi, ça peut aller quand même assez bien. Je peux vous dire que...

2410 Et, dans le cas du site Miron, je peux vous dire que je reste, j'ai resté dix (10) ans à côté du site, il y a des journées que ça sentait. Je ne voudrais pas vous mentir là-dessus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2415

Merci beaucoup! Alors, merci beaucoup. J'appelle monsieur Pierre Vachon, s'il vous plaît.

M. HECTOR CHAMBERLAND :

2420

Pendant qu'il s'approche, est-ce que je pourrais, Madame la Présidente?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2425

Oui, monsieur Chamberland, oui?

M. HECTOR CHAMBERLAND :

2430

Je voudrais passer un commentaire sur ce qu'a dit monsieur Laquerre au sujet des cueillettes de matières putrescibles.

Quand on parle de passer de une (1) cueillette par semaine à une (1) cueillette aux deux (2) semaines pour les matières putrescibles, je pense qu'on aurait beaucoup d'odeurs, beaucoup de plaintes de citoyens qui ne voudront pas garder leurs poubelles pendant deux (2) semaines.

2435

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà

M. HECTOR CHAMBERLAND :

2440

Surtout en période estivale. Parce qu'on a eu de la difficulté à passer, du côté cueillette, passer de deux (2) cueillettes par semaine à une (1) cueillette par semaine.

2445

En période estivale, on a des plaintes des citoyens qui voudraient qu'on ramasse deux (2) fois par semaine.

On le fait dans certaines villes encore. On passe une (1) cueillette par semaine en hiver et deux (2) cueillettes durant la période estivale.

2450

MADAME LA PRÉSIDENTE :

O.k.

M. HECTOR CHAMBERLAND :

2455

O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2460

Merci beaucoup! Alors, monsieur Vachon, votre première question, s'il vous plaît?

M. PIERRE VACHON :

2465

Bonsoir, Madame la Présidente!

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2470

Bonsoir!

M. PIERRE VACHON :

2475

Alors, permettez-moi de vous remercier de me permettre de présenter des questions dans le but, éventuellement, de participer au débat de société qui est la gestion de nos résidus.

J'aimerais vous donner un petit peu d'informations sur moi. Je suis un ancien résidant de Pointe-aux-Trembles.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2480

Monsieur Vachon, vous nous faites ça bref, parce que les préambules ne sont pas acceptés.

M. PIERRE VACHON :

2485

Parce que je pense que c'est important ici.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2490

Bon. Merci! Merci beaucoup!

M. PIERRE VACHON :

2495

Puis, j'ai eu une carrière dans les raffineries et éventuellement, ce qui est arrivé c'est que j'ai participé aux audiences du BAPE lors du fameux projet d'installation de l'incinérateur à Montréal-Est.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2500 Oui.

M. PIERRE VACHON :

2505 Puis, je tiens à souligner ici pour les gens que le projet a été refusé. J'ai fait partie des présentations et ç'a été un succès de ce côté-là

Mais, par contre la conséquence de ça a été que, à cause de la fermeture de Miron, on a été obligé d'envoyer les déchets ailleurs. Et, on les a envoyés à Lachenaie.

2510

Alors, voilà ma première question. En référence du contenu de procédures PR-3, page 1.21, ça dit ceci:

2515

L'implantation d'un centre de tri sur le site BFI aurait été préjudiciable aux autres centres de tri de la région, actuellement -- O.k., c'est le texte -- actuellement en surcapacité et dans un contexte de faible valeur des matières récupérées.

2520

La question que je veux poser ici, étant donné que si on part du fait qu'on a parti, au lieu d'envoyer les déchets à l'incinérateur, on les a envoyés à Lachenaie, quelles ont été les conditions contractuelles qui vous permettaient d'opérer le site?

2525

On mentionne ici qu'on a fait un choix de... on n'a pas fait aucun recyclage, on a fait seulement que de l'enfouissement. Qu'est-ce qui est arrivé exactement?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2530

Le choix était qu'on n'a fait aucun recyclage, on ne faisait que de l'enfouissement. Ça, c'était à l'époque, on se reporte...

M. PIERRE VACHON :

O.k. On va se placer à l'époque.

2535

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... à l'époque de la fermeture, lorsqu'on a changé la vocation de la Carrière Miron, c'est ça?

2540

M. PIERRE VACHON :

O.k. On parle de l'année dix-neuf cent quatre-vingt-treize (1993).

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2545

Oui.

M. PIERRE VACHON :

2550

O.k. À cette époque-là on se préparait à fermer la Carrière Miron. Il y avait des grosses pressions politiques. Il fallait trouver un autre endroit pour envoyer les déchets.

Alors, on a dit: On envoie ça à Lachenaie.

2555

MADAME LA PRÉSIDENTE :

À Lachenaie.

M. PIERRE VACHON :

2560

Bon. À cette époque-là si on se rappelle à cette époque-là tout simplement si on regarde ici, d'après l'énoncé, c'est que dans les contrats ou dans... il y avait une certaine attente de faire du recyclage.

2565

D'après ce qu'on dit ici, c'est que dans un but de non-concurrence avec les autres personnes qui faisaient du recyclage, on a décidé tout simplement de dire: On ne fait pas de recyclage.

Alors, ma question est la suivante: Que s'est-il passé?

2570

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Viau et puis on va revenir de votre côté.

2575

M. JEAN-MARC VIAU :

Je vais laisser le soin à monsieur Normandin de répondre à cette question.

M. YVES NORMANDIN :

2580

On va présenter une des figures qu'on avait faites. Bon. Nous, on est complètement à l'aval des cueillettes. Donc, vous avez la cueillette de matières putrescibles là où c'est applicable dans les villes.

2585 C'est la responsabilité des villes d'implanter cette cueillette-là. La même chose pour le recyclage. Il y a des cueillettes sélectives faites par la plupart des villes au Québec.

Et, aussi vous avez la cueillette des DDD qui permet de réduire, éventuellement, les déchets domestiques dangereux qui viennent s'éliminer au site. Donc, qui peuvent aussi permettre
2590 de réduire la quantité de COV présent dans le gaz d'enfouissement.

Donc, nous, on est complètement, une fois qu'on a fait du compostage, qu'on a fait du recyclage, qu'on a fait la cueillette de déchets dangereux, il reste quand même un certain volume de déchets à éliminer.

2595 Si on prend le plan d'action et qu'on le prend juste vite comme ça, soixante-cinq pour cent (65 %) recyclé, il en reste quand même trente-cinq pour cent (35 %) à.. on peut appeler ça des matières résiduelles ultimes. Donc, à ce moment-là ça vient au site d'enfouissement.

2600 Donc, notre service qu'on offre, ici, à Usine de Triage Lachenaie, c'est d'offrir le service d'élimination des déchets. Et, c'est le projet qu'on a présenté ici.

Cependant, en ce qui concerne le centre de tri, il y a une surcapacité actuellement dans les centres de tri. Et, avoir implanté un centre de tri de deux cent mille (200 000) tonnes à l'époque,
2605 ç'aurait été un autre éléphant blanc malheureusement.

Et, lorsque les centres de tri, en fin ce compte seront de capacité, à leur pleine capacité, à ce moment-là on jugera si on en implante un ou pas.

2610 Mais, je suis sûr que les autres recycleurs iront augmenter la capacité en modifiant leurs équipements.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2615 Monsieur Mbaraga, pourriez-vous réexpliquer à monsieur Vachon, brièvement, pourquoi vous avez modifié en deux mille un (2001), le Décret de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998) ou de quatre-vingt-quinze ('95)? De quatre-vingt-quinze ('95).

M. JEAN MBARAGA :

2620 Quatre-vingt-quinze ('95).

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2625 Oui, à cause de ce que vous avez expliqué sur les autres centres de tri du secteur.

M. JEAN MBARAGA :

2630 Je vais vous résumer très simplement, Madame la Présidente. Effectivement, ça, Recyc-Québec pourra peut-être infirmer ou confirmer l'information.

Les données qu'on avait de quatre-vingt-dix-neuf/deux mille ('99-2000) disaient, justement, que les centres de tri, de toute façon, n'étaient utilisés qu'au tiers de leur capacité, plus ou moins.

2635 Mais, ça, ce n'est pas la raison principale. La raison principale, je vais la résumer.

2640 C'est que le Gouvernement après avoir fait, justement, une commission qui a été gérée par le Bureau d'audiences publiques sur la gestion des déchets, après avoir fait le plan d'action, après fait la politique, ils ont réalisé, en réalité, que pour atteindre le pourcentage, justement, de valorisation de recyclage, il fallait insister sur le tri à la source.

2645 Il fallait récupérer à la source, beaucoup plus en amont et non en aval proche du lien d'enfouissement sanitaire. Comme le promoteur le disait tantôt: Une fois que tout a été recyclé, à ce moment-là ce qui reste, ça s'en va à l'enfouissement.

Bon. Qui sont les acteurs principaux qui étaient interpellés par le Gouvernement? C'est les municipalités. C'est les I.C.I., institutions, commerces, industries et les générateurs de débris de construction et de démolition.

2650 C'est ces trois (3) acteurs là qui sont interpellés par le Gouvernement. Et, le Gouvernement est en train de prendre les mesures, même les mesures financières -- ça Recyc-Québec pourra le confirmer -- pour accentuer, pour accélérer, justement, le recyclage et la récupération.

2655 Pour ce qui est des enfouisseurs, ils ne vont enfouir que ce qui reste après que toutes les activités de récupération ont été réalisées. C'est pour ça, justement.

D'ailleurs, je répète l'exemple. C'est que le dossier de Lachenaie a été le premier qui a été autorisé après avoir passé dans toute la procédure.

2660 C'est le seul à qui le Gouvernement avait obligé d'avoir un centre de tri. Tous les autres, je dirais, dix-huit (18), dix-neuf (19) qui ont été autorisés après, il n'y a aucun à qui le Gouvernement a obligé de faire un centre de tri.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

2665 Monsieur Vachon, cette question-là a été posée lundi soir. Monsieur Mbaraga vient de vous résumer ce qu'il nous a dit lundi soir. Dans les *verbatim*, vous trouverez aussi une description, là plus détaillée de la justification du promoteur.

2670 **M. PIERRE VACHON :**

La question qui sous-tend cette réponse, c'est qu'à l'époque, je me souviens très bien pour disposer une (1) tonne de résidus, ça coûtait environ trente-cinq dollars (35,00 \$).

2675 Aujourd'hui, c'en coûte trente-sept (37,00), dix (10) ans plus tard. La question est la suivante: Qui est-ce qui décide des prix de l'enfouissement? Est-ce que c'est le Ministère? Est-ce que c'est le promoteur?

2680 Qui est-ce qui décide que ça va être trente-cinq dollars (35,00 \$), quarante dollars (40,00 \$), cinquante dollars (50,00 \$)? Qui prend cette décision-là?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2685 Monsieur Mbaraga?

M. JEAN MBARAGA :

2690 Je vous répondrais, Madame la Présidente, que c'est simplement le marché. Si demain matin, deux (2) sites sont concurrents, s'il y a un qui veut augmenter leurs prix ou baisser leurs prix, ils peuvent le faire.

Le Ministère ne fixe pas les prix sur l'enfouissement des matières résiduelles.

M. PIERRE VACHON :

2695 Comment peut-on encourager le recyclage?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2700 Monsieur Laquerre?

M. MARIO LAQUERRE :

2705 O.k. Oh! Là on en a fort pour longtemps. Première chose, j'aimerais infirmer quelque chose qui vient d'être dit, puis je vais vous dire...

Il y avait une obligation en quatre-vingt-quinze ('95), on l'a vue dans le Décret. Monsieur dit que s'il y avait une surcapacité et que, économiquement....

2710 La différence, la manière que je le vois, là personnellement, la différence, c'est que oui, effectivement, il y aurait eu un centre de tri qui aurait été déficitaire.

2715 Le centre de tri, ça aurait été le centre de tri de Lachenaie, je veux dire de BFI qui, lui, aurait dû supporter, parce qu'il avait une obligation réglementaire d'accepter deux cent mille (200 000) tonnes, supporter le déficit.

Tandis que, présentement, le déficit est absorbé par les municipalités, c'est-à-dire sur les prix chargés aux municipalités pour faire le tri. Donc, il y a une espèce de différence ici entre le fait qu'il y avait une obligation ou non.

2720

Effectivement, je crois que ce centre de tri là aurait amené une surcapacité. Qu'est-ce qui arrive quand il y a une surcapacité? Il y a un effondrement des prix.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2725

Oui.

M. MARIO LAQUERRE :

2730

Tu sais, sans être économiste, là c'est la courbe d'offres et de demandes.

Dans ce cas-ci, étant donné qu'il y avait une obligation réglementaire au promoteur de faire deux cent mille (200 000) tonnes, il aurait dû absorber ce déficit-là étant qu'il fallait qu'il aille chercher deux cent mille (200 000) tonnes, ce que les autres centres de tri n'auraient pas été capables de faire, cette compétition-là

2735

Et, au lieu que ce soit les municipalités qui payent le déficit comme on a présentement au niveau des centres de tri par un échange de services, c'est-à-dire que vous me chargez tant, ça aurait été l'Usine de triage Lachenaie BFI qui aurait payé ce déficit-là

2740

Économiquement, ça se tient. Ce que je dis, là sans être économiste, là économiquement ça se tient.

Si ça n'a pas été fait, là c'est une autre raison. Mais, je parle, c'est la première chose.

2745

La partie de la question que je veux répondre maintenant, c'est: Pourquoi qu'il n'y a pas plus de recyclage? Il y a plein de raisons qu'il n'y ait pas plus de recyclage.

Je vous dirais qu'il y a certainement une question de sensibilisation de la population. On a mis en place un système à la fin des années quatre-vingt ('80), qui est la Collecte Sélective.

2750

On n'a peut-être pas donné les outils aux municipalités. On leur donnait neuf dollars (9,00 \$) la porte pour partir le système. Puis, après ça, ça se terminait là

2755

Il y avait des campagnes de relance qui étaient financées sporadiquement par Collecte Sélective Québec. Mais, ils n'avaient pas mis, on n'a jamais mis l'effort nécessaire pour que ça soit implanté de façon sérieusement et concertée dans tout le Québec.

2760 Ça, je suis convaincu que ça n'a pas été fait. Et, je vais vous faire une analogie. Pourquoi on porte notre ceinture de sécurité dans l'auto? C'est-tu pour la sécurité quand on fait un accident ou parce qu'on a des campagnes de sensibilisation, puis un *ticket* à la fin si on ne la porte pas?

Tu sais, je veux dire, il y a quelque chose. On n'a pas fait ces efforts-là

2765 Encore, par exemple, la Ville de Montréal, quand ils ont mis le règlement sur l'obligation d'avoir, d'obliger les citoyens à participer à la collecte sélective, parce que c'est une obligation dans la Ville de Montréal, bien ça s'est mis à recycler.

2770 Et, on a vu les tonnages augmenter. Jumelé à une sensibilisation où est-ce que la Ville de Montréal met plus d'argent pour la sensibilisation, à mon avis, et de façon, sans avoir fait toute l'étude, je pense que la Ville de Montréal, à elle seule, met plus que l'ensemble du Québec.

2775 Elle met deux point cinq millions (2.5 M) par année sur la sensibilisation. Elle met beaucoup d'efforts là-dedans. On a vu à la Ville de Montréal, les quantités continuellement augmenter tandis qu'elles ont plafonné et baissé dans d'autres villes.

2780 Donc, c'est un peu la raison pourquoi qu'aujourd'hui on se retrouve là. Pour l'avenir, ça va être différent avec les plans de gestion, les obligations d'ici deux mille huit (2008) de récupérer.

Le projet de Loi 102 qui fait qu'il va y avoir du financement de la collecte sélective à hauteur d'à peu près cinquante pour cent (50 %), là quarante-cinq (45) à cinquante pour cent (50 %) des coûts pour les municipalités.

2785 Donc, les municipalités vont avoir plus de moyens financiers pour, effectivement, faire de la sensibilisation et payer une partie de la collecte sélective.

Peut-être que le portrait va être carrément, radicalement changé en deux mille huit (2008).

2790 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous êtes un optimiste, là?

M. MARIO LAQUERRE :

2795 Ah! Toujours, moi, toujours, oui, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2800 Vous pensez que les objectifs peuvent être atteints.

M. MARIO LAQUERRE :

Être optimiste, si on lâche ça, là ça ne vaut pas la peine.

2805

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2810

M. MARIO LAQUERRE :

Non, il faut être optimiste. Bien, je pense qu'il faut l'être optimiste. Et, je pense que les citoyens sont conscientisés de plus en plus à participer.

2815

Il faut leur donner les moyens de participer et, il faut encadrer ces moyens-là. Mais, je pense qu'on s'en va vers ça de plus en plus.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2820

Hum, hum.

M. MARIO LAQUERRE :

2825

Il n'y a plus beaucoup de monde, là qui ne sont pas d'accord avec la collecte sélective, puis ils veulent jeter toutes leurs matières, là

Il y a beaucoup plus de monde qui cherche un endroit pour récupérer. Il y a quelqu'un qui a une bouteille de plastique, c'est dur le geste de la jeter.

2830

De plus en plus, on a ancré ça dans nos moeurs le geste de récupérer. Et, ce n'est pas juste moi, je le vois alentour de moi.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2835

Oui. Monsieur Vachon?

M. PIERRE VACHON :

2840

Je voudrais faire remarquer à la Commission, Madame...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2845

M. PIERRE VACHON :

2850 ... O.k. que nous avons un vice de forme qui est le suivant, O.k., vous avez, par exemple, une industrie privée qui contrôle un bien public. Je m'explique: Si c'est les entreprises entre eux autres qui se font une concurrence pour faire la disposition des déchets, ils peuvent fixer les prix ensemble.

2855 Tandis que... Puis, ils font ça de cette façon-là que c'est un bien public qui est géré par une industrie privée. J'aimerais que ça soit noté parce que c'est le problème, à mon avis, majeur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2860 Alors, n'hésitez pas à l'écrire dans votre mémoire, si vous avez intention de déposer un mémoire devant la Commission, monsieur Vachon. Et, est-ce que c'était votre deuxième question?

M. PIERRE VACHON :

Non.

2865 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Cependant, je dis au Ministère: est-ce que cette problématique soulevée par monsieur Vachon est présentement chez vous, également, un objet de préoccupation vu qu'il s'agit d'un service public essentiel?

2870 **M. JEAN MBARAGA :**

2875 Madame la Présidente, premièrement, les sites n'appartiennent pas uniquement au privé. Il y a des sites qui appartiennent au public.

Autre chose, vous avez une responsabilité des municipalités qui signent des contrats avec ces sites-là soit publics ou privés, c'est là où se négocie, en réalité, les prix.

2880 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Vachon, votre dernière question, s'il vous plaît?

M. PIERRE VACHON :

2885 D'accord.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2890 Il nous reste sept (7) personnes.

M. PIERRE VACHON :

Alors, je vais faire référence au PR-3, ici, la page 1.11 qui se lit comme suit:

2895 *BFI se consacre principalement aux opérations d'enfouissement
sanitaire de matières résiduelles solides, mais reçoit également
certains résidus solides de même que des matières résiduelles
internationales et biomédicales autorisées par le Règlement sur les
déchets solides.*

2900

Est-ce que vous pourriez m'expliquer la procédure qu'on suit actuellement pour enfouir les déchets biomédicaux?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2905

On peut aller faire un tour au Ministère. Vous nous avez donné une première information à ce sujet. Les matières résiduelles en provenance des vols internationaux dans lesquels parfois vous avez du biomédical et tout ce qui vous vient des hôpitaux?

2910

M. JEAN-MARC VIAU :

Le biomédical dans les hôpitaux, ça n'enlève pas l'obligation du générateur de s'occuper lui-même de ses propres déchets, là. Donc, si c'est des déchets hospitaliers, bien, il faut qu'il les fasse traiter. C'est à lui à se doter de son programme.

2915

Mais, lui, il faut qu'il respecte nos ententes aussi. C'est seulement que du déchet solide qu'il faut qu'il amène chez nous. À moins qu'il l'ait désinfecté et suit la procédure réglementaire ici au Québec.

2920

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va revenir, oui, à monsieur Trudel. Tout ce qui est autorisé par le Règlement actuel, s'il vous plaît?

2925

M. CLAUDE TRUDEL :

Tout à fait, c'est ça. Je vous réfère au Règlement sur les déchets solides actuellement en vigueur, à l'article 1.E concernant la définition de déchets solides où on précise, entre autres, que:

2930

*Les déchets biomédicaux visés à l'article 1 du Règlement sur les
déchets biomédicaux et traités par désinfection sont des déchets
solides acceptables dans les lieux d'enfouissement sanitaire.*

M. PIERRE VACHON :

2935

Madame, est-ce que vous pourriez documenter, c'est la procédure parce qu'il doit sûrement y avoir une procédure de manifeste au même titre, par exemple, que les déchets dangereux?

2940

Et, j'aimerais que la Commission regarde, par exemple, pas nécessairement depuis les derniers cinq (5) ans, mais qu'on regarde la procédure, je ne sais pas s'il y a une procédure de manifeste, à savoir d'où viennent ces déchets médicaux là et en quelle quantité?

Et, pour savoir exactement qu'est-ce qui s'est passé depuis les dernières quelques années?

2945

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est possible, monsieur Trudel?

2950

M. CLAUDE TRUDEL :

Je ne suis pas spécialiste, là du Règlement sur les déchets biomédicaux, mais je connais la personne au bureau qui est responsable de ce règlement-là je vais vous revenir avec une précision à cet effet-là

2955

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup! Alors, ça va, monsieur Vachon?

2960

M. JEAN-MARC VIAU :

Juste un élément complémentaire: Nous avons une procédure d'un suivi avec un manifeste de transport pour les déchets qui sont acceptables chez nous qui ne sont pas des déchets commerciaux et, autrement dit qui ont un risque de contamination, et qu'on demande une analyse pour voir s'ils sont en conformité avec nos exigences et les exigences aussi du Gouvernement.

2965

C'est dans l'annexe, dans les annexes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

2970

L'annexe, oui.

M. JEAN-MARC VIAU :

2975

À B.1, c'est la section B.1. Puis, vous pouvez voir qu'il y a schéma de notre procédure, là Je vais faire ça rapidement aussi. Mais, concernant les déchets internationaux, ils doivent remplir aussi le manifeste.

On le voit aussi à la fin aussi, les procédures d'acceptation des déchets internationaux.

2980 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ah!

2985 **M. JEAN-MARC VIAU :**

Puis, ça, c'est un permis qui est donné par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. C'est eux qui sont responsables aux aéroports et aux ports de se charger d'éliminer ces types de résidus.

2990

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, voilà monsieur Vachon, à l'annexe B.1, vous aurez déjà un premier document. Et, puis, monsieur Trudel va nous revenir demain. O.k. Merci beaucoup! Ça va?

2995

M. PIERRE VACHON :

Merci, Madame la Présidente.

3000 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci! Et, j'appelle, avant la pause, monsieur Michel Legris.

3005 **M. MICHEL LEGRIS :**

Bonsoir, Madame! Bonsoir tout le monde!

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3010 Oui, bonsoir!

M. MICHEL LEGRIS :

3015 D'entrée de jeu, je voudrais dire, Madame, que j'ai assisté depuis lundi. Vous avez établi une procédure où il était prévu qu'il y avait deux (2) questions.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3020 Oui.

M. MICHEL LEGRIS :

3025 J'ai l'habitude des assemblées délibérantes. Je connais pas mal de trucs à l'intérieur d'une
assemblée délibérante. J'ai respecté, sauf que je suis déçu de m'adresser à vous actuellement
alors qu'il y en a qui ont pris le micro plus que deux (2) fois. Il me semble que ça, vous devriez être
plus ferme là-dessus...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3030 Oui.

M. MICHEL LEGRIS :

... concernant le point.

3035 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup! J'essaie de mener la procédure, les règles de procédure. J'essaie d'être
ferme et j'essaie de contenter tout le monde, mais c'est impossible.

3040 Mais, monsieur, je prends note de ce que vous venez de me dire et j'attends votre première
question.

M. MICHEL LEGRIS :

3045 Ce n'était pas un reproche, il me semble qu'on est capable de se discipliner. Deux (2)
questions, tu apprends ça, là quand tu arrives à l'école: Un (1), deux (2). Mais, ça ne change...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3050 Alors, je vais vous écouter.

M. MICHEL LEGRIS :

Ça ne modifiera pas mon opinion sur le projet.

3055

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3060 **M. MICHEL LEGRIS :**

La question que je veux poser...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3065

Allez!

M. MICHEL LEGRIS :

3070 La question que je veux poser, il y a eu une acétate de présentée, qui vient d'être présentée et c'est un peu en relation avec ça. Je me demande: Quelle est la proportion des matières encore utilisables ou des matières recyclables qui sont actuellement enfouies sur le site?

3075 Et, en tout cas, je ne sais pas si je vais avoir le droit de compléter cette question-là? J'imagine.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3080 C'est une information que j'ai vue.

M. MICHEL LEGRIS :

Parce que si je regarde ça, est-ce que ça, c'est une diapositive virtuelle ou si c'est la réalité?

3085 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Je crois qu'il y a des statistiques. J'ai lu, mais où? Depuis quelques semaines, je ne sais plus. Je sais que j'ai lu, mais je ne sais plus où. Je le trouverai à un moment donné.

3090 Monsieur Laquerre, est-ce que cette statistique-là pour un lieu comme Lachenaie, vous l'avez élaborée?

M. MARIO LAQUERRE :

3095 Bien, je pourrais la faire de façon très précise, c'est-à-dire par une série de calculs en connaissant les arrivants. Parce qu'on en a des parties, il faudrait que je vérifie si toutes...

3100 Mais, disons, grosso modo, si on prend... Les déchets sont divisés en trois (3) parties dans nos statistiques à nous: Les déchets municipaux, les déchets des industries et les déchets des constructions, rénovations, démolitions.

Donc, je pense qu'on l'a ici. Ah! Ça, c'est la politique, c'est les chiffres de quatre-vingt-seize ('96).

3105 Donc, si on dit que, généralement, dans la partie qui est municipale, il y a environ quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), O.k., qu'on peut mettre en valeur, donc assez facilement.

3110 Donc, sous le sac vert, il y en a dans le sac vert quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) qui peuvent être mis en valeur. Quinze pour cent (15 %) que c'est plus difficile d'être mis en valeur dans le contexte actuel.

On pourrait tout mettre en valeur si on voulait faire les efforts de démonter notre rasoir Bic qu'on s'est servi en enlevant le métal puis le plastic.

3115 Mais, sans aller jusque-là quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), on peut le mettre en valeur, c'est ce qu'on a adopté comme calcul. On sait qu'il y en a, à peu près, quinze pour cent (15 %) qui sont présentement mis en valeur par la collecte sélective et les différentes collectes.

3120 Donc, il nous en reste, à peu près, quatre-vingt-cinq (85), moins quinze pour cent (15 %), il y aurait, à peu près, soixante (60)... excusez-moi. Combien?

3125 Quatre-vingt-cinq (85) moins quinze (15)? C'est parce que je suis fatigué. Soixante-dix (70), merci! Il y aurait, à peu près, soixante-dix pour cent (70 %) de qu'est ce qui est enfoui de la fraction putrescible... On a fini tard, hier.

M. MICHEL LEGRIS :

Il y a en a qui ont de la misère à compter plus que deux (2).

3130 **M. MARIO LAQUERRE :**

... de la fraction putrescible qui seraient des matières potentiellement mises en valeur, qu'il serait possible de mettre en valeur.

3135 **M. MICHEL LEGRIS :**

Mais, ça, c'est un monde virtuel, là

M. MARIO LAQUERRE :

3140

Oui, oui.

M. MICHEL LEGRIS :

3145 Le neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes, dans le neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes, là il y a combien, il y aurait quelle quantité utilisable?

3150 Vous comprenez utilisable , là? C'est-à-dire que si je prends ma chaise, disons je prends cette chaise-là Je vais garder celle-là Je prends la chaise et puis là je décide que je ne m'en sers plus de cette chaise-là

M. MARIO LAQUERRE :

Oui.

3155

M. MICHEL LEGRIS :

3160

Donc, là je peux téléphoner à la Saint-Vincent-de-Paul puis dire: J'ai une chaise. Ou, je peux aller au marchand de débarras dire: J'ai une chaise. Ou, ce qu'on peut voir des fois, c'est que je n'ai pas cette patience-là et je la mets au chemin.

Mais, la chaise demeure utilisable pareil, là Est-ce que ça, ça fait partie des matières résiduelles à ce moment-là?

3165

M. MARIO LAQUERRE :

Oui, c'est une matière résiduelle qui a un potentiel de réemploi.

3170

M. MICHEL LEGRIS :

Donc, c'est ce que je pose comme question: Quelle est la proportion des matières résiduelles utilisables dans le neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes?

3175

M. MARIO LAQUERRE :

Écoutez, comme je vous ai dit en début d'entrée, si vous permettez, madame Gallichan, qu'est-ce que j'ai dit en début d'entrée, c'est qu'il faut que je sache, parce qu'il faut savoir qu'est-ce qu'il y a d'enfoui pour savoir qu'est-ce qui est potentiellement recyclable. Donc, j'ai une difficulté entre ce qui est issu du monde municipal et ce qui est issu monde I.C.I.

3180

Dans le neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes, la partie des I.C.I., je ne peux pas vous dire qu'est-ce qui est potentiellement recyclable parce que ça, la caractérisation est beaucoup plus difficile à faire pour moi.

3185

Pour ce qui est du monde municipal, tous les déchets municipaux, ça, j'ai un bon portrait parce qu'on a fait une étude de caractérisation par la firme Chamard Criq Roche qui nous donne, à peu près, qu'est-ce qu'il y a dans un sac.

3190

Du niveau des I.C.I. c'est plus difficile. Donc, la réponse précise que j'aimerais beaucoup vous donner mais que je ne peux pas, c'est que du neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes, la fraction I.C.I. je ne la connais pas assez pour vous dire facilement qu'est-ce qu'il y a de recyclable là-dedans qui est enfoui présentement parce que c'est des résidus qui n'ont pas été caractérisés.

3195

Et, même si on prenait une caractérisation générale, chaque entreprise génère des résidus très différents. Et, ces résidus-là on ne peut pas faire la caractérisation de toutes les entreprises. Et, c'est pour ça qu'on ne peut pas avoir cette donnée-là précise comme vous la demandez.

Pour la fraction des résidus des municipalités qui sont envoyés au site, ça, je peux vous le calculer, je n'ai pas de problème. Pour l'autre, je ne peux pas. Je m'excuse.

3200

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On peut peut-être demander du côté du promoteur. Je crois que vous avez demandé à un consultant.

3205

Est-ce qu'il est allé assez dans le pointu pour vous dire que dans votre neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes, il y aurait des réponses aux statistiques demandées par monsieur Legris, là?

3210

M. JEAN-MARC VIAU :

Je vais laisser ça à monsieur Normandin et à monsieur Préfontaine.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3215

Alors, monsieur Préfontaine, on vous écoute.

M. ÉDOUARD PRÉFONTAINE :

3220

O.k. En fait, on est parti, nous autres, sur la résultante de ce qui est généré moins ce qui est récupéré donnait neuf cent...

Non, en fait, ça ne donnait pas tout à fait neuf cent soixante-dix mille (970 000) tonnes parce qu'on l'a mis jusqu'en deux mille vingt-neuf (2029), là

3225

Il y a une modélisation qui a été faite en ce sens-là. Mais, je vais vous expliquer un petit peu d'où on est parti pour expliquer nos taux de récupération.

Alors, il y a un tableau dans le plan de gestion qui avait été fait pour quatre-vingt-dix-huit/deux mille ('98-2000). On va le voir à l'écran bientôt, là

3230

Vous demandiez tantôt un peu ce qui est recyclé puis ce qui ne l'est pas. Je ne vois pas bien, je vais le prendre ici.

3235

M. MICHEL LEGRIS :

Dans ce qui est enfoui qu'est-ce qui est utilisable, qu'est-ce qui ne l'est pas?

M. ÉDOUARD PRÉFONTAINE :

3240

Bon, voyez-vous, ça, c'est des statistiques, là pour l'horizon deux mille (2000), ce qui était récupéré en quatre-vingt-seize ('96).

3245 Parce qu'on a fait l'étude dans les années, fin des années deux mille (2000). Donc, on est parti de ce qui existait comme données.

3250 Donc, en quatre-vingt-seize ('96), selon les données du Ministère, il y avait dans le secteur municipal quatre cent quatre-vingt-huit mille (488 000) tonnes qui étaient récupérées sur un total, selon l'objectif du Ministère, de mille deux cent dix-huit (1 218) tonnes pour la partie municipale comprenant les items, là qui sont mentionnés à gauche dans la colonne.

Donc, avec un taux maximum comme objectif de soixante pour cent (60 %), sur un potentiel de soixante-quinze pour cent (75 %) de recyclable.

3255 Donc, le Ministère s'est dit: On va aller... Je ne sais pas exactement aujourd'hui, les objectifs ont peut-être pu changer, mais ça, c'était les objectifs sur lesquels on s'est basé.

3260 Et, qui disait: Bon, il y avait soixante-quinze pour cent (75 %) qui était recyclable. Sur ça, il y a une partie qui est non recyclable de toute façon qui va aller à l'enfouissement, c'est le chiffre de deux mille sept cent vingt-six (2 726). Vous me suivez?

M. MICHEL LEGRIS :

3265 On est quand même dans un tableau virtuel, là

M. ÉDOUARD PRÉFONTAINE :

Bien, c'est-à-dire que virtuel, c'est basé sur des données...

3270 **M. MICHEL LEGRIS :**

O.k. Je vous suis, je vous suis. Je vous suis, je vous suis.

M. ÉDOUARD PRÉFONTAINE :

3275 Hein, c'est basé sur des données existantes. Et, donc nous on a dit: Voici les pourcentages qui seraient récupérables dans une perspective d'avenir.

3280 On en a parlé un petit peu hier au niveau de nos projections. On a établi à partir de là deux (2) scénarios. Un scénario qu'on appelle Optimiste qui donne ses objectifs-là du Ministère.

Mais, on a dit Optimiste parce qu'il y a plusieurs mesures qui n'ont pas été encore adoptées. Donc, jusqu'en deux mille huit (2008), il y a peut-être des volumes, là qui ne seront pas atteints.

3285

Et, un scénario conservateur qui, dans le secteur municipal, au lieu d'une augmentation de la récupération de huit pour cent (8 %) par année, ce qui donne ces chiffres-là c'est une récupération de quatre pour cent (4 %) par année.

3290

Dans le secteur -- l'autre diapo -- dans le secteur institutionnel, on a la même logique sauf que les volumes sont supérieurs en termes de ce qui est récupérable parce que c'est récupéré à la source directement chez les recycleurs.

3295

Donc, en quatre-vingt-seize ('96), on avait un million sept cent vingt-cinq mille (1 725 000) tonnes pour un potentiel de deux millions six cent seize (2 616 000) et avec un objectif de quatre-vingts pour cent (80 %).

3300

Donc, la partie qui est non recyclable, c'est la différence entre la colonne de gauche, là Quantité générée et Quantité pouvant être mise en valeur .

Donc, c'est sûr que si les objectifs ne sont pas atteints, évidemment, plus qu'il y a de matières qui vont être enfouies.

3305

Alors, c'est en gros le modèle. Et, on a fait la même chose pour les déchets de construction, démolition qui est l'autre diapo.

3310

Donc, pour un total de trois mille (3 000) tonnes, trois mille quatre-vingt-huit (3 088) de récupéré en quatre-vingt-seize ('96), et un objectif de soixante-sept pour cent (67 %) en deux mille huit (2008).

L'objectif actuellement qui a été calculé pour l'an deux mille (2000) est de trente-cinq pour cent (35 %) par rapport à soixante-sept pour cent (67 %). Donc, on est en deux mille trois (2003), il y a du travail à faire pour atteindre ça.

3315

Et, nous, on a simulé un modèle, c'est-à-dire une équation pouvant atteindre soixante-cinq pour cent (65 %) de récupération et une autre réduite de moitié.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3320

Oui, monsieur Legris, oui?

M. MICHEL LEGRIS :

3325

Les chiffres que j'aurais aimé avoir aussi, ça concernait ce qui vient de Montréal. Parce que, en tout cas, j'ai vécu dans l'Est pendant un bout de temps, je ne veux pas faire un préambule trop long, mais il était question d'avoir une usine de recyclage ou un complexe de recyclage à Montréal-Est et puis... Monsieur Vachon a répondu tantôt une partie, en tout cas, en partie à ma question.

3330 C'est que quand ils ont fermé Miron au lieu de diriger ça à Montréal, ils l'ont dirigé à Lachenaie. Mais, il y avait aussi du recyclage, un complexe, là de recyclage.

Et, là je me demandais même s'il n'y avait pas eu un BAPE là-dessus et où les citoyens se sont fait entendre pour dire pas dans ma cour, dans la cour de l'autre .

3335

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3340

M. MICHEL LEGRIS :

Donc, est-ce qu'on est en mesure de déterminer, en tout cas, je ne pense pas, avec les chiffres ça va être difficile peut-être, là

3345

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Legris, il y a un document qui est un portrait régional, une mise à jour du portrait régional qui a été déposé lundi soir par le ministère de l'Environnement et Recyc-Québec dans lequel on nous donne le tonnage de matières résiduelles qui arrive au site à Lachenaie et le pourcentage qui provient de la C.M.M.

3350

Et, vous avez aussi dans les documents déposés, attendez un peu que je vous montre le... C'est DB-11. Ça, c'est la C.M.M. qui a sorti, hier soir, là le sommaire de l'état de la situation sur la gestion des matières résiduelles.

3355

M. MICHEL LEGRIS :

O.k. L'autre, c'est quelle cote?

3360

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

L'autre, c'est DB-12. Et, dans le sommaire produit par la C.M.M. vous avez de nombreux graphiques avec le succès du taux de récupération et le succès de chacun des types de collectes des matières récupérables.

3365

Donc, à partir de ça et avec le pourcentage qu'on reçoit ici, vous êtes sûrement en état de calculer...

3370

MADAME LA PRÉSIDENTE :

De jauger, oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3375 ... les chiffres qui vous intéressent.

M. MARIO LAQUERRE :

3380 Je voudrais juste dire, Madame la Présidente...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3385 **M. MARIO LAQUERRE :**

... pour le bénéfice des citoyens. C'est le document de la C.M.M. qui doit être consulté.

3390 Pas parce que je veux vendre la C.M.M., mais c'est le dernier qui a été fait. Il vient d'être publié. Les chiffres sont quand même très, très, très précis. La méthodologie a été vraiment poussée.

3395 Donc, les chiffres qui étaient présentés tantôt, c'était des chiffres de quatre-vingt-seize ('96). Les chiffres de Recyc-Québec, c'est deux mille (2000). Ça, c'est ce qu'il y a vraiment de plus récent comme constat pour la région de Montréal.

Donc, de ne pas utiliser les autres chiffres mais vraiment se servir des chiffres de la C.M.M. qui vont être nos chiffres qu'on va se servir dans le futur.

3400 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Mis à jour.

M. MARIO LAQUERRE :

3405
Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3410 DB-11, donc, monsieur Legris.

M. MICHEL LEGRIS :

3415 C'est bien. En tout cas, avec tout ce qu'on entend ce soir, là je pense qu'on est en... En tout cas, c'est sûr que je vais présenter quelque chose, là Mais, je pense que déjà on est en train, on peut dire déjà là que...

3420 Avant on passait le *bucket* , mais là on se passe la poubelle parce que nos vidanges de Legardeur et de Repentigny s'en vont à Joliette. Et, puis à Lachenaie, en tout cas, ça aurait pu être une ville, ça, là ça vient d'ailleurs.

3425 Donc, ça roule. Puis, moi, je me dis, en tout cas, je me pose comme question: Si ça s'en va à Joliette pourquoi que ça s'en va à Joliette? Ça doit coûter moins cher transporter nos vidanges de trois (3), quatre (4), cinq (5) kilomètres, dix (10) kilomètres, les amener à Lachenaie plutôt que de les envoyer à Joliette?

Est-ce que c'est parce qu'à Joliette, ils sont moins exigeants au niveau des normes ou...? En tout cas, j'aimerais ça comprendre, là avec le coût de l'essence.

3430 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Hum, hum.

3435 **M. MICHEL LEGRIS :**

Puis, les camions ça mange de l'essence. Comment ça se fait que ça s'en va là plutôt qu'à Lachenaie. En tout cas, c'est un commentaire, ça.

3440 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Question de marché probablement, de coûts aussi, de choix. On peut aller voir monsieur Mbaraga quelques instants là-dessus ou à la Ville, oui.

3445 Vous êtes de quel secteur? La Ville de Repentigny est ici.

M. MICHEL LEGRIS :

Legardeur. C'est fusionné sur...

3450 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Legardeur. Bon. Pouvez-vous, monsieur est du secteur Legardeur de la Ville de Repentigny, donner une indication? Et, veuillez vous identifier pour la sténotypie, s'il vous plaît.

3455 **M. ROBERT WEEMAES :**

Robert Weemaes, directeur général de la Ville de Repentigny.

3460 Le service, évidemment, au moment où la Ville donne les contrats, dans notre cas, c'est la MRC, c'est un appel d'offres public qui est l'entrepreneur, les entrepreneurs qui soumissionnent donnent le service complet de collecte, transport et élimination.

3465 Alors, les entreprises, évidemment, comme vous le disiez tantôt, ça doit être une question de marché, ils doivent s'adresser aux différents sites qui sont conformes aux règles du Ministère, demander lequel fourni le meilleur prix et soumissionnent à partir de là

C'est ce qui donne la raison pour laquelle ils vont là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3470

Merci, monsieur Weemaes. Alors, voilà monsieur Legris.

M. MICHEL LEGRIS :

3475

L'autre question...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3480

Oui?

M. MICHEL LEGRIS :

3485

... ça concerne l'après. Les matières résiduelles, là j'ai compris que c'était dans une fosse, dans une cellule et puis ça, ça dégage des gaz, en tout cas, c'est très technique mais ça dégage des gaz.

Mais, à un moment donné, là il ne doit plus y en avoir de gaz. À un moment donné, ça doit être décomposé, ça, toute cette affaire-là Je ne le sais pas combien de temps que ça prend.

3490

Mais, une fois que tout ça va être décomposé, là est-ce que c'est dix (10) ans? Est-ce que c'est quinze (15) ans? Est-ce que c'est vingt (20) ans? Est-ce que c'est trente (30) ans?

3495

La cellule, là elle va être remplie de matières inertes, j'imagine. En tout cas, je ne sais pas si c'est le bon terme, là je ne suis pas scientifique, moi, là

Mais, est-ce qu'il est prévu qu'on va réutiliser la cellule ou bien non si on va toujours demander un agrandissement?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3500

Alors, on va aller voir ça avec monsieur Viau?

M. JEAN-MARC VIAU :

3505 O.k. Je vais laisser la parole à monsieur Guy Drouin, mais avant je vais dire, il y a des cas comme La Maison de l'Arbre au Jardin Botanique, c'est construit sur un site d'enfouissement.

Donc, il y a des applications à faire, qu'on peut faire après avec un site d'enfouissement.

3510 Mais, pour ce qui reste dans le site d'enfouissement, je vais laisser à monsieur Drouin.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Drouin?

3515

M. GUY DROUIN :

Donc, effectivement, la génération de biogaz se poursuit sur plusieurs années. Les facteurs qui affectent, si vous voulez, la période de génération des biogaz, les principaux facteurs sont: La nature du déchet qui a été enfoui.

3520

Plus il y a de l'organique, plus ça se dégenère ou ça... le potentiel de génération de biogaz dure moins longtemps. Plus il y a d'eau, plus ça s'accélère.

3525 Et, enfin c'est toute la question de la pluviométrie autour. Donc, en d'autres mots, un déchet qui est enfoui au Nouveau-Mexique va générer du biogaz sur une beaucoup plus longue période qu'un déchet qui est enfoui dans un climat humide ou dans un climat tempéré comme ici.

3530

Maintenant, la période typique. C'est sûr que quand je parlais des différents types de déchets, on parle de la demi-vie, si vous voulez, de génération de biogaz.

Une pelure de banane va se dégenérer, va produire plus rapidement du biogaz qu'un deux par quatre (2x4) qui a été enfoui dans un site d'enfouissement, O.k.?

3535

Alors, les périodes maintenant, combien de temps que ce phénomène de génération de biogaz peut durer? Typiquement, au Québec, ça peut durer comme dans le cas que je connais bien de la Carrière Miron, ça peut durer quarante (40), cinquante (50) ans, typiquement.

3540

Par contre, les volumes avec le temps vont en diminuant. En général, aussitôt que la période d'enfouissement est arrêtée, on commence à noter après quelques années une diminution de la génération de biogaz.

3545

Et, c'est une diminution qui est décroissante d'une façon exponentielle -- bon, c'est un terme technique -- mais, qui décroît graduellement. Alors, ça peut durer plusieurs années.

Maintenant, qu'est-ce qu'on fait une fois qu'il n'y a plus de biogaz? Évidemment le site est inerte. Il y a des technologies qui existent. On parle, il y a un terme anglais, ils appellent ça du *landfill mining* .

3550 Alors, on retourne sur le site. On excave, on prend, c'est un genre de terreau organique, de compost. Et, on peut passer ça dans des tamis et récupérer encore les matières qui sont là le verre, le métal, et caetera.

3555 Alors, il y a plusieurs articles scientifiques qui ont été écrits sur toutes ces technologies de *landfill mining* .

3560 Alors, pour répondre à votre question, le biogaz se génère toujours au moment où on a un enfouissement. Lorsque l'enfouissement s'arrête, ça peut continuer à se générer pendant plusieurs années et mêmes plusieurs décennies.

3565 On trouve encore, par exemple, du biogaz au Parc Victoria, à côté du Pont Victoria. C'est un ancien site d'enfouissement où était, d'ailleurs, l'Adacport. Alors, c'est un site qui a fermé en mil neuf cent quarante-cinq (1945), je pense, ou mil neuf cent cinquante (1950), oui, avec l'Expo. Donc, voilà

M. MICHEL LEGRIS :

3570 En pratique, la compagnie, est-ce que la compagnie a prévu réutiliser cette cellule-là? Parce que ce que j'ai compris, c'était très bien fait, là C'est une cellule, c'est dans l'argile, puis ça, c'est à l'épreuve de tout, là

3575 L'eau, elle ne s'en va puis ils récupèrent les gaz puis tout ça, donc il y a un investissement. Une fois que la cellule est remplie de matières inertes est-ce qu'il est prévu par cette compagnie-là je ne parle pas en théorie, de vider la cellule?

Parce que j'ai compris que ça pouvait même, en tout cas, ce compost-là pourrait être, en tout cas, disons réutilisé, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3580 Votre question?

M. MICHEL LEGRIS :

3585 Est-ce que la compagnie a prévu de réutiliser sa cellule une fois vidée de ce qu'il y a dedans?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3590 Le programme de suivi et ce que vous voulez faire au bout de cette période-là?

M. JEAN-MARC VIAU :

3595 Le programme de suivi pour trente (30) ans, c'est pour, justement, suivre le biogaz, pomper le lixiviat qui va rester. C'est sûr que les dernières années, il va y en avoir beaucoup moins.

Puis, c'est ça que vous voulez que je parle, le programme de suivi?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3600

Et, à la fin, la réutilisation? On voyait que vous aviez mis des plus à un moment donné sur un tableau. On voudrait savoir, donc vous voyez que la réutilisation devient une mesure de mitigation qui va dans le positif.

3605 Donc, qu'est-ce que vous voyez? Qu'est-ce qui fait que vous avez mis quelque chose de positif sur la fin de la fermeture, de la période de fermeture?

M. JEAN-MARC VIAU :

3610 Bien, vas-y.

M. DANIEL BOISVERT :

3615 En fait, le site à la fin de la période d'utilisation peut avoir des usages, l'aménagement d'espaces verts en fait. On peut réaménager des choses.

C'est sûr qu'on n'ira pas mettre un édifice dessus, mais on peut aménager des espaces récréatifs.

3620 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'allez pas creuser la cellule, là?

M. JEAN-MARC VIAU :

3625

Ah! Bien, ça, ça n'a pas été prévu dans la suite de notre projet.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3630 On va peut-être aller voir, monsieur Legris, au ministère de l'Environnement quels sont les usages qui sont habituellement envisagés ou permis. D'accord? Puis on vous revient.

M. CLAUDE TRUDEL :

3635 Si je peux préciser, en tout cas, par rapport au projet, je peux répondre comme en deux (2)
volets sur la réutilisation possible des résidus qui seraient là c'est sûr que ça serait une activité, ça
ne semble pas être prévu, le promoteur l'a mentionné dans son Étude d'impacts, c'est sûr que ce
serait vu comme une activité susceptible d'affecter la qualité de l'environnement, donc nécessiterait
une autorisation de la part du Ministère en ce qui a trait à la possible ou éventuelle réutilisation de
3640 ces résidus-là

Donc, on demanderait les exigences requises pour émettre un certificat d'autorisation sur
ce volet-là

3645 Pour ce qui est de la réutilisation du terrain comme tel, si on voulait laisser les déchets en
place mais utiliser le terrain, il y a un article de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'article 65
qui précise que:

3650 *Aucun terrain qui a été utilisé comme lieu d'élimination des
matières résiduelles et qui est désaffecté ne peut être utilisé pour
fins de construction sans la permission écrite du ministre.*

Donc, encore une fois, il faudrait que le promoteur en question revienne nous voir et nous
fasse la démonstration que ça peut être utilisé. Il y a toute une étude de caractérisations qui serait
3655 requise.

Et, c'est certain qu'en fonction des nuisances qu'on pourrait être susceptible de retrouver
encore à cet endroit-là il y aurait des restrictions au niveau des aménagements prévus.

3660 C'est sûr qu'on peut penser que des aménagements, genre espaces verts, sont plus faciles
à mettre en place que d'aller faire des constructions commerciales, industrielles ou autres, là

M. GUY DROUIN :

3665 Madame la Présidente, j'aurais peut-être un petit complément d'information. C'est à titre
d'exemple typiquement puisque, bon, depuis plusieurs années, depuis vingt (20) ans, j'ai eu
l'occasion de voyager à travers le monde et visiter différents sites d'enfouissement.

On retrouve très souvent aux États-Unis des réutilisations de sites d'enfouissement comme
3670 en golf, c'est courant, jardin botanique, et caetera.

Mais, une fois que tout est stabilisé en termes de biogaz et d'autres...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3675 Ça va.

M. MICHEL LEGRIS :

3680 Mais, ma question ne portait pas sur le... Disons que je savais.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3685

M. MICHEL LEGRIS :

À Pointe-aux-Trembles, ils ont fait un golf sur les cochonneries qu'ils ont mises là là puis c'est un marécage.

3690

Donc, ce n'est pas ça. Ma question, c'était de savoir: Une fois que la cellule est rendue inerte, tout simplement, en tout cas, je m'exprime mal, là

Mais, plutôt que d'agrandir, puis d'agrandir, puis d'agrandir, la cellule qui a déjà servi pour fins d'enfouissement, qui est propre à l'enfouissement, est-ce que vous avez prévu de réutiliser cette cellule-là?

3695

Je ne sais pas si c'est plus clair, là

3700 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

C'était ça la...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3705

Le promoteur a répondu tantôt que ce n'était pas prévu.

M. MICHEL LEGRIS :

3710

Bien, c'est sûr, mais...

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous pouvez revenir là-dessus, monsieur Viau?

3715

M. JEAN-MARC VIAU :

On ne l'a pas évalué. Ça serait des choses qui, d'après moi, peut-être plus tard, mais à l'heure actuelle, ce n'est pas dans notre projet de les réexcaver.

3720

MADAME LA PRÉSIDENTE :

D'accord, O.k.

3725 **M. MICHEL LEGRIS :**

C'est que là la réponse qui m'a été donnée, c'est que ça prend, tout ça, ça prend un bon bout de temps. Il y a des affaires qui vont plus vite que d'autres.

3730 Je ne poserai même pas la question: Est-ce que vous faites des divisions dans les différentes matières utilisables, recyclables et la matière résiduelle ou bien non c'est tout pêle-mêle, et puis là ça va prendre quarante (40) ans, cinquante (50) ans, puis on va agrandir, puis on va demander pour agrandir, on va demander pour agrandir?

3735 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Là je pense que monsieur Laquerre vous a dit aussi que le plan de gestion, la politique de gestion des matières résiduelles, il nous a dit tout à l'heure tout son optimisme. Alors, on prend acte.

3740

Alors, merci beaucoup, monsieur Legris. Nous avons une pause de quelques minutes et nous revenons.

-- À 21 h 35, SUSPENSION

3745

-- REPRISE DE L'AUDIENCE À 22 h 00

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3750 Est-ce que madame Caumartin est dans la salle? Madame Caumartin, voilà Alors, bonsoir, madame Caumartin.

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

3755

Bonsoir!

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3760 Est-ce que, bon, je voudrais dire à tout le monde que pour qu'on puisse donner peut-être un meilleur rythme, je pense que j'ai cru comprendre que plusieurs personnes, là souhaiteraient qu'on roule un petit peu plus vite.

3765 Alors, je demande la collaboration de tous. On va resserrer les deux (2) questions et on va peut-être faire moins d'élaboration de notre part, quant à nous, à la Commission, pour vous permettre d'avoir les réponses tout simplement directement.

Alors, madame Caumartin, votre première question, s'il vous plaît?

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

3770

Oui, est-ce que Madame la Présidente sait qu'en dépit de toute la technologie qui est déployée sur le site de BFI, les odeurs voyagent et elles voyagent très loin? Est-ce que vous êtes au courant que ces odeurs-là voyagent?

3775

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais est-ce que vous aviez une question?

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

3780

Oui, c'est ma question.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3785

C'est parce que là j'étais sur la gestion des matières résiduelles, est-ce que...

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

3790

Mais après la pause, on était censé pouvoir reprendre l'ordre qui était préalablement établi, là lundi, mardi, non?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3795

Bon. C'est que moi, ce que j'avais pour le moment, c'est que cette liste-là..

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

Oui?

3800

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... était, et comme je l'ai dit d'ailleurs à la sortie, là juste avant, je vais finir la liste des gens qui sont inscrits pour la gestion des matières résiduelles, et c'est là que j'avais votre nom.

3805

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

Oui, mais j'ai un petit peu un problème avec le fait...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3810

Oui?

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

3815

... qu'on avait établi des conditions lundi et mardi et que là mercredi, les conditions changent. Et il a été établi de prime abord...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3820

Non, madame...

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

... qu'on puisse s'exprimer.

3825

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà je vous repose..

3830

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

Je suis bien d'accord pour céder ma place à ceux qui ont des questions, mais je reprendrai ma question à ce moment-là. Mais je vous fais part de ma déception concernant le changement des règles du jeu en cours de route.

3835

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Là je vous l'expliquerai peut-être autrement. Mais je vous reviens là-dessus dès que possible.

3840

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

Je me demande combien de fois, durant les audiences publiques, on changera les règles du jeu en cours de route?

3845

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Madame Caumartin, vous verrez, quand ça sera possible que je vous en reparle, que les règles du jeu n'ont pas été changées. Vous verrez, O.k.?

3850

Alors, mais est-ce que vous aviez peut-être une deuxième question sur la gestion?

Mme SUZANNE CAUMARTIN :

3855 Non, je peux laisser ma place. Bien, je vais vous reformuler mes deux (2) questions en temps et lieu. C'est ce que vous attendez de moi?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3860 Parfait. Oui, dès que possible, dès que j'aurai fini cette liste, nous rouvrirons le registre normal.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

3865 Ce qu'on demande, les citoyens, finalement, c'est qu'on veut, nous, aider le BAPE à faire le tour; et c'est ça, notre mission, nous autres, comme citoyens, ici.

3870 Deuxième chose qu'on veut dire, c'est que si le registre était réouvert -- laissez-moi finir -- c'est que si le registre réouvert, les citoyens pourraient s'inscrire et, à ce moment-là revenir les autres soirées en sachant qu'ils ont un droit éventuel de parole.

3875 Actuellement, on en a plusieurs qu'on a mobilisés pour venir parler et ils doivent quitter alors qu'ils pensaient être inscrits sur le registre général. Mais là ils quittent parce qu'ils doivent travailler et se lever à cinq heures (5 h 00) et six heures (6 h 00) demain matin. Alors, moi ce que je dis pour la protection de leurs droits: Réouvrez le registre, qu'ils s'inscrivent et on n'aura plus aucun problème avec vous.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3880 Il reste quatre (4) ou cinq (5) personnes. Je vais rouvrir le registre quand nous aurons passé la liste qu'il y a.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

3885 Monsieur Valiquette, chaque fois qu'on revient sur des points de procédure, on perd du temps pour poser des questions. La Présidente vous a expliqué très clairement, on a retenu votre point, mais là on va passer au participant suivant.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3890 Et, dès que nous aurons terminé, nous reviendrons au registre général. Et, je rouvrirai le registre à ce moment-là

Alors, j'appelle monsieur David Modlin, s'il vous plaît.

3895 Alors, monsieur Modlin, votre question traite de la gestion des matières résiduelles, s'il vous plaît?

M. DAVID MODLIN :

3900

Oui, oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3905

Merci.

M. DAVID MODLIN :

3910

Bon. Je suis un peu confus, mais je vais essayer de comprendre ce qui se passe.

Oui, concernant la gestion des déchets, c'est pour savoir s'il y a un problème avec ça, oui ou non, envers le promoteur, puis envers le Ministère?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3915

Alors, je crois qu'on va aller voir auprès de Recyc-Québec. Recyc-Québec a présentement...

M. DAVID MODLIN :

3920

Non, non, s'il vous plaît, c'est le ministre que je veux...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3925

Au niveau du Ministère? On va aller voir chez monsieur Mbaraga.

M. DAVID MODLIN :

3930

Après, oui, c'est ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3935

Monsieur Mbaraga, et par les chiffres aussi, parce que vous avez, je pense que le Gouvernement, par sa société d'État, a demandé l'état de la situation, le bilan, le problème que soulève... quel est le problème?

M. DAVID MODLIN :

3940

Donnez... oui ou non, c'est tout.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

3945 **M. DAVID MODLIN :**

Oui ou non, les chiffres...

3950 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, il y a un problème au niveau de la gestion des matières résiduelles, monsieur Mbaraga?

3955 **M. MBARAGA :**

Madame la Présidente, si vous me permettez, c'est que le mot problème est très collectif, là peut signifier beaucoup de choses. Mais si on dit: Il y a un problème dans la gestion des déchets, évidemment, la réponse est oui.

3960 On a un objectif à atteindre pour régler justement le problème qui est, disons, la non-atteinte des objectifs qu'on s'est fixés, qui est l'objectif de récupération de soixante-cinq pour cent (65 %).

Si on est ici, c'est pour discuter justement sur ce thème-là

3965 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, il y a un problème, oui, la réponse est oui.

Et du côté du promoteur, est-ce que le constat est le même? Il y a un problème?

3970

M. JEAN-MARC VIAU :

Dans le sens de monsieur Mbaraga, oui.

3975 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

La réponse est oui, aussi.

3980 **M. DAVID MODLIN :**

Pour le promoteur?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

3985 Aussi, la réponse est oui.

M. DAVID MODLIN :

Non, mais il parle de monsieur Mbaraga.

3990

M. JEAN-MARC VIAU :

Je réponds dans le même sens que monsieur Mbaraga.

3995

M. DAVID MODLIN :

Ah! O.k. Excusez.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4000

C'est ça. Votre deuxième question?

M. DAVID MODLIN :

4005

Est-ce que... Bon. C'est quoi le problème?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4010

Bon. Le problème, monsieur Modlin, on va passer à monsieur Laquerre, parce que la société d'État Recyc-Québec a pointé et c'est lui qui peut vous dire le problème, c'est A , B , C ou D , voilà

Alors, en quelques lignes, monsieur Laquerre.

4015

M. MARIO LAQUERRE :

Oui, il y a un problème, c'est sûr qu'il y a un problème. En quatre-vingt-neuf ('89), on a fait une politique québécoise des déchets, puis on avait dit: en l'an deux mille (2000), il faut qu'on recycle cinquante pour cent (50 %) des déchets. On s'est aperçus en quatre-vingt-quinze ('95)...

4020

M. DAVID MODLIN :

Pas de chiffres.

4025

M. MARIO LAQUERRE :

J'aimerais qu'il précise, parce que s'il ne veut pas de chiffres, ce n'est pas évident, là

M. DAVID MODLIN :

4030

Oui, c'est ça.

M. MARIO LAQUERRE :

4035

Oui, c'est quoi?

M. DAVID MODLIN :

4040

Le problème, O.k., excusez. Non, mais je vais essayer de m'exprimer en français. C'est juste parce que je suis un peu, comme j'ai dit, confus, parce que tu as passé dix (10) minutes avec... puis, bon. J'ai perdu les idées un peu.

4045

C'est parce qu'on parle des solutions, sauf que si on ne comprend pas le problème ou si on ne sait pas exactement c'est quoi le problème, les solutions, ça sert à quoi?

Alors, j'essaie de comprendre les solutions, mais j'ai de la difficulté parce que je ne comprends pas bien le problème de gestion des déchets. C'est quoi exactement, pour que je puisse moi-même formuler une solution? Tu vois.

4050

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, quel est l'état, l'ampleur du problème actuellement, monsieur Laquerre?

4055

M. MARIO LAQUERRE :

On enfouit encore beaucoup trop de déchets au Québec, O.k.?

M. DAVID MODLIN :

4060

Pourquoi?

M. MARIO LAQUERRE :

4065

Pourquoi? Pourquoi qu'on enfouit trop de déchets? Parce qu'on n'a probablement pas mis les efforts nécessaires pour les récupérer. Pourquoi qu'on devrait récupérer les déchets? Bien, c'est une question de développement durable. Là on peut rentrer dans les grands contextes... les grandes, comment je pourrais dire, les... voyons! Moi avec, à soir. I'm gonna speak in English, it gonna be so easier!

4070

On pourrait rentrer... comment je voudrais vous expliquer ça simplement? On avait prévu, à l'origine, qu'il fallait qu'on récupère des déchets. On s'est aperçus à un moment donné que ça n'avait pas d'allure de les enfouir, donc il faudrait qu'on les récupère.

M. DAVID MODLIN :

4075

Mais c'est ça que je veux savoir: pourquoi?

M. MARIO LAQUERRE :

4080

Pourquoi? Parce que les déchets enfouis, il y a deux (2) raisons principales, il y a une raison, c'est qu'on prend de la matière qui est encore bonne. Donc, on s'est aperçus à un moment donné que le papier qu'on enfouissait, on pourrait s'en resservir.

4085

Donc, dans toute la question du développement durable, c'est-à-dire la gestion de nos ressources, on ne peut pas continuellement prendre des matières vierges et les utiliser pour une période de temps très courte et les enfouir après.

4090

Parce que quand on les enfouit, il y a des effets, des biogaz, des lixiviats. Excusez, je parle un peu vite, là O.k. Donc, il y a deux (2) grands problèmes, il y a le problème de la gestion de nos ressources, de façon le plus en accord avec le développement durable, *sustainable development*, où est-ce qu'on va tout simplement dire qu'il faut qu'on arrête d'extraire du minerai, pour s'en servir sur une période de temps très courte et l'enfouir après.

4095

Donc, il faut qu'on freine notre consommation de matières premières. C'est un des premiers éléments. Le deuxième élément, c'est qu'après ça, on met ça dans un trou ou dans une montagne et ça cause des problèmes, des problèmes au niveau des odeurs, au niveau du lixiviat. Donc, il y a des problèmes associés à la gestion des matières résiduelles, parce que s'il n'y avait pas de problèmes, tout le monde pourrait en avoir un site chez eux.

4100

Donc, on le sait qu'il y a des problèmes au niveau de la société. Donc, il y a plusieurs problèmes associés à la gestion de ces dépotoirs-là excusez, des lieux d'enfouissement sanitaire. Non, je me suis trompé, ça n'existe plus des dépotoirs dans le Règlement.

4105

Je voudrais dire, donc, qu'il y a effectivement deux (2) grandes problématiques. La première, c'est qu'il faut qu'on conserve nos ressources. La deuxième, c'est qu'on enfouisse moins pour avoir le moins de problèmes possible.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4110

Voilà monsieur Modlin, ça va?

M. DAVID MODLIN :

4115

Non, c'est parce que cet après-midi, quand j'ai posé la question, avec ce projet, est-ce qu'il y a un problème? Pour le promoteur, il n'y a pas de problème.

Mais je suis... parce que d'un côté, il y a un problème, s'il y a trop de déchets et tout ça. Mais pour le promoteur, s'il y a trop de déchets, on fait un agrandissement, puis c'est tout. C'est ça que je ne comprends pas.

4120

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Modlin, ç'a déjà été mentionné cette semaine. Certains éléments sont une question d'interprétation et on espère avoir la vôtre à partir de ces éléments de réponses là mais dans la deuxième partie des audiences.

4125

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, vous viendrez vous exprimer devant nous dans la deuxième partie d'audiences sur le sujet qui vous préoccupe. C'est à ce moment-là que vous pourrez nous dire: Je trouve que les réponses ne sont pas satisfaisantes. C'est à vous, à ce moment-là de nous le dire.

4130

M. DAVID MODLIN :

Je m'excuse, mais ce n'est pas qu'elles ne sont pas satisfaisantes, ce n'est pas ça. Parce que je veux savoir, parce que d'un côté, les gens, il y a des gens qui disent: Ppas de problème, s'il y a trop de déchets, ce n'est pas un problème qu'on va faire un agrandissement.

4135

De l'autre côté, ils disent: Oui, il y a un problème, à cause, you know, qu'on doit récupérer ou... Mais les deux (2) ne marchent pas ensemble.

4140

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bien, c'est ça.

4145

M. DAVID MODLIN :

C'est deux (2) idées qui...

4150

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Voilà Nous avons l'ensemble de l'éventail de la société, c'est-à-dire des gens qui disent: Ah! il n'y a pas de problème, d'autres disent qu'il y en a, et caetera. Alors, c'est l'ensemble de tout ça qu'il faut regarder et regarder les arguments de chacun. Voilà

4155

C'est le rôle, il faut écouter les arguments de chacun. C'est notre rôle.

M. DAVID MODLIN :

4160

Ça sert à quoi, alors, tout ça?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4165 À faire réfléchir beaucoup. Merci beaucoup, monsieur Modlin. J'appelle maintenant, il nous reste quatre (4) personnes sur le registre pour la gestion des matières résiduelles, madame Tina Juliano, s'il vous plaît.

Bonsoir, madame!

4170

Mme MARY-ANN McCARRON :

Bonsoir, Madame la Présidente!

4175

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

Mme MARY-ANN McCARRON :

4180

Mon nom n'est pas Tina Juliano, c'est Mary-Ann McCarron, elle m'a cédé sa place.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4185

D'accord.

Mme MARY-ANN McCARRON :

C'est correct? J'ai son papier, est-ce que vous l'appelez?

4190

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous pouvez lire la question, c'est sur le sujet qui nous préoccupe?

4195

Mme MARY-ANN McCARRON :

Oui, absolument.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4200

Oui, bon, d'accord.

Mme MARY-ANN McCARRON :

4205 J'ai deux (2) questions sur la gestion des matières résiduelles.

La première, c'est: Est-ce que le ministère de l'Environnement, la Ville de Montréal, la Ville de Laval cherchent d'autres alternatives que d'enfouir ce qui reste? Je recycle, je réutilise et je fais du compostage. Ce qui reste n'a pas besoin d'être enfoui. Il y a des technologies qui existent ici au Québec. Est-ce qu'on est à la recherche de trouver d'autres moyens que de faire juste de l'enfouissement?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4215 On va aller voir auprès de monsieur Mbaraga.

M. JEAN MBARAGA :

4220 Oui, Madame la Présidente, je pense qu'il y a certaines personnes ici qui ont souligné une solution qui a déjà été proposée par la Communauté urbaine de Québec, dans le temps, qui était un incinérateur; et le projet a été refusé.

Il y a eu d'ailleurs des audiences publiques. Là le projet a été mis en suspens ou refusé. Je pense que c'est mis en suspens, je ne sais pas s'il y a eu un décret là-dessus.

4225

Actuellement, on est conscients qu'avec tous les efforts qu'on va faire, madame, vous êtes d'accord avec nous autres, que la partie qui reste, il faut en disposer d'une façon ou d'une autre.

4230 **Mme MARY-ANN McCARRON :**

Oui.

M. JEAN MBARAGA :

4235

S'il n'y a pas l'incinération, il va y avoir l'enfouissement. Jusqu'à présent, c'est les deux (2) modes qui sont couramment utilisés. S'il y en a d'autres modes, on verra.

Mme MARY-ANN McCARRON :

4240

L'expérience qui se fait à Sherbrooke, actuellement, avec l'Université de Sherbrooke, ce n'est pas de l'enfouissement, c'est de traiter les déchets organiques d'une façon pour les rendre en gaz, je crois.

4245 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez entendu parler de cette...?

M. JEAN MBARAGA :

4250

Non.

Mme MARY-ANN McCARRON :

4255

Bien, c'est affilié avec l'Université de Sherbrooke. Monsieur Laquerre, je pense que vous êtes au courant?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4260

Monsieur Laquerre, vous connaissez ce...?

M. MARIO LAQUERRE :

4265

La compagnie Enerkhem, là c'est de la gazéification. Donc, il y a une usine qui a été construite uniquement pour les déchets plastiques, en Espagne, par la compagnie Enerkhem, qui est une compagnie de Sherbrooke. Et maintenant, on fait des essais sur différents types de matières, pour voir si ça ne pourrait pas être implanté ici au Québec.

4270

La problématique présentement, c'est le coût; l'enfouissement c'est ce qui coûte le moins cher. Donc, généralement, les municipalités vont aller vers les solutions qui leur coûtent le moins cher.

4275

Donc, c'est pour ça qu'on n'a pas développé, à l'état actuel du Québec, mis à part les trois (3) incinérateurs qu'on a, Lévis, Québec et les Îles-de-la-Madeleine, d'autres solutions.

4280

Il y a une solution qui est aussi dans la région de Sorel Tracy, qui est Conporec, qui est le tricompostage, c'est-à-dire le compostage de l'ensemble du sac. On part du principe que le sac vert contient une forte proportion de matières putrescibles, si on enlève le maximum, on peut arriver avec un compost final, donc en compostant l'ensemble du sac. Il y a une usine de ce type-là

4285

Il y avait aussi une usine qui avait été à Chertsey, qui a été fermée pour des questions plus C.S.S.T., problématiques de santé.

Donc, c'est à peu près l'état de la recherche ici au Québec. Il y a les torches au plasma. Il y a d'autre chose qui se fait ailleurs dans le monde. Je vous dirais que principalement, c'est des questions économiques pour l'instant, pourquoi on ne s'en va pas vers ça.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4290

Est-ce qu'on pourrait aller faire un petit tour auprès de monsieur Pierre Bélanger, qui est avec nous, de la CMM, la question que madame vient de poser? Est-ce que vous cherchez, vous aussi, à diminuer ce qui resterait dans le sac vert après la triple collecte?

4295 **M. PIERRE BÉLANGER :**

Je dois vous dire au départ que je vous remercie pour la bonne publicité que vous avez faite pour notre document, c'est très apprécié, madame.

4300 D'un autre côté, ce document-là c'est un document de mise en état et on a à élaborer un plan de gestion des matières résiduelles. On a à l'élaborer pour deux (2) raisons. Premièrement, parce qu'on a comme vous tous une conscience environnementale et on a aussi, de par la loi, des obligations de résultats.

4305 Donc, c'est sûr que cette obligation de résultats-là c'est d'atteindre soixante-cinq pour cent (65 %) de récupération pour deux mille huit (2008). Le président de la Commission de l'environnement qui a fait des déclarations hier a dit que c'était un défi titanesque, mais c'est un défi qui est là puis qu'on doit essayer de relever.

4310 Par contre, il y a une chose aussi qu'il ne faut pas oublier. Ce n'est pas parce qu'un organisme comme le nôtre fait un plan, que le plan est produit, que le travail est fini. Moi, je vous dirais que la minute que ce plan-là va être produit puis qu'il va être adopté, ça commence.

4315 Et ça va être une façon pour notre organisme de s'impliquer davantage dans le milieu. Et donc, ça va être une recherche constante de nouvelles solutions. Mais il ne faut pas non plus être trop utopique, il y a des coûts qui sont reliés à ça, puis c'est le citoyen qui les paie ces coûts-là

4320 Et à partir de ce moment-là c'est un choix qui devient un choix de société. C'est ce qu'on va essayer de faire dans le plan de gestion des matières résiduelles. C'est de trouver l'heureux compromis, hein, puis tout en répondant aux attentes.

Mme MARY-ANN McCARRON :

4325 Ma question revient à dire: Si on cherche des moyens, si on nous demande, la population, si on est prêts à payer le coût, pourquoi donner une extension de vingt-cinq (25) ans pour faire de l'enfouissement quand il y a d'autres alternatives qui sont peut-être plus coûteuses, mais qui sont peut-être acceptables? La Ville de Halifax entre autres, mais ce n'est pas dans ce forum-ci, je comprends.

4330 Ma deuxième question: Toujours dans la gestion des matières résiduelles, à la fin de la vie du site d'enfouissement, la responsabilité de ce site d'enfouissement, le lieu d'enfouissement sanitaire est à qui? Parce qu'il y a des coûts reliés à ça, les biogaz vont demeurer, le lixiviat. Qui va les traiter, qui va s'en occuper?

4335

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On va aller voir le promoteur là-dessus. La responsabilité, c'est votre responsabilité?

4340

M. JEAN-MARC VIAU :

Notre responsabilité, on pourrait le confirmer par le ministère de l'Environnement, prévoit un fonds en fiducie de post-fermeture pour faire le suivi environnemental des différents rejets qu'il va y avoir, tant lixiviat que le biogaz et le réaménagement des talus, et caetera, faire d'entretien du terrain et la surveillance environnementale. C'est ça.

4345

Mme MARY-ANN McCARRON :

Pour combien de temps?

4350

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Pour une durée de...?

4355

M. JEAN-MARC VIAU :

De trente (30) ans, qui est prévue.

4360

Mme MARY-ANN McCARRON :

Seulement?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4365

Trente (30) ans. Monsieur Mbaraga, c'est trente (30) ans... ou monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

4370

La précision que je veux apporter là-dessus, c'est que vous allez retrouver des précisions au niveau du projet de règlement. C'est qu'il y a une obligation de suivi, tant et aussi longtemps que les déchets qu'on a enfouis sont susceptibles de générer des nuisances.

4375

Autrement dit, tant et aussi longtemps qu'on est susceptibles de retrouver des gaz ou des eaux de lixiviation, le propriétaire du lieu demeure responsable, tant et aussi longtemps qu'on a ces nuisances-là tant qu'il demeure propriétaire comme tel du terrain.

Ce que le promoteur mentionne, c'est qu'il y a une autre exigence qui est reliée à une autre réglementation, qui est en préparation aussi, qui concerne un fonds de gestion post-fermeture

4380 qu'on appelle, qui est un montant qui est pris à même chacune des tonnes qui sont enfouies durant
l'exploitation du lieu, pour faire un suivi; et la période d'utilisation de ce fonds-là par la suite est
prévue de trente (30) ans.

4385 Mais ça n'empêche pas que s'il y a encore des nuisances ou s'il y a encore des
problématiques, l'exploitant est toujours responsable.

Mme MARY-ANN McCARRON :

4390 À ce moment-là pourquoi que c'est la Ville de Montréal qui a pris soin de la carrière de
Miron et pourquoi, à Toronto, c'est la Ville qui a pris soin du nettoyage et de la fermeture de tous les
sites d'enfouissement?

Je sais que ce n'est pas le même ministère de l'Environnement, là mais on voit souvent que
ça devient la responsabilité des villes de faire le nettoyage et l'entretien.

4395 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Pourquoi, monsieur Trudel?

M. CLAUDE TRUDEL :

4400 Je ne voudrais pas m'embarquer, là trop loin dans des choses que je ne connais pas le
détail. Je vous dirais que la notion de gestion post-fermeture, en tout cas en ce qui concerne
d'accumuler des fonds, c'est très récent, ça date des premiers décrets qu'on a émis.

4405 En ce qui concerne la Ville de Montréal, pour le lieu, c'est eux autres qui sont propriétaires
du lieu. Donc, ça leur revient comme responsabilité de faire le suivi d'exploitation.

Mme MARY-ANN McCARRON :

4410 La compagnie qui faisait l'enfouissement louait le terrain de la Ville de Montréal?

M. CLAUDE TRUDEL :

4415 Ce qu'on appelle familièrement la Carrière Miron, ç'a déjà été une carrière, ç'a déjà
appartenu à la compagnie Miron.

Mme MARY-ANN McCARRON :

4420 Oui, oui. Mais après ça?

M. CLAUDE TRUDEL :

Mais l'enfouissement, le lieu d'enfouissement appartient à la Ville de Montréal.

4425 **Mme MARY-ANN McCARRON :**

Maintenant, mais pas avant?

M. CLAUDE TRUDEL :

4430

Dans le début, à ma connaissance, sur les connaissances du projet, l'exploitant, la compagnie Miron a déjà exploité un lieu d'enfouissement dans les débuts. Mais par la suite, c'est devenu propriété de la Ville.

4435 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Bon. Alors, ça va?

Mme MARY-ANN McCARRON :

4440

O.k.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4445

Merci beaucoup, madame. J'appelle maintenant, il reste trois (3) personnes sur le registre pour la gestion des matières résiduelles. Monsieur François Valiquette, ensuite madame Fortin et puis monsieur Ménard. Alors, monsieur Valiquette?

4450

On peut peut-être demander madame Fortin et puis monsieur Valiquette... peut-être que l'on peut passer madame Fortin, puis monsieur Valiquette ensuite? Est-ce que madame Fortin est disponible tout de suite?

4455

Monsieur Valiquette arrive, bon. Alors, on va passer monsieur Valiquette. C'était votre tour, monsieur Valiquette, sur la gestion des matières résiduelles. Il reste trois (3) personnes: vous, madame Fortin et monsieur Ménard.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Je cède ma place.

4460

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame Manon Fortin, s'il vous plaît.

4465

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Bonsoir, Madame la Présidente!

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4470

Oui, bonsoir!

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4475

Manon Fortin m'a mandaté de poser des questions pour elle.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4480

Oui.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4485

Parce que trois (3) jours à dormir deux (2), trois (3) heures par nuit, elle ne se sent pas apte à venir à l'avant.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4490

Pourriez-vous vous identifier pour les besoins de la sténotypie, s'il vous plaît?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Certainement. Richard Bernaquez.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4495

Monsieur Bernaquez, alors vos deux (2) questions, s'il vous plaît?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4500

Oui. Madame la Présidente, j'aimerais savoir, puis j'ai de la difficulté un peu à comprendre, puis de formuler des questions précises à propos des matières résiduelles, est-ce qu'on parle seulement de matières compostables, de recyclage ou ça comprend tous les éléments qui rentrent au site d'enfouissement?

4505

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Mbaraga?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4510

Ensuite...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4515 Oui?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Ensuite, je formulerai la question en conséquence.

4520

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Alors, on demande de bien identifier les choses.

4525

M. RICHARD BERNAQUEZ :

C'est une question d'éclaircissement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4530

Quand on parle de matières résiduelles, on parle de quoi exactement?

M. JEAN MBARAGA :

4535

Oui, Madame la Présidente, c'est défini justement dans le Règlement, c'est défini dans la Loi, puis monsieur Trudel va vous lire justement la définition.

M. CLAUDE TRUDEL :

4540

La précision, on peut la retrouver à l'article, je ne veux pas vous induire en erreur, l'article 1, paragraphe 11 de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est assez rapide:

4545

Matières résiduelles: Tout résidu d'un processus de production, de transformation et d'utilisation; toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

4550

Donc, c'est une définition qui a été entrée en vigueur en mai deux mille (2000), ça remplace l'ancienne notion qu'on avait du terme déchets . Donc, c'est sûr que des matières résiduelles, c'est de toutes sortes de catégories, la Loi couvre toutes sortes de matières résiduelles.

Les matières dangereuses sont une catégorie de matières résiduelles. Les matières, je dirais les ordures ménagères, les déchets domestiques sont une catégorie de matières résiduelles.

4555 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre question?

4560 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

Donc, si j'ai bien compris, si je vulgarise pour l'ensemble de l'assemblée, c'est toutes les matières qui rentrent sur le site de BFI à Lachenaie? Je veux être sûr de comprendre.

4565 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que toutes les catégories, est-ce que le site Lachenaie présentement est autorisé à accueillir toutes les catégories de matières que vous avez là là?

4570 **M. CLAUDE TRUDEL :**

Le lieu d'enfouissement, actuellement, est régi par le Règlement sur les déchets solides, qui définit ce qu'on entend par déchets solides, à l'article 1.E et les déchets solides sont une catégorie de matières résiduelles. Le lieu actuellement est autorisé à recevoir que des déchets solides.

4575 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Voilà

4580 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

J'ai peut-être mal formulé ma question. Encore une fois, je vais tenter d'éclaircir tout ça. Ce qui rentre chez BFI, à Lachenaie, présentement, tous les composés qui rentrent dans les conteneurs, est-ce que ce sont toutes des matières résiduelles?

4585 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Viau? Et je reviendrai à vous, monsieur Mbaraga. Monsieur Viau?

4590 **M. JEAN-MARC VIAU :**

J'ai parlé tantôt de la procédure, qu'on s'assure justement que les matières autres que les déchets domestiques passent à travers une grille d'évaluation. Puis la procédure est indiquée à l'annexe B du cahier numéro 2.

4595 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Trudel ou monsieur Mbaraga?

M. CLAUDE TRUDEL :

4600

Puisque comme je l'ai mentionné, les déchets solides sont une catégorie de matières résiduelles, oui, toutes les matières qui sont acheminées au lieu actuellement, ce sont des matières résiduelles.

4605

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Merci beaucoup. C'est la réponse qu'un simple citoyen s'attend de la Commission. Merci.

4610

Maintenant, ma question va s'adresser... vous la dirigerez, Madame la Présidente. D'où proviennent, puis d'où, je veux savoir, puis on aimerait savoir, les conteneurs qui rentrent au site de BFI, des provinces, des États, est-ce qu'il y en a qui viennent des États-Unis, puis de quelles matières, puis c'est quoi qui est dirigé vers le site de BFI à Lachenaie, qui viennent des États-Unis peut-être?

4615

Parce que nous, on reste près et je voudrais mentionner, pour ne pas qu'ils nous content des histoires, qu'on voit souvent des plaques américaines. Ça fait qu'ils ne viennent pas sûrement pas faire un tour, hein. Ça fait qu'on voudrait savoir ce qu'ils mettent dedans.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4620

Alors, pouvez-vous nous expliquer ça? On va aller voir monsieur Viau et nous dire de quoi il en retourne exactement; comment ça se fait, ça?

M. JEAN-MARC VIAU :

4625

On ne reçoit pas de déchets, là venant des États-Unis, on n'a pas le droit d'en recevoir, c'est clair dans la réglementation.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4630

Comment se fait-il que des citoyens voient des camions immatriculés aux États-Unis?

M. JEAN-MARC VIAU :

4635

Aucune idée.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4640

Aucune idée? Du côté du Ministère, est-ce que des déchets, enfin des matières résiduelles, parlons conformément à la Loi, est-ce que des matières résiduelles en provenance des États-Unis peuvent entrer au site?

M. JEAN MBARAGA :

4645 Madame la Présidente, je vais répéter la réponse que j'ai donnée hier, c'est: non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4650 Votre deuxième question, monsieur Bernaquez?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4655 Merci. Madame, ma deuxième question va porter sur: Est-ce qu'au site de BFI, des morceaux d'asphalte peuvent être enfouis au site de BFI, d'autres types de matériaux que moi je pense dangereux, compte tenu des nouvelles lois et tout ça, je pense, je ne suis pas expert en la matière, mais je voudrais savoir si de ces types de matières peuvent être enfouis chez BFI?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4660 Est-ce que monsieur Viau, vous acceptez... ça c'est des matériaux de démolition, de construction, enfin est-ce que vous en avez?

M. JEAN-MARC VIAU :

4665 Les matériaux de construction et démolition rentrent dans la catégorie des déchets solides, je crois que ça fait partie de la définition des déchets solides.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4670 Mais est-ce que vous en avez sur votre site, est-ce que vous en accueillez, là?

M. JEAN-MARC VIAU :

4675 Il y a des gens qui viennent avec des matériaux secs, ça arrive.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est conforme, monsieur Trudel?

4680 **M. CLAUDE TRUDEL :**

4685 Je réfère encore, c'est une question de terminologie, là je m'excuse d'être des fois plus, un peu, explicite, là C'est que des morceaux de pavage, là comme on mentionne, ce sont des matériaux secs qui sont une catégorie de déchets solides qui sont acceptables à un lieu d'enfouissement sanitaire.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4690 Je voudrais juste comprendre, parce que -- puis encore une fois, je ne suis pas un expert --
mais certains entrepreneurs m'ont avancé qu'eux, parce qu'il y a des morceaux d'asphalte à
l'intérieur de leur benne, n'ont pas le droit d'aller enfouir ça, parce que c'est considéré des matières
dangereuses. Il y a-tu deux lois deux mesures? Je voudrais juste bien comprendre, là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4695

Ah! On va aller...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4700

Est-ce qu'on pourrait avoir un éclaircissement là-dessus?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4705

On va aller revoir monsieur...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

4710

Parce que je pense qu'il y a une loi qui s'appelle la Loi 72, là qui gère ça ces produits-là Je
voudrais juste avoir un peu d'éclaircissement, s'il vous plaît.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

On va aller revoir monsieur Mbaraga ou monsieur Trudel là-dessus.

4715

M. CLAUDE TRUDEL :

4720 C'est sûr que ce que je vous ai mentionné, c'est ce qui est écrit dans le Règlement sur les
déchets solides. Il peut arriver, à certains moments donnés, que du pavage puisse être contaminé.
Il y a une politique de réhabilitation et de protection des terrains contaminés qui fait en sorte que
quand on est en présence de terrains qui peuvent avoir été contaminés, s'il y a des déchets sur
place qui peuvent avoir été contaminés, à ce moment-là il y a une caractérisation qui est faite et ça
se pourrait que ça ne soit pas admissible.

4725 Mais si je prends comme exemple le pavage qu'on retrouve sur nos routes, ça fait partie de
la définition de matériaux secs et c'est acceptable dans un lieu d'enfouissement sanitaire.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4730

Alors, ça va, monsieur?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Je ne suis pas convaincu, mais merci, Madame.

4735 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Merci à vous aussi, monsieur Bernaquez. Et j'appelle monsieur Robert Ménard, s'il vous plaît.

4740 Bonsoir, monsieur Ménard.

M. ROBERT MÉNARD :

4745 Bonsoir. Ma première question, ça serait: Au lieu dans le fond de se casser la tête à chercher à savoir s'il faut enfouir, incinérer, recycler, ou quoi que ce soit d'autre, nos déchets, pourquoi est-ce qu'on ne responsabilise pas les producteurs mêmes de ces biens de consommation, afin qu'il n'y ait pas de déchets produits?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4750 Alors, là on va aller voir le responsable d'une telle campagne, monsieur Laquerre.

M. MARIO LAQUERRE :

4755 Je suis responsable de rien làdedans, là vous allez me mettre des titres pour m'embarrasser.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4760 Alors, qu'est-ce que vous faites pour sensibiliser?

M. MARIO LAQUERRE :

4765 C'est la responsabilité élargie des producteurs, là mais il y a des biens qui sont facilement, où est-ce qu'on peut rendre le producteur facilement, il y a des biens que c'est difficile. Je vous donne les restants de table, c'est difficile. Est-ce qu'on va aller voir les cultivateurs pour qu'ils disent: Ta salade, t'es responsable puis tu vas payer pour la mieux gérer, la salade?

4770 Il y a des limites au niveau de la responsabilité. Présentement, au Québec, la responsabilité élargie des producteurs est enchâssée à l'intérieur de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Il y a des exemples, la peinture en est une, les eaux usées, le Règlement sur la peinture est présentement en vigueur; les huiles usées est une prochaine étape.

4775 La Loi 102 qui a été adoptée avant les Fêtes responsabilise les producteurs qui mettent en
marché des emballages et des imprimés, certaines catégories d'imprimés. Donc, ils devront payer
pour mieux gérer. C'est sûr et certain qu'au niveau de la responsabilisation pour la réduction à la
source, au moment où on se parle, on n'en a pas beaucoup à l'intérieur de nos législations ou quoi
que ce soit.

4780 Dans le cas du projet de loi 102, on prévoit que, de mémoire, il faudrait que je regarde
mes... je ne veux pas tout sortir ça, là mais un (1) ou deux (2) ans après le début du règlement, là
pour collecter l'argent des producteurs, qu'on mette en place un mécanisme où est-ce que,
justement, on tienne compte des aspects environnementaux, à l'intérieur des producteurs, pour que
4785 ceux qui mettent en marché des produits qui sont difficilement recyclables ou non recyclables
paient plus que ceux qui mettent en marché des produits qui sont facilement recyclables.

Donc, c'est prévu dans la législation présentement. Mais c'est à peu près le tour de la
responsabilité élargie des producteurs au Québec.

4790 **M. ROBERT MÉNARD :**

Mais pourquoi que si, plutôt qu'ils paient quand même quand ils font des produits non
recyclables, pourquoi qu'on ne les oblige pas à en faire qui sont...?

4795 **M. MARIO LAQUERRE :**

Là on tombe dans la mondialisation, on tombe dans les marchés, on tombe dans le nord-
américain, là on tombe dans des questions où est-ce que je ne pourrai pas tout avoir les réponses,
là à ce niveau-là. Pourquoi que le monde achète des rasoirs jetables au lieu de... et là est-ce que
4800 c'est l'oeuf et la poule?

M. ROBERT MÉNARD :

Attendez, là vous reportez la responsabilité sur la personne qui achète le rasoir. Moi, je me
4805 demande, c'est: Pourquoi on ne responsabilise pas la personne qui produit ce même rasoir?

M. MARIO LAQUERRE :

Je comprends la question très bien, c'est fâchant, mais je ne peux pas la répondre, je ne
4810 peux pas, je n'ai pas cette réponse-là malheureusement. Je voudrais l'avoir. Pourquoi on permet
aujourd'hui des vendeurs de rasoirs jetables, pourquoi on ne les bannit pas complètement? Je ne
sais pas, il faudrait demander au ministre, beaucoup plus qu'à moi, là à ce niveau-là au Ministère.
Ce n'est pas de mon ressort.

4815 J'aimerais, je souhaiterais, il y a des choses, on voit des incongruités, mais à ce moment-ci,
on n'a pas... on a pris une approche où est-ce qu'on dit: On va essayer de s'attaquer aux
problèmes immédiats. Je ne vous dis pas que dans le futur, ça ne sera pas des choses qui ne se

feront pas. Le libre commerce c'est quand même une chose assez établie en Amérique du Nord. Donc, il y a des difficultés à ce niveau-là

4820

On peut bannir, je vous donne un exemple, l'Île-du-Prince-Édouard a banni les contenants à remplissage unique de boisson gazeuse, en disant: Il faut qu'ils soient dans des contenants à remplissages multiples, parce que c'est plus environnemental.

4825

Il y a eu des tollés de protestations, il y a un couple américain qui a décidé de retourner parce qu'ils n'étaient pas capables d'acheter leur Coke en canette, mais ç'a quand même passé, puis ça marche. Donc, il y a des choses qui sont possibles de faire.

4830

Pourquoi on ne le fait pas au Québec? On a d'autres priorités, on travaille sur quand même plein de choses. On n'est pas rendus là malheureusement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4835

Monsieur Mbaraga, un dernier complément là-dessus?

M. JEAN MBARAGA :

4840

Oui, Madame la Présidente. Pour renchérir dans la question de monsieur Ménard, c'est sûr et certain qu'il est au courant qu'il y a un projet de règlement au ministère de l'Environnement, qui a même déjà été discuté, je pense, en Commission parlementaire. Le fameux projet de règlement, c'était sur un règlement sur la récupération, revalorisation des contenants, des emballages et des imprimés mis aux rebuts.

4845

Entre autres choses justement, ils voulaient taxer par exemple les imprimés pour qu'ils récupèrent justement leurs rebuts, si on peut appeler ça des rebuts. Si vous avez entendu le tollé de protestations, c'est qu'ils disaient justement que le Gouvernement était en train de taxer la culture. Et le Gouvernement est en train de voir justement comment il peut mettre la responsabilité sur les gens qui produisent justement ces imprimés-là

4850

Ça, c'est à titre d'exemple. Mais c'est analysé au Ministère, c'est discuté au Gouvernement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4855

Merci, monsieur Mbaraga.

M. ROBERT MÉNARD :

4860

Mais à la base, ça ne serait pas ça le problème? Est-ce qu'on est condamnés à tout le temps faire des projets d'agrandissement, si on ne règle pas ça ou...?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est votre deuxième question.

4865 **M. ROBERT MÉNARD :**

Non, mais c'est dans la continuité, je n'ai pas tous les éléments, il me semble, qui sont...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

4870

Oui.

M. JEAN MBARAGA :

4875

Madame la Présidente, ça me donne peut-être l'occasion de toucher à un autre point peut-être sur lequel mon collègue, Mario Laquerre, pourrait nous expliquer.

4880

C'est que tous les efforts qu'il nous a cités tantôt, c'est tous des efforts louables. Mais il y a un autre effort justement qui est fait et qu'il ne nous a pas souligné, c'est de voir à ce que ces produits récupérés puissent trouver une deuxième utilisation, puissent trouver un marché.

4885

S'il n'y a pas de marché, là vous récupérez vos bouteilles de plastique, vous les entassez dans un hangar. À un moment donné, le hangar, au lieu d'agrandir le hangar, vous allez dire: Écoutez, maintenant, il faut les envoyer au lieu d'enfouissement sanitaire. C'est ça qu'il ne faut pas faire. Il faut que ce qu'on récupère puisse être réutilisé.

Donc, qu'il y ait un marché pour la réutilisation. C'est ça justement que, je pense, Recyc-Québec est en train d'analyser aussi.

4890

M. MARIO LAQUERRE :

4895

Oui. Bien non, les marchés, ce n'est pas la problématique numéro un, il y a des problèmes à l'intérieur du développement des marchés. Je vous en cite un exemple: Le vert où est-ce qu'on a vu un problème temporaire présentement, qui est en train de se résorber, parce qu'on avait trop récupéré, puis le marché n'était pas capable de l'accepter, plus personne n'en voulait, on a mis les efforts, on a mis l'argent nécessaire.

4900

Donc, les marchés, c'est sûr et certain qu'à court terme, si tu mets une loi, tu peux débalancer l'offre et la demande. On a vu qu'est-ce qui s'est passé en Allemagne, avec les expériences. Ils se sont retrouvés avec des quantités, des montagnes de plastique qu'ils exportaient dans d'autres pays, notamment les anciens pays du Bloc de l'Est, ou en Chine, il y a des problématiques. On voit maintenant qu'après deux (2) ans, ça s'est pas mal résorbé à ce niveau-là

4905 Les usines qui doivent... qui peuvent accueillir se sont mises en branle, et maintenant, on peut le faire. Un autre exemple, le polystyrène, il y a cinq (5) ans, on disait que c'était impossible, il y a sept (7) ans à peu près, on disait que c'était impossible de recycler ça, ça ne se faisait pas; puis il y a maintenant une usine en Ontario qui le fait le polystyrène expansé. Donc, les choses peuvent avancer à ce niveau-là

4910

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4915 Monsieur Laquerre, vous nous avez fait part de votre optimisme tantôt, j'aimerais juste, pour reprendre la question de monsieur Ménard, les objectifs de la politique, là ils représentent un pourcentage par rapport à un niveau fixe qui correspond à ce qui était valorisable en quatre-vingt-seize ('96).

M. MARIO LAQUERRE :

4920

Non.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4925

Non?

M. MARIO LAQUERRE :

4930

Non. Ce n'est absolument pas vrai.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4935

Alors, clarifiez-moi la chose, s'il vous plaît?

M. MARIO LAQUERRE :

4940

C'est qu'il y a des chiffres à l'intérieur de la politique, O.k., qui donnent des données quatre-vingt-seize ('96), qui étaient disponibles lorsque le plan d'action, parce que la politique est issue d'un plan d'action. Donc, lorsque le plan d'action a été mis en oeuvre, mais les objectifs sont annuels.

4945

C'est-à-dire que pour une année donnée, théoriquement, en deux mille huit (2008), on pourrait atteindre les objectifs, puis en deux mille neuf (2009), on ne les atteint pas, si on fait moins de recyclage, là. Donc, c'est sur l'effort d'une année, donc de dire cette année-là parce que sinon, ça serait trop facile. On a augmenté notre... dans la politique, de mémoire, c'est trois millions (3 M) quelque matières qu'il fallait qu'on aille chercher de plus. Mais on en a généré, on en génère sept millions (7 M) dans la politique, et aujourd'hui on en génère dix point huit (10.8).

4950 Ça ne marcherait pas, là. Donc, il ne faut pas regarder sur un *fix*, mais bien sur l'ensemble des déchets des matières résiduelles, excusez-moi, produites une année. Donc, on va fixer les objectifs, pas pour les secteurs, pour les matières; les objectifs sont par matières.

Donc, c'est le verre qu'il faut qu'il soit récupéré, c'est le plastique qu'il faut qu'il soit récupéré, c'est les matières putrescibles; et c'est par matières, les objectifs.

4955 **MONSIEUR LE COMMISSAIRE :**

Mais l'objectif...

4960 **M. MARIO LAQUERRE :**

Et l'année qu'ils ont été générés.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

4965 Et d'après vous, est-ce que l'application ou l'atteinte des objectifs de la politique, compte tenu qu'on a observé une augmentation quand même importante de la génération, là vont réduire de façon significative le besoin pour l'enfouissement?

4970 **M. MARIO LAQUERRE :**

Bien, c'est sûr. Écoutez, c'est bien simple, la tarte est facile, présentement c'est trente-cinq (35) recyclages, soixante-cinq (65) enfouissements. On a dit, en deux mille huit (2008), on revire la tarte, c'est trente-cinq (35) enfouissements, soixante-cinq (65) recyclages.

4975 Donc, il va y avoir quand même... à moins qu'on augmente de façon exponentielle la quantité de matières résiduelles qu'on produit, il va y avoir une diminution des matières vouées à l'élimination. C'est sûr et certain.

4980 Il faut faire attention au niveau des augmentations de quantité, parce que statistiquement, ça s'est basé sur deux (2) années. On sait qu'on a une augmentation. Il faut dire aussi qu'on raffine nos méthodes de collecte. Donc, ça ne veut pas dire qu'en deux mille deux (2002), on va avoir la même augmentation encore, là.

4985 Parce que là à un moment donné, on ne peut pas, il faut arrêter. On a parti en quatre-vingt-huit ('88) à faire des études, la première avec le ministère de l'Environnement, même pas Recyc-Québec -- Recyc-Québec n'existait pas -- quatre-vingt-douze ('92) après ça, ministère de l'Environnement, Recyc-Québec et les années... et les deux (2) ans, à tous les deux (2) ans, après ça, c'est Recyc-Québec qui a pris le dossier et on a raffiné nos méthodes de collecte pour aller chercher le maximum de données.

4990

C'est toujours un bilan volontaire, il n'y a pas d'obligation de divulgation. Mais les compagnies comme le site d'enfouissement de Lachenaie nous disent à peu près qu'est-ce qu'ils produisent. Puis là on collige ça.

4995 Donc, oui, on a eu des augmentations, mais quand même ça ne veut pas dire que ça va continuer pareil, là c'est impossible, là

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

5000 D'accord. Merci.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5005 Merci. Dernier point?

M. JEAN MBARAGA :

5010 Monsieur le Commissaire, juste un petit point peut-être d'éclaircissement aussi pour renchérir sur ce que monsieur Laquerre dit. Ça c'est les objectifs de récupération jusqu'à l'an deux mille huit (2008). Ceci ne veut pas dire qu'en l'an deux mille neuf (2009), en l'an deux mille dix (2010), on ne change pas les objectifs, peut-être les augmenter.

5015 Si on les augmente, pour reprendre la projection du promoteur, sûrement que si jamais il y a beaucoup de récupération et tant mieux, bien son site va durer beaucoup plus longtemps. C'est en fait, la seule conséquence.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5020 Alors, monsieur Ménard, ça va?

M. ROBERT MÉNARD :

5025 Bien, on n'a pas encore tout à fait compris le sens de ma question. Parce que quand je dis responsabiliser le producteur, c'est qu'il soit responsable de la chaîne entière. Là on parle que le producteur fait un produit, puis après ça, dans le fond, c'est une autre compagnie qui s'occupe de la matière recyclable.

5030 Mais c'était dans ce sens-là Pourquoi on ne fait pas en sorte que ça soit le producteur qui soit responsable lui-même de son bien, mais aussi de ce qui arrive avec son bien par après? C'était le sens de ma question.

M. MARIO LAQUERRE :

5035 Écoutez, je peux juste renchéris pour essayer, je ne voudrais pas... il y a deux (2) approches là-dedans. Il y a l'approche européenne qui est une approche législative, qu'on appelle du berceau à la tombe, où est-ce que le producteur est responsable et on fait des règlements dans ce sens-là

5040 Il y a une approche américaine et un contexte nord-américain, qui fait en sorte que c'est une approche plus de producteurs et de compagnies connexes. C'est deux (2) approches, c'est deux (2) pôles différents, si on regarde ce qui se fait en Europe, versus ce qui se fait... Et il y a des raisons, c'est deux (2) mentalités différentes, les Américains puis les Européens.

5045 Donc, on voit qu'il y a des raisons. Je ne veux pas dire laquelle qui est la meilleure qu'une autre, une est basée sur le marché, l'approche nord-américaine; l'approche européenne est basée sur la législation. Présentement, c'est l'approche européenne qui fonctionne mieux. Les taux qu'on voit en Allemagne et aux autres. Mais par contre, c'est celle qui coûte le plus cher.

5050 Et là on retombe sur un contexte économique. Oui, c'est sûr et certain, si on veut mettre l'argent nécessaire pour gérer bien nos déchets, on est capables de le faire, on est aussi intelligents que les Européens. Je suis parfaitement...

5055 Est-ce qu'on a la volonté politique de le faire? J'avais fait des calculs rapides, c'était l'effort qui était fait en Allemagne, versus qu'est-ce qui est fait ici. Si on le transposait ici, *per capita*, ça nous coûterait à peu près un point deux milliard (1.2 G) par année. Est-ce qu'on est prêt collectivement à investir un point deux milliard (1.2 G)? Peut-être, disons, sept (700), huit cent millions (800 M) de plus pour gérer nos matières résiduelles? C'est un choix de société, là

5060 Et on pourrait dire oui, puis on dit... ou est-ce qu'on dit, oui, où est-ce qu'on prend cet argent-là? Parce qu'on ne l'invente pas l'argent, on ne la fabrique pas. Est-ce qu'on la prend en santé, est-ce qu'on la prend...? Donc, il y a des choix de société.

5065 Je sais que ce n'est pas facile à dire ou à entendre, puis ce n'est pas quelque chose que j'approuve ou quoi que ce soit. Je ne veux pas dire ça. Mais ça fait partie de la réflexion. On a basé notre approche, une approche marché, avec certains règlements, on est très... on est proactifs dans plein de choses, ici au Québec, on est quand même assez en avance à ce niveau-là. Si on regarde ce qui se fait Aux États-Unis, c'est encore plus une approche marché que nous autres où est-ce que le producteur est roi, il fait ce qu'il veut et, après ça, s'il n'y a pas de marché, on n'en ramasse pas.

5070 Je veux dire, on a commencé à ramasser les canettes, il y a encore beaucoup d'États qui ramassent les canettes avec les Scouts, là Tu sais, je veux dire, ils ont vraiment une approche complètement différente de nous.

5075 Nous, on a l'approche mitoyenne entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Laquelle des deux (2) approches va être le mieux, on va peut-être le savoir dans dix (10) ans, peut-être que ça va être l'Amérique et les Américains, peut-être que ça va être les Européens. Je ne peux pas vous dire.

5080 Mais c'est sûr et certain qu'il y a des coûts aux choix qu'on fait et ces coûts-là il faut qu'ils soient assumés par l'ensemble de la société. Parce que même si on fait payer le producteur, à un moment donné, il y a tout le temps un fin finaud qui paie, puis c'est généralement le consommateur.

5085 Donc, il y a des coûts, il y a des choix à faire et on ne les a pas faits encore. Ce n'est pas à moi à dire si on devrait les faire, c'est à l'ensemble de la société.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5090 Alors, il faut chacun faire... sa conscience est en marche. Alors, merci beaucoup, monsieur Ménard.

M. ROBERT MÉNARD :

5095 Peut-être juste un éclaircissement par rapport à ma première question?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oh! là vous avez posé beaucoup de questions, monsieur Ménard.

M. ROBERT MÉNARD :

5100 Mais c'est pour bien me faire comprendre.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5105 Oui, bien je pense que vous avez eu là tous les éclaircissements.

M. ROBERT MÉNARD :

5110 À propos de la première question, pas à propos d'une deuxième.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5115 Bon. Écoutez, à ce moment-là ce que je vais faire, là si vous prenez... on va arrêter avec vous après.

M. ROBERT MÉNARD :

Elle est bien simple la question.

5120 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Elle est très simple, un aller-retour? Parce que comme il arrive, il est presque vingt-trois heures (23 h 00), ce que je voulais faire c'était tout de suite après vous, refaire une petite pause de cinq (5) minutes et peut-être pendant encore... après le retour de la pause, un vingt (20), trente (30) minutes, avec le registre que je rouvrirais.

Si on s'entend que vous rentrez ça dans une (1) minute, là allons-y, mais on s'entend bien là-dessus; d'accord?

M. ROBERT MÉNARD :

Oui. Mais dans le fond, ça fait un peu suite à ce que vient de dire monsieur ici, à savoir que peut-être dans dix (10) ans, on va savoir c'est quoi la meilleure approche. Mais dans ce cas-là pourquoi on a ici présentement un projet qui est sur vingt-cinq (25) ans, puis de surcroît qu'on a une politique qui se termine en deux mille huit (2008)?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, est-ce que monsieur Mbaraga, vous pouvez...?

M. JEAN MBARAGA :

Oui, Madame la Présidente, la politique qui a été choisie, c'est une politique sur dix (10) ans. On aurait pu faire une politique sur vingt (20) ans. Donc, de...

M. ROBERT MÉNARD :

Mais ce n'est pas par rapport à la politique, c'est par rapport au projet en tant que tel. Je sais que la politique, ça dure dix (10) ans.

M. JEAN MBARAGA :

Bon. Je reviens sur le projet. Les projets qu'on a autorisés généralement pour une question justement de modification des règlements, pour une question de planification, même si le projet était sur quarante (40) ans, quatre-vingts (80) ans, on en a eu des présentations comme ça, la première tranche d'autorisation ç'a toujours été vingt-cinq (25) ans.

Mais rien n'empêche -- là aussi, c'est le Gouvernement qui décide -- de faire une tranche de dix (10) ans, comme il n'y a rien qui l'empêche pour trente-cinq (35) ans. Ce qu'on a utilisé depuis vingt (20) projets qu'on a autorisés, c'est généralement à horizon de vingt-cinq (25) ans, qui est l'horizon de modification réglementaire et qui est l'horizon aussi de planification par les promoteurs.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, monsieur Mbaraga. Merci beaucoup, monsieur Ménard.

Alors, nous allons prendre une pause très brève cette fois-ci, une pause de cinq (5) minutes. J'ai douze (12) personnes qui, depuis lundi, sont sur mes listes, donc, des personnes qui ne sont pas réintervenues sur les deux (2) thèmes.

5170

Alors, je rouvre présentement le registre pour les questions d'ordre général. Ce registre, je vous le dis tout de suite, sera ouvert pour une période que je vous donnerai demain soir, pour une certaine période. Parce qu'à un moment donné, je devrai annoncer que nous allons fermer le registre, pour cette première partie d'audiences.

5175

Alors, en priorité, nous passerons les personnes qui sont déjà sur la liste et les autres qui suivront.

-- À 22 h 55, **SUSPENSION**

5180

-- À 23 h 10, **REPRISE DE L'AUDIENCE**

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5185

Alors, sur la liste générale que j'avais, il y a deux (2) personnes qui, déjà ce soir, étaient là s'était inscrites pour ce soir et qui, tout à l'heure, on en a été témoin, ont cédé leur droit de parole. Alors, j'avais madame Suzanne Caumartin et monsieur Valiquette. Est-ce que madame Caumartin, monsieur Valiquette, vous voulez intervenir?

5190

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5195

Oui?

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

5200

Oui.

MONSIEUR LE COMMISSAIRE :

Madame Caumartin d'abord.

5205

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Madame Caumartin, j'avais son nom avant le vôtre. Madame Caumartin?

5210 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Bon. Ici, on a des citoyens...

5215 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Un instant, là il y a...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

5220 Je m'excuse, on a des citoyens...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas enregistré, là Personne ne vous entend, là monsieur Valiquette.

5225

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Voici: il y a une règle qui avait été prévue avec la Commission, pour la représentation des citoyens. On revient encore avec une question de procédure et ce n'est pas de notre faute, aux citoyens.

5230

Les citoyens ont convenu, avec vous, que s'ils ne pouvaient être là ils me donnaient une procuration de les inscrire au registre en leur nom. Et au moment de la pose des questions, quand leur nom est appelé, je me présente et je dis: Je viens poser les questions, parce qu'elles m'ont mandaté pour les poser.

5235

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Hum, hum.

5240

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Et ça, c'était très clair. Et là je suis allé en arrière au registre pour pouvoir faire ça, parce qu'il y a des citoyens qui m'ont donné leur procuration et on nous refuse l'inscription de cette façon. Expliquez-moi.

5245

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Combien avez-vous de procurations, monsieur Valiquette?

5250

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Nous avons quinze (15) procurations.

5255 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Ce qui fait trente (30) questions...

5260 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5265 Alors, là écoutez, écoutez, là on va essayer de gérer ça, là Nous nous retrouvons donc avec vous, avec des procurations de quinze (15) citoyens. Nous avons d'autres citoyens dans la salle qui ont des questions à poser. Vous avez autour de vous des concitoyens aussi qui veulent probablement individuellement aussi poser des questions.

5270 Et s'il y a trente (30), donc quinze (15) fois deux (2) questions avec vous, nous allons devoir vous consacrer une thématique, même si...

C'est que voyez-vous le problème, monsieur Valiquette, c'est qu'on se retrouve avec une (1) seule personne qui pose des questions.

5275

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

5280 Du moment que la question est posée, peu importe le messenger. L'importance, c'est que la question du citoyen soit posée. C'est ça qu'on dit, nous, et on ne comprend pas que vous ne nous donniez pas ce droit. Pourtant, le BAPE, sa mission c'est d'entendre avant tout les citoyens, encore plus que tous les spécialistes et le promoteur qui est là

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5285 Alors, monsieur Valiquette, vous comprenez qu'à un moment donné, je vais prendre un certain bloc, là et il va falloir qu'à un moment donné, je dise que nous mettons fin. Parce que...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

5290 Non, non, non, non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

5295

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Non, non, non.

5300 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

Non, non.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5305

La première partie de l'audience publique doit, à un moment donné, prendre fin. Quand la Commission...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5310

Ça va prendre fin, Madame, mais que les citoyens aient fini de poser des questions, puis que les citoyens aient reçu les réponses à leurs questions. C'est ça l'ensemble même du BAPE.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5315

Alors, il y a des questions qui reviennent à un moment donné et les réponses ne sont...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5320

Bien, Madame, j'ai trente (30) à quarante (40) questions dans ce petit cartable là qui sont très pertinentes.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5325

D'accord. Alors, à ce moment-là nous allons vous demander de nous les envoyer et nous allons les gérer, nous allons les envoyer.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5330

Non, je veux les poser ici à la table, Madame. J'aime ça voir la réaction des gens.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5335

Bon. Alors, écoutez, on va regarder tout ça, on va analyser ça, on va faire le tour. Moi, je vais aller voir des collègues qui ont différentes expériences. On va faire le tour et on va vous revenir avec ça.

La tradition du BAPE est là dans mon cas, et je veux...

5340

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Madame, laissez la tradition de côté, Madame.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5345

Oui?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5350

Vous nous laissez un goût amer comme citoyens.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5355

Il y a des...

M. RICHARD BERNAQUEZ :

La Commission, vous représentez le Gouvernement, puis vous laissez un goût amer dans la bouche des citoyens.

5360

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Il y a des règles de procédure au BAPE, il y a des façons de faire au BAPE, en plus des règles de procédure et ces façons de faire, je me dois de les respecter.

5365

Je vais vérifier auprès de mon président, le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, auquel je vous prie aussi de vous adresser. Parce qu'à un moment donné, la Commission du bureau doit dire: Nous avons suffisamment d'informations pour aller entreprendre notre travail et les citoyens doivent maintenant venir s'exprimer.

5370

Et nous entreprenons l'analyse à partir de la masse de papiers et de chiffres que nous avons et nous revenons voir et entendre les citoyens qui nous disent: Voici ce que nous pensons.

5375

Je vais vérifier auprès du président. Je vous recommande aussi de vous adresser à lui, à monsieur André Harvey, le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Demandez-lui, exprimez-lui vos doléances et il va sans doute vous dire que nous sommes effectivement, la Commission est au service de citoyens, mais au service de l'ensemble des citoyens.

5380

Il y a ici beaucoup d'autres citoyens qui ont aussi des droits à poser des questions et je me dis que...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

5385

On n'a pas de trouble avec ça, nous autres.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

On n'empêche pas ça.

5390

Mme MARIELLE MILETTE :

Madame Gallichan, je voudrais juste comprendre, là C'est que moi, demain, je travaille, je ne peux pas venir poser mes deux (2) questions, mais monsieur Valiquette ne peut pas venir les poser pour moi; est-ce que c'est ça qu'il faut que je comprenne?

5395

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Normalement, je vous dirais: voulez-vous nous les formuler par écrit? On va les faire cheminer, on va s'occuper du fait que vous ayez un résultat et une réponse dans le meilleur délai.

5400

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Non, non, non.

5405

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Hein, parce qu'à un moment donné, la Commission doit... il faut se mettre en marche, là nous, à un moment donné, là Il y a des choses à analyser, il y a une foule d'informations qui nous arrivent. Il faut qu'on aille se plonger tout cela.

5410

Mme MARIELLE MILETTE :

Mais là vous aviez dit que quand on venait poser des questions, souvent ça amenait des sous-questions.

5415

MADAME LA PRÉSIDENTE :

De la Commission. Que nous avons posées.

5420

Mme MARIELLE MILETTE :

Mais que le citoyen pourrait avoir comme, je veux dire, une question qu'il pouvait avoir en relation avec ce que je demandais.

5425

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Bon. Et j'en ai permis.

5430 **Mme MARIELLE MILETTE :**

Donc, le citoyen ne sera pas mis au courant.

5435 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

J'en ai permis, madame, des sous-questions depuis lundi soir de la part des citoyens.

5440 Bon. Habituellement, un citoyen amène un sujet, la Commission fouille, continue à aller sur le sujet. Cette fois-ci, j'ai été permissive, vous avez posé les sous-questions. De temps en temps, on en a glissé, les après-midi aussi, on est allés de notre côté. Mais à un moment donné, ça devient un truc qui est sans fin.

Alors, il faut, à un moment donné...

5445 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Mais la limite...

5450 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Voilà Et la limite, il faut la voir. Alors, je...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

5455 Je pense que la limite a été instituée, la Cour d'appel s'est prononcée dans l'arrêt Bellefleur, à ce niveau-là que les commissions doivent entendre les citoyens sur toutes les questions physiques et aussi d'autres questions sociales et culturelles.

5460 Alors, je pense qu'il faut laisser vraiment les citoyens adresser leurs questions. Et ce pour clore ce soir, parce qu'on va consulter, nous aussi, pour clore ce soir, nous vous demandons de nous laisser inscrire les citoyens au registre, avec les procurations et demain, vous nous direz quelle est votre position et on verra ce qui en sera à ce moment-là

5465 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Avec la problématique que vous me soumettez, de vos quinze (15) procurations, je vais vérifier moi de mon côté et je vous demande aussi de le faire, mais je vais vérifier auprès de l'instance supérieure, du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

5470 On va regarder tout ça ensemble, comment est-ce qu'on peut gérer tout cela dans un contexte normal, un contexte où tout le monde s'entend, où tout le monde, comme on le disait au début, dans le meilleur respect, avec tout le civisme et la civilité de nos échanges et que les réponses que vous cherchez vous sont assurées.

5475 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Madame Gallichan...

5480 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Mais il y a une chose que je vous demanderais, par exemple...

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

5485 Oui.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

... je veux avoir vos procurations, là

5490

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Oui.

5495 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Et celles que vous aviez cet après-midi, vous aviez trois (3) personnes cet après-midi. Je vous ai permis, bon, parce que ç'a bien roulé, ç'a roulé rapidement, vos six (6) questions, ça... Bon.

5500 Mais là vous m'arrivez avec une problématique qui est tout à fait différente, de quinze (15).

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

Bien, ce n'est pas...

5505

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Alors, je veux avoir vos procurations.

5510 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui, je vais vous en faire une copie des procurations. Et l'autre dernier point, c'est qu'il y a des sujets comme les plans d'urgence, il y a des sujets comme les impacts économiques, comment ça affecte l'industrie récréotouristique. On a parlé de la santé mentale. Et il y a plusieurs autres sujets que la Commission n'a pas adressé avec les citoyens jusqu'à maintenant.

5515

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5520 Mais là la Commission a des questions à poser, d'ici la fin de cette première partie d'audiences. Parce que nous vous laissons le plus possible la place, la parole, la Commission va adresser ses questions par écrit. Parce que nous avons besoin sur certains éléments de précision sur, entre autres, les sujets que vous venez de mentionner.

5525 Si parce que nous vous cédon la place qu'habituellement la Commission occupe pour fouiller dans son enquête, nous allons poser ces questions par écrit. Et dès que nous avons la réponse, nous allons la rendre disponible sur le site.

5530 Je vous ferais remarquer, monsieur Valiquette, qu'il y a présentement des citoyens qui s'adressent à nous et je dis, en très grand nombre, pour se plaindre du fait que vous prenez beaucoup de place et que vous prenez beaucoup le plancher. Il y a d'autres citoyens, je voudrais que vous en soyez conscient.

5535 Je le dis à vous, monsieur Valiquette, je le dis à tous ceux qui vous entourent, qui sont plus près de vous, parce que vous êtes d'un certain secteur, et on comprend tout ça. Et, on comprend tout ça.

M. FRANÇOIS VALIQUETTE :

5540 Touchés, affectés. Et, on est à peu près cent cinquante (150) ce soir.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5545 Et on comprend tout ça, voyez-vous. Mais il faut que vous soyez aussi conscients qu'il y a des gens qui n'étaient peut-être pas des requérants, qui étaient des citoyens non requérants, mais qui sont intéressés, puis qui veulent aussi participer, mais qu'à un moment donné, ils ne peuvent plus parce qu'un certain groupe de leurs concitoyens, pour lesquels ils ont une énorme, j'en suis sûre, une énorme compassion et ils veulent parler eux aussi.

5550 Alors, voyez-vous il faut que la Commission essaie de gérer tout cela, en disant: Bon. Nous sommes conscients tous de ce qui vous arrive, dans quel corridor vous vous trouvez, à proximité du lieu, et caetera.

5555 Je crois que tout le monde ici est sensible à ce qui vous arrive. Vous l'avez nettement exprimé. Mais je voudrais aussi que vous et votre groupe, vous soyez conscients qu'il y en a d'autres qui sont, et je vous le répète, pas nécessairement des requérants, pas nécessairement des gens qui étaient là le vingt (20) janvier, à la rencontre préparatoire et qui tiennent à participer aussi.

5560 Alors, là il me faut gérer tout cela. Il faut que je regarde l'ensemble, avec mes collègues ici. Je vais regarder avec les gens de mon équipe et puis on va se revenir mutuellement là-dessus. Alors, on va prendre le temps de réfléchir. Je pense qu'à l'heure qu'il est, là on va aller se reposer tous, on va revoir ça à tête reposée.

Et puis je vous répète que vous pouvez communiquer avec le président du Bureau d'audiences publiques, en tout temps, il est là aussi. Il est également à votre service.

5565

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Mais Madame la Présidente...

5570

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Bernaquez?

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5575

Si vous me permettez?

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5580

Oui, monsieur Bernaquez.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5585

Mon nom est Richard Bernaquez. Madame la Présidente, puis comme vous mentionnez, avant de quitter, ces propos vont peut-être être pertinents pour tous et chacun pour prendre les décisions...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5590

C'est ça.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

... qu'il se doit.

5595

MADAME LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

5600

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Avec tout le respect que je dois à la Commission, vous mentionnez, puis je peux me tromper un petit peu dans les nombres, j'ai entendu cent soixante-seize (176) ou plus commissions du BAPE à ce jour ou plus, là ou en tout cas, peu importe le nombre.

5605

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Il y a à peu près ça.

5610 **M. RICHARD BERNAQUEZ :**

Et sûrement dans ce nombre, il y avait plusieurs sites d'enfouissement.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5615

Oh! oui.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5620

J'ai entendu depuis le début, depuis lundi plusieurs intervenants experts mentionnés qu'il y avait, entre autres en Angleterre, neuf mille (9 000) sites sur dix-neuf mille (19 000) qui avaient été étudiés, puis avec des ressources phénoménales. Bon.

5625

Moi, comme simple citoyen, je me pose la question, si après tant d'études, après tant d'auditions du BAPE, est-ce que ce n'est pas les citoyens qui auraient besoin de plus de temps de parole, au lieu du BAPE?

5630

Il me semble que toutes les questions, elles ont déjà été toutes vues par votre groupe. C'est plutôt les citoyens qui auraient besoin de réponses.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5635

Mais les autres, il s'agissait, sauf dans le cas que vous connaissez, du rapport, je pense, numéro 89, bon, qui concernait à l'époque, je crois, l'agrandissement vers le section Est, là Bon. Les autres cas concernaient d'autres sites ailleurs, soit parmi ceux qu'on nomme depuis quelques jours, parce qu'ils sont dans la région Ouest.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5640

Je comprends, Madame, mais...

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5645

Mais il y en a d'autres ailleurs au Québec.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Mais ce que j'entends des experts, les trois (3) problématiques, le lixiviat, hein, bon, les biogaz, bien, il n'y en a pas des millions, là de problèmes, puis les odeurs, puis les mouettes.

5650

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Mais il y a parfois des spécificités, là hein. Voyez-vous, c'est pour ça que la Commission enquête à chaque fois lorsqu'il y a un mandat, sur le site X , parce qu'il y a des spécificités. Alors, c'est pour cela.

5655

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Madame, j'espère que mes propos ne seront pas jugés trop, comment dire, incorrects à la Commission. Mais par moments, puis je ne pense pas d'être le seul citoyen qui a cette pensée-là mais on a l'impression par moments que les dés sont pipés, si vous me permettez l'expression. (APPLAUDISSEMENTS)

5660

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Mais ça... non, s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît! Mais ça, voyez-vous, je vous dis tout de suite, monsieur Bernaquez, ça c'est partout, hein, partout.

5665

M. RICHARD BERNAQUEZ :

C'est une impression, Madame, je ne dis pas que c'est ça.

5670

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Oui.

5675

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Je dis qu'on a, par moments, l'impression seulement.

5680

MADAME LA PRÉSIDENTE :

Partout je puis vous dire que dans ce que j'ai vécu et dans ce que j'ai vécu dans des cas de sites d'enfouissement, d'autres concitoyens ailleurs au Québec, soit en Montérégie, soit ailleurs sur la Côte-Nord, un peu partout. Et j'ajoute dans un autre contexte, quand on a vécu la Commission générique sur la gestion de l'eau au Québec, partout à un moment donné, il y a des contextes où les citoyens se retrouvent avec ce que vous venez exactement de nous décrire. Les gens ont comme perdu confiance.

5685

5690

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Eh, voilà

5695 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Puis là il y a une relation de confiance qui est brisée et les commissions du BAPE, à répétition, se trouvent, à un moment donné, à faire des constats de ce genre-là à dire aux instances supérieures: il y a des incohérences, il y a des bris de confiance et nous l'écrivons.

5700

Je pense que monsieur Mbaraga qui a aussi une expérience làdedans peut vous dire, dans des rapports du BAPE à répétition, ce qui arrive au niveau des citoyens, là à la base même, nous le vivons constamment. Mes collègues commissaires du BAPE, ma collègue qui présentement, comme vous l'entendez tous les soirs à la télévision, préside avec d'autres collègues aussi, la Commission sur le développement durable dans l'industrie du porc, constamment on le lit dans les journaux, on l'entend à la télévision, cette espèce de difficulté, de problématique que les gens viennent exprimer constamment, nous nous en faisons les porte-parole dans nos rapports.

5705

Mais je puis vous dire que ce que vous venez de nous exprimer, nous l'entendons dans les différentes commissions, parce que les gens ont des problèmes et à un moment donné, c'est normal, ils se posent des questions.

5710

Alors, je veux que vous sachiez que nous sommes très sensibles à ce que vous nous exprimez. Et ayez confiance au fait que ce que vous nous dites, nous le comprenons. Voilà

5715

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Madame, j'aimerais renchéir, là Tous les gens, là de notre secteur...

5720 **MADAME LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'oubliez pas qu'il est un petit peu tard.

M. RICHARD BERNAQUEZ :

5725

Oui. Madame, tous les gens, puis moi-même, je me compte parmi ceux-là je n'aurais jamais pensé que je serais venu ici devant la Commission m'exprimer devant vous.

5730

Pourquoi je le fais? Parce que ça me tient à coeur, parce que la démesure du site qui s'en vient, parce que toutes les vingt (20) dernières années que j'ai senti ça, j'en suis tanné, puis les gens aussi.

5735

Tous les gens qui sont ici, qui viennent de notre secteur et les secteurs environnants, ont le même souci, Madame. Puis les énergies et la force qu'on prend pour venir ici, à dormir deux (2), trois (3) heures par nuit, on vient pour un but, Madame, pour l'environnement, pour notre futur. On vient de tourner la page du XXI siècle, et puis ce n'est pas comme ça qu'on va gérer notre futur.

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5740

Monsieur Bernaquez, quel beau texte de mémoire pour la deuxième partie d'audiences! C'est ça, c'est ça que vous devez commencer à mettre sur des papiers, là en vous disant: Ça, c'est mon argument. Ça il ne faut pas que je l'oublie, il faut que... Préparez tout de suite, là préparez vos mémoires avec tous ces éléments que vous nous exprimez.

5745

Parce que cette première partie, nous avons, nous, à enquêter aussi, à partir de ce que vous nous soulevez, comme ça, là mais en même temps, parallèlement, chez vous, se dessine de l'argumentation. Parfois c'est de l'argumentation qui est déjà au-dedans de vous, parce que c'est du vécu depuis de nombreuses années.

5750

Alors, vous préparez tout cela et tous ces points, ce que vous venez de dire, je vous le répète, quel beau texte de mémoire que nous vous demandons de nous faire. Voyez-vous, c'est ça le fonctionnement du BAPE.

5755

M. RICHARD BERNAQUEZ :

Madame, mon dernier point, je vous le promets. Cent soixante-seize (176) commissions d'enquête, cent soixante-seize (176) recommandations au ministre, combien de fois le ministre a été dans la même direction que la recommandation du BAPE? Ça serait peut-être encourageant pour l'assemblée.

5760

MADAME LA PRÉSIDENTE :

5765

Ça, monsieur, ce n'est pas de notre ressort. Nous, nous avons à écouter tout le monde, à écouter les promoteurs, les arguments qu'ils nous apportent. Nous avons à constater des problématiques de situations que je viens d'ailleurs de vous décrire, que vous vivez, et caetera, et que le promoteur vit aussi.

5770

Bon. Nous avons à écouter les citoyens. Et cela, une fois que tout cela est fait, nous avons à tenir compte de toute la problématique que vit un promoteur, de tous les arguments qu'il nous a apportés. Nous tenons compte de ce que vous nous apportez, nous tenons compte des informations qui nous sont données. Et après cela, on analyse.

5775

Notre rôle à nous est d'être à l'écoute et d'écouter aussi et c'est notre devoir, nous devons aussi écouter le promoteur, les promoteurs dans chacun des cas.

5780

Alors, sur cela, je pense qu'on va aller, là regarder tout ça, on va analyser tout cela, puis à tête reposée, on va essayer de faire en sorte que tous les citoyens aient leur place.

Merci beaucoup. Alors, à treize heures trente (13 h 30) demain. On va ajourner, là on va aller se reposer là-dessus et on revient à treize heures trente (13 h 30) demain.

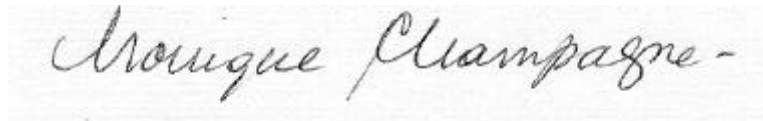
-- À 23 h 40, L'AUDIENCE EST AJOURNÉE AU LENDEMAIN

5785

Je soussignée, **MONIQUE CHAMPAGNE**, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'Office que les pages qui précèdent contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténotypiques, le tout conformément à la Loi.

Et j'ai signé,

5790

A handwritten signature in cursive script that reads "Monique Champagne -". The signature is written in black ink on a light-colored background.

MONIQUE CHAMPAGNE

5795

Sténotypiste officielle